



Bulletin Officiel

N° 4175 Jeudi 23 Aout 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE 2

ASSEMBLEES GENERALES

BANQUE DE L'HABITAT -AGO- 3

STS -AGO- 4

STS -AGE- 4

AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE

AIR LIQUIDE 5

COURBE DES TAUX 6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 7-8

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS DIFINITIFS ARRETES AU 31/12/2011

BANQUE DE L'HABITAT

ANNEXE II

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 JUIN 2012

SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT -TUNINVEST-SICAR-

ASTREE

SOCIETE ESSOUKNA

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2012

SANADETT SICAV

COMMUNIQUE DU CMF

**RAPPEL AUX SOCIETES ADMISES A LA COTE DE LA BOURSE
RELATIF A LA PUBLICATION DES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2012**

Le Conseil du Marché Financier rappelle aux sociétés admises à la cote de la Bourse, qu'elles sont tenues, en vertu de l'article 21 bis de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier telle que modifiée par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières, de :

- **Fournir au CMF et à la BVMT, sur supports papiers et magnétique, leurs états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012** accompagnés du rapport intégral du ou des commissaires aux comptes les concernant, et ce, **au plus tard le 31 août 2012.**

Ces états doivent être établis conformément aux normes comptables en vigueur et notamment à la norme n°19 relative aux états financiers intermédiaires.

- **Procéder à la publication** de ces états financiers intermédiaires dans un quotidien paraissant à Tunis, accompagnés du texte intégral du rapport du ou des commissaires aux comptes, après leur dépôt ou envoi au CMF, et ce, **dans le même délai.**

Pour les besoins de la publication dans le quotidien, les sociétés peuvent se limiter à publier les notes sur les états financiers obligatoires et les notes les plus pertinentes sous réserve de l'obtention de l'accord écrit du commissaire aux comptes.

Les sociétés concernées doivent prendre les dispositions nécessaires à l'effet de respecter les obligations sus-indiquées.

AVIS DES SOCIETES

Banque de l'Habitat
Société anonyme au capital de 90.000.000 Dinars
Siège social : 18, av. Mohamed V - 1080 Tunis
Registre de commerce n° B 138 81 1996

AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EXERCICE 2011.

Messieurs les actionnaires de la Banque de l'Habitat sont convoqués à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mercredi 12 septembre 2012 à 10 heures, à l'hôtel Sheraton, Nord Hilton Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Ratification des modalités de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires,
- 2- Lecture du rapport du conseil d'administration sur l'exercice 2011,
- 3- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2011,
- 4- Approbation du rapport du conseil d'administration, des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2011,
- 5- Affectation du résultat de l'exercice 2011,
- 6- Quitus aux administrateurs,
- 7- Recomposition du conseil d'administration et nomination d'administrateurs,
- 8- Renouvellement de mandat d'un administrateur,
- 9- Fixation du montant des jetons de présence, de la rémunération des présidences du comité permanent d'audit interne et celle du comité des risques et de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne.

Les titulaires d'au moins 10 actions libérées des versements exigibles peuvent, seuls, assister à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité, à la condition d'être inscrits sur les registres sociaux cinq jours au moins avant l'assemblée ou s'y faire représenter par un autre actionnaire.

Tous les documents afférents à cette assemblée sont tenus à la disposition des actionnaires à la Direction du Suivi des Participations et des Filiales, sise à la rue Chebbia espace Tunis immeuble K 5eme étage 1073 Montplaisir, durant le délai légal.

P/ LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne du Sucre

Siège social : Avenue Tahar HADDAD Route de Tabarka –BEJA-

La Société STS porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Ordinaire** se tiendra **le jeudi 30 Aout 2012, à 10 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises – Les Berges du Lac- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- 1- Lecture du rapport d'activité du conseil d'Administration sur l'exercice 2011.
- 2- Lecture des Rapports du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011.
- 3- Approbation du rapport d'activité du Conseil d'Administration et des états Financiers relatifs à l'exercice 2011.
- 4- Quitus aux membres du Conseil d'administration.
- 5- Affectation des Résultats de l'exercice 2011.
- 6- Renouvellement des mandats de 2 administrateurs.

Les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont mis à la disposition des actionnaires au siège de la société à Tunis et à Béja.

2012 - AS - 1168

ASSEMBLEE GENERALE

Société Tunisienne du Sucre

Siège social : Avenue Tahar HADDAD- Route de Tabarka –BEJA-

La Société STS porte à la connaissance de ses actionnaires que son **Assemblée Générale Extraordinaire** se tiendra **le jeudi 30 Aout 2012, à 11 heures** à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises – Les Berges du Lac- Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

- Examiner l'application de l'article 49 du statut de la Société Tunisienne du Sucre et de l'article 388 du code des Sociétés Commerciales concernant la Continuité de l'activité de l'entreprise.

2012 - AS - 1169

AVIS DES SOCIETES**AUGMENTATION DE CAPITAL ANNONCEE****SOCIETE AIR LIQUIDE TUNISIE**

Siège Social : 37, Rue des Entrepreneurs, ZI Charguia II, Ariana Aéroport -2035 ARIANA-

La Société Air Liquide Tunisie porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 30 mai 2012 a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de **1 734 900 dinars** pour le porter de **26 023 650 dinars à 27 758 550 dinars** par l'émission de **69 396 actions nouvelles gratuites** de nominal **25 dinars chacune**, à attribuer aux détenteurs des 1 040 946 actions composant le capital social actuel et aux cessionnaires en bourse des droits d'attribution, à raison **d'une (1) action nouvelle gratuite pour quinze (15) actions anciennes** et ce, par incorporation de :

- **1 720 000 dinars** à prélever sur les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- **14 900 dinars** à prélever sur les autres réserves.

Les actionnaires pourront exercer leurs droits en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou encore en cédant leurs droits d'attribution en bourse.

La Société Air Liquide Tunisie procédera à **l'acquisition et l'annulation de six (6) droits d'attribution** et ce, en vue de respecter la proportion d'exercice des droits d'attribution sus mentionnée.

Jouissance des actions nouvelles gratuites :

Les actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes à partir du **1er janvier 2012**.

Cotation en bourse :

-Les actions anciennes Air Liquide Tunisie seront négociables en bourse, droit d'attribution détaché, à partir du **3 septembre 2012**.

-Les actions nouvelles gratuites seront négociables en bourse à partir du **3 septembre 2012** sur la même ligne de cotation que les actions anciennes auxquelles elles seront assimilées et ce, dès leur création.

-Les droits d'attribution seront négociables en bourse à partir du **3 septembre 2012**.

Prise en charge par la STICODEVAM :

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par la STICODEVAM à partir du **3 septembre 2012**.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 23 AOUT 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,903%		
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,914%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,942%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,963%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,998%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,026%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,046%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,081%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,101%	1 004,527
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,109%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,145%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,171%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,199%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013	4,227%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,362%	1 018,686
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,649%	1 043,684
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,782%	1 060,664
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,115%	1 042,022
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,495%		985,925
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,584%	989,017
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,711%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,873%	1 035,988
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,144%		967,551
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,149%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,157%	964,919
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 045,217
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,263%		951,626

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination		Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION								
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>								
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	142,045	142,055		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
2	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,475	12,476		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,280	1,281		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>								
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,628	34,631		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,188	47,192		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>								
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	180,348	180,139		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	608,206	608,047		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	145,722	146,135		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	131,520	131,728		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	120,711	120,846		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	118,747	118,843		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	100,621	100,922		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	151,550	152,085		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	114,357	114,202		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	108,262	108,295		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>								
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 351,838	1 352,722		
17	FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 379,848	2 381,054		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	112,329	112,492		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	112,182	111,695		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	126,159	125,984		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 227,809	1 228,231		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	144,262	144,294		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,629	16,635		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 083,673	6 102,160		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 838,187	6 874,640		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,470	2,467		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	2,031	2,030		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,351	1,341		
OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>								
29	SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	105,909	105,919
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	102,951	102,960
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	103,959	103,968
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,065	101,076
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	101,782	101,793
34	SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	105,437	105,445
35	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	102,282	102,292
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,286	102,296
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	102,678	102,689
38	MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,162	104,170
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	100,366	100,375
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	102,550	102,560
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,567	102,575
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,201	105,210
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,194	104,203
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,414	101,421
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,196	101,204
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	102,980	102,989
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	100,999	101,009
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,132	102,141

TITRES OPCVM**TITRES OPCVM****TITRES OPCVM****TITRES OPCVM**

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	102,944	102,953
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	100,945	100,955
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	102,626	102,635
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,347	103,356
53	UNION FINANCIEREALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	100,729	100,738
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,335	10,336
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,001	102,011
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,188	102,198
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	99,775	99,836
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	76,165	76,218
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	164,033	163,719
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1634,179	1631,724
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	116,103	116,111
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	116,773	116,644
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	101,030	101,310
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,959	16,946
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	288,681	289,002
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	45,333	45,296
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 689,425	2 692,921
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	85,003	84,938
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	61,328	61,320
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	104,009	104,138
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	117,053	117,333
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	113,173	113,412
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,771	11,764
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	13,060	13,062
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	17,082	17,091
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	17,566	17,570
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,438	13,469
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	11,124	11,160
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,781	10,807
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,730	10,746
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	132,097	132,279
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	131,057	131,090
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,694	11,681
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	126,201	126,207
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,827	21,809
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	98,953	99,360
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	99,851	100,393
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	100,052	100,341
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
89	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	101,006	101,304
90	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	122,764	122,759
91	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	151,281	150,914
92	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,908	11,856
93	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	128,904	128,113
94	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	119,449	119,400
95	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	107,499	107,433
96	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	108,719	108,150
97	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	196,550	197,886
98	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	169,872	170,290
99	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	145,186	145,514
100	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 781,350	10 868,934
101	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	233,973	235,737
102	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	150,982	149,940
103	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 666,621	1 660,485
104	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	121,101	119,723
105	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	100,751	100,591
106	FCP VIEVO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	127,214	127,323
107	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	10 177,882	10 129,128

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

IMPRIMERIE
du
CMF

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS****BANQUE DE L'HABITAT**

Siège social : 18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis

La Banque de l'Habitat publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2011** tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le **12 septembre 2012**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des co-commissaires aux comptes, Mr Chiheb GHANMI et Mr Chérif BEN ZINA.

BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
(Unité : en Dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIF</u>			
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP ET TGT (*)		213 654 269	217 672 179
Créances sur les établissements bancaires et financiers (*)	1	123 812 932	112 071 968
Créances sur la clientèle	2	4 259 203 521	4 006 315 117
Portefeuille titres commercial	3	145 989 602	203 523 421
Portefeuille titres d'investissement	4	249 876 756	249 004 901
Valeurs immobilisées	5	69 290 642	69 533 571
Autres actifs (*)	6	408 707 135	438 196 267
TOTAL ACTIF		5 470 534 857	5 296 317 423
<u>PASSIF</u>			
Banque centrale de Tunisie, CCP		-	-
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	7	331 198 282	98 303 221
Dépôts et avoirs de la clientèle (*)	8	3 332 312 209	3 364 495 224
Emprunts et ressources spéciales	9	538 047 547	587 144 598
Autres passifs	10	827 642 932	815 986 823
TOTAL PASSIF		5 029 200 969	4 865 929 865
<u>CAPITAUX PROPRES</u>			
Capital		90 000 000	90 000 000
Réserves		331 615 857	309 309 890
Autres capitaux propres		414 048	414 048
Résultats reportés		5 072 072	-1 928 878
Résultat de l'exercice		14 231 911	32 592 498
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	441 333 888	430 387 558
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 470 534 857	5 296 317 423

* Les chiffres de la situation au 31/12/2010 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN
ARRETE AU 31 DECEMBRE 2011
(Unité : en Dinars)

PASSIFS EVENTUELS	Note	31/12/2011	31/12/2010
Cautions, avals et autres garanties données	12	350 483 182	383 687 525
A- En faveur des établissements bancaires et financiers		36 758 829	51 140 530
B- En faveur de la clientèle		313 724 353	332 546 995
Crédits documentaires		137 708 129	203 078 520
Actifs donnés en garantie		-	-
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		488 191 311	586 766 045
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>			
Engagements de financement donnés	12	1 148 363 493	1 281 761 958
A- En faveur des établissements bancaires et financiers		2 296 549	-
B- En faveur de la clientèle		1 146 066 944	1 281 761 958
Engagements sur titres		8 177 398	7 052 398
A- Participations non libérées		8 177 398	7 052 398
B- Titres à recevoir		-	-
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		1 156 540 890	1 288 814 356
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>			
Engagements de financement reçus	13	382 075 861	435 856 078
Garanties reçues	14	75 482 925	75 105 074
A- Garanties reçues de l'Etat		-	-
B- Garanties reçues d'autres étabs bancaires, fin. et d'assurances		-	-
C- Garanties reçues de la clientèle		75 482 925	75 105 074
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		457 558 786	510 961 152

ETAT DE RESULTAT
(Période allant du 01/01 au 31/12/2011)
(Unité : en Dinars)

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Note	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et revenus assimilés	15	254 788 521	256 251 662
Commissions (en produits)	16	36 810 466	39 130 046
Gains et pertes sur portefeuille titres commercial et opérations financières	17	24 358 171	25 402 385
Revenus du portefeuille d'investissement	18	1 731 457	1 829 574
TOTAL PRODUITS BANCAIRE		317 688 615	322 613 667
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>		-	-
Intérêts encourus et charges assimilées	19	124 859 087	122 312 961
Commissions encourues		4 591 001	5 673 134
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		129 450 088	127 986 095
TOTAL PRODUIT NET BANCAIRE		188 238 526	194 627 572
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	20	-74 918 775	-72 781 808
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	21	-7 063 761	-10 474 418
Autres produits d'exploitation	22	11 451 126	16 657 379
Frais de personnel		-72 845 732	-62 112 914
Charges générales d'exploitation		-17 941 522	-20 859 228
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations		-7 453 465	-4 333 224
RESULTAT D'EXPLOITATION		19 466 398	40 723 359
Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires		-1 080 724	-154 926
Impôts sur les sociétés	23	4 153 763	7 975 935
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		14 231 911	32 592 498
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		14 231 911	32 592 498
EFFETS DES MODIFICATIONS COMPTABLES	24	4 629 792	-2 371 325
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		18 861 704	30 221 173

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Période allant du 01/01 au 31/12/2011)
(Unité : en Dinars)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés		311 035 940	308 427 310
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-125 115 453	-126 611 638
Prêts accordés aux établissements bancaires et financiers		19 806 140	1 022 615
Dépôts/retraits de dépôts auprès d'autres étabts financiers		-81 875 500	52 142 200
Prêts et avances / rembt prêts et avances auprès de la clientèle		-334 096 234	-483 691 151
Dépôts/retraits de dépôts de la clientèle (*)		-31 364 195	106 849 739
Titres de placement		-833 450	4 000 000
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		-81 100 974	-79 836 883
Sommes reçues des débiteurs divers (*)		40 973 130	79 362 819
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		7 228 790	-3 736 514
Impôts sur les bénéfices		-7 975 935	-12 528 617
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		-283 317 741	-154 600 120
<u>ACTIVITE D'INVESTISSEMENT</u>			
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 731 457	1 829 574
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-7 979 570	-45 055 446
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-6 451 798	-10 016 880
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		-12 699 911	-53 242 752
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>			
Emission d'actions		-	-
Emissions d'emprunts		-35 820 638	-31 271 598
Augmentation/diminution ressources spéciales		-17 146 060	-26 010 699
Dividendes versés		-	-11 700 000
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		-52 966 698	-68 982 297
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités		10 075 345	9 980 371
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités(*)		-338 909 005	-266 844 798
Liquidités et équivalents de liquidités en début de l'exercice(*)		429 465 417	696 310 215
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE	25	90 556 412	429 465 417

* Les chiffres de la situation au 31/12/2010 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2011
(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars tunisiens)

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BH sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1er janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et N° 2001-12, la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Toutefois, les crédits sur ressources spéciales pour lesquels la banque n'encourt aucun risque ont été déduits des ressources spéciales y afférentes. Le surplus des ressources spéciales non encore utilisé est inscrit au poste PA5 - "Autres passifs" au lieu du poste PA 4 - "Emprunts et ressources spéciales".

Présentation des éléments de l'actif :

Les chiffres de la rubrique AC1 au 31/12/2010 ont été retraités suite à un changement de méthode résultant essentiellement du reclassement des comptes de prêts à la BCT de la rubrique AC2 d'un montant de 120 000 000 dinars et du compte ordinaire nos tri IBS de la rubrique AC7 d'un montant de 3 568 688 dinars.

Ainsi la rubrique AC1 totalise au 31/12/2010 un montant de 94 103 492 dinars.

Egalement la rubrique PA3 a subi un changement de méthode dû essentiellement au reclassement du compte affaires en inspection de la rubrique PA3 d'un montant de 628 360 dinars à la rubrique AC7.

2. BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENT APPLIQUES :

Les états financiers de la BH sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique.

2.1- Règles de prise en compte des engagements

Les engagements de la banque sont constatés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour leur valeur nominale, intérêts précomptés compris pour les crédits à court terme.

Les engagements irrécouvrables ayant fait l'objet d'un jugement suivi par un P.V de carence ainsi que les engagements ayant fait l'objet d'abandon sont passés en perte.

2.2- Règles d'évaluation des engagements

Provisions individuelles

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2011, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire n° 99-04 du 19 mars 1999, la Circulaire n° 2001-12 du 4 mai 2001, circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012.

Relations commerciales, industrielles, Habitat, particuliers...

Pour les relations hors promotion immobilière, les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Classe 0 « Actifs courants » : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Classe 2 « Actifs incertains » : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain. Ces actifs se caractérisent notamment par l'existence de retards de paiement (des intérêts ou du principal) supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.
- Classe 3 « Actifs préoccupants » : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé. Les retards de paiements des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.
- Classe 4 « Actifs compromis » : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, ainsi que les créances contentieuses.

Promoteurs immobiliers

La classification des promoteurs immobiliers est faite conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991, en se basant notamment sur le critère de l'antériorité d'impayés pour déterminer la classe du promoteur et par application de la règle de la contagion.

Toutefois, compte tenu des spécificités du secteur et des professionnels de l'immobilier, des adaptations ont été effectuées sur l'application des critères prévus par la circulaire précitée et ce aux niveaux suivants:

Règle de classification par projet

La méthode de classification retenue est la méthode de classification projet par projet et ce pour la détermination des classes respectives et le calcul des provisions.

Le promoteur en tant que relation globale est ensuite classé par référence à la classe la plus élevée parmi les classes de ses différents projets, mais sans que la règle de la contagion s'applique pour le calcul de la provision totale sur le promoteur et qui demeure calculée en fonction de la classe et des garanties retenues pour chaque projet.

Toutefois, la règle de la contagion pour le calcul de la provision pour l'ensemble des projets pour un promoteur immobilier devient applicable lorsque celui-ci fait l'objet de procédures judiciaires collectives telles qu'une faillite, une procédure amiable ou une liquidation.

Le promoteur et l'ensemble de ses projets auront par contagion la classe maximale.

Critères de classification des projets

Pour l'application de la méthode de classification par projet un certain nombre de critères, déjà prévus par la circulaire BCT 91-24 du 17 décembre 1991, ont été retenus tout en opérant des adaptations ayant trait au secteur de la promotion immobilière.

Ces critères se basent pour classer un projet comme douteux sur les principes suivants :

- Le non-respect du déroulement initialement prévu du projet ;
- Un déséquilibre du bilan financier du projet actualisé au 31 décembre sur la base de la situation de commercialisation dressée par le département des règlements et apurements ;
- Une valeur d'expertise démontrant la non-conformité des travaux ou de leur avancement;
- Une situation financière globale du promoteur en détérioration telle qu'elle découle des états financiers ;
- L'antériorité des impayés.

Les délais relatifs à l'antériorité des impayés utilisés comme référence pour la détermination automatique des classes se présentent comme suit :

- **Classe "0"** : un projet demeure classé en classe "0" lorsque le délai qui sépare la date d'échéance du contrat du crédit de préfinancement de la date d'arrêt des états financiers ne dépasse pas les 180 jours (soit 6 mois) sans que la liquidation définitive du projet n'intervienne. Ce délai correspond au délai d'achèvement de la commercialisation que la banque accorde au promoteur. Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "1"** : un projet est classé en classe "1" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 180 jours mais sans dépasser les 270 jours (entre 6 et 9 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "2"** : un projet est classé en classe "2" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 270 jours mais sans dépasser les 450 jours (entre 9 et 15 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "3"** : un projet est classé en classe "3" lorsque le délai de non règlement du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêt des états financiers, les 450 jours mais sans dépasser les 720 jours (entre 15 et 24 mois). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.
- **Classe "4"** : un projet est classé en classe "4" lorsque le délai de non règlement

du crédit de préfinancement excède, à la date d'arrêté des états financiers, les 720 jours (au-delà de 2 ans). Ce délai est décompté à partir de la date d'échéance du contrat du prêt hypothécaire compte non tenu des avenants.

- **Classe "5"** : un projet ou un promoteur est classé en classe "5" lorsqu'il est en contentieux et ce quelle que soit l'antériorité de l'impayé.

Mesures dérogatoires prévues par la Circulaire 2011-04

En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportés aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans la note 2.2 « Règles d'évaluation des engagements » et la note 2.3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :

- Certaines relations ayant des engagements pour 162 319 KDT ont été classées en classe 1 « Actifs nécessitant un suivi particulier » ou classe 0 « Actifs courants » alors qu'elles auraient été, en application des règles usuelles, classées parmi les engagements douteux,
- Certaines relations ayant des engagements pour 117 381 KDT ont été maintenues dans leur classe de l'année dernière (Classe 2 ou Classe 3) alors qu'elles auraient subi une aggravation de classe, en application des règles usuelles,
- Les intérêts et agios de l'année 2011 non réglés et se rapportant aux engagements précités soit 4 331 KDT, ont fait l'objet de réservation.

Calcul des Provisions individuelles

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la BCT dans la circulaire n° 91-24. Ces taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Les taux de provisionnement par classe de risque sont appliqués au risque net non couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues sous forme d'actifs financiers, d'immeubles hypothéqués, de garanties de l'Etat et des garanties des banques et assurances.

Les engagements de faible montant (Inférieurs à 50 MD) sont classés selon la classe de risque automatique. Les provisions requises sur ces engagements sont déterminés par application des taux de provisionnement calculés sur les risques supérieurs à 50mDT.

Provisions collectives

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2012-02 du 11 janvier 2012, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour un montant de 21 400 MD.

Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24 et ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par la note aux établissements de crédit n°2012-08 du 2 mars 2012.

2.1.1. Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements

Les intérêts sur les engagements sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont courus et sont rattachés à la période adéquate par abonnement.

A chaque date d'arrêté comptable, les intérêts courus et non échus sont inscrits dans les comptes de créances rattachées correspondants par la contrepartie d'un compte de résultat ; Toutefois les intérêts se rapportant à des créances classées sont portés en agios réservés.

Les intérêts perçus d'avance sont portés dans les comptes de régularisation appropriés et font l'objet d'abonnement aux périodes adéquates.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04. Les intérêts réservés s'élèvent à 4,3 MD.

Les intérêts afférents aux crédits consentis par la banque et demeurant impayés au titre des créances classées pour les crédits industriels et commerciaux ainsi que les crédits habitat sont systématiquement réservés.

Les intérêts sur les comptes courants gelés, par application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°99-04 du 19 mars 1999, sont également réservés. En ce qui concerne les intérêts comptabilisés sur les crédits de préfinancement, ils font l'objet de réservation à partir du moment où les projets y afférents sont classés.

Les intérêts réservés ne sont constatés en résultat qu'au moment de leur encaissement effectif. Les intérêts sur les créances consolidées ne sont constatés en résultat que lorsqu'ils sont effectivement encaissés.

La comptabilisation des commissions ayant le caractère d'intérêts obéit aux mêmes règles que celles applicables à la constatation des intérêts et les autres commissions sont constatées au fur et à mesure de leur réalisation.

2.1.2-Comptabilisation du portefeuille titres et revenus y afférents

La banque classe ses titres en 4 catégories.

- Les titres de transaction qui se distinguent par les deux critères suivants :

- leur courte durée de détention qui doit être limitée à trois mois.
- la liquidité de leur marché

Ces titres incluent notamment les bons du trésor.

- Les titres de placement qui sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à trois mois, à l'exception des titres à revenu fixe que l'établissement a l'intention de conserver jusqu'à l'échéance et qui satisfont à la définition de titres d'investissement.
- Les titres d'investissement qui sont les titres pour lesquels la banque a l'intention ferme de les détenir, en principe, jusqu'à leur échéance et doit pouvoir disposer de moyens suffisants pour concrétiser cette intention. Ces titres incluent les fonds constitués en exonération d'impôt et confiés aux SICAR pour gestion en vertu d'une convention de gestion.
- Les titres de participation qui englobent les actions dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou un contrôle exclusif sur la société émettrice.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Les titres cotés sont réévalués par référence au cours boursier.

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente.

A l'exception des titres de transaction pour lesquels les plus ou moins values sont directement constatées en résultat, seules les moins-values sur les autres catégories de titres font l'objet de provisions.

Les plus values sur les titres rétrocédés dans le cadre des fonds donnés en gestion sont prises en compte en résultat du moment qu'elles sont courues et dans la mesure où une assurance raisonnable quant à leur encaissement existe.

2.1.3-Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

2.1.4-Portefeuille encaissement et compte valeurs exigibles après encaissement

Les valeurs remises par les clients pour encaissement sont comptabilisées au niveau des comptes du portefeuille à l'encaissement et des comptes des valeurs exigibles après encaissement. A la date d'arrêté, seul le solde entre le portefeuille à l'encaissement et les comptes des valeurs exigibles sont présentés au niveau des états financiers.

2.1.5-Opérations en devises

Les opérations en monnaies étrangères sont converties à la date d'arrêté comptable au cours moyen de clôture publié par la Banque Centrale de Tunisie pour chaque devise. Les différences de change dégagées par rapport aux cours conventionnels ayant servi à la constatation de ces opérations sont constatées dans des comptes d'ajustement devises au bilan.

Le résultat de change de la banque est constitué du résultat sur les opérations de marché (change au comptant et à terme) dégagé sur la réévaluation quotidienne des positions de change par application du cours de change de fin de journée.

2.1.6- Autres

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

3. NOTES EXPLICATIVES*(Les chiffres sont exprimés en DT : Dinars)***3.1-ACTIFS****Note 1 – Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT et créances sur les établissements bancaires et financiers**

CAISSE ET AVOIRS AUPRES DE LA BCT, CCP ET TRESORERIE GENERALE DE TUNISIE	31/12/2011	31/12/2010
Caisse	18 684 797	17 840 200
Banque Centrale de Tunisie et à l'étranger (*)	135 238 653	154 851 812
Compte de chèques postaux « Tunisie à l'étranger »	90 969	61 167
Trésorerie générale de Tunisie	59 639 850	44 919 000
TOTAL AC1	213 654 269	217 672 179
CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS		
Créances sur les établissements bancaires	78 826 621	85 023 862
BCT (*)	-	-
Prêts interbancaires (*)	78 892 444	85 065 113
Comptes ordinaires banques (*)	-65 822	-41 250
Valeurs non imputées et autres sommes dues	-	-
Créances sur les établissements financiers (*)	44 986 311	27 048 106
TOTAL AC2	123 812 932	112 071 968
TOTAL AC1 ET AC2	337 467 201	329 744 147

(*) Les chiffres de la rubrique AC1 au 31/12/2010 ont été retraités suite à un changement de méthode résultant essentiellement du reclassement des comptes de prêts à la BCT de la rubrique AC2 d'un montant de 120 000 000 dinars et du compte ordinaire nos tri IBS de la rubrique AC7 d'un montant de 3 568 688 dinars.

Ainsi la rubrique AC1 totalise au 31/12/2010 un montant de 94 103 492 dinars.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISES PAR DES TITRES
	< 3 mois	> 3 mois				
CPTE ORD.BANQ.	9	-	9	BANQUE	Non	Non
Prêts inter bancaire	63 962 907	14 494 270	78 457 177	BANQUE	Non	Non
Créances/Etab Fin.	-	44 825 551	44 825 551	STE LEASING	Non	Non
Créances rattaché	-	596 026	596 026			
Provision	-	-65 831	-65 831			
TOTAL	63 962 916	59 850 016	123 812 932			

Les liquidités et équivalents de liquidités arrêtées au 31/12/2011 ont inclus, conformément à la NCT 21 relative à la présentation des états financiers dans les établissements financiers, les placements et les emprunts effectués sur le marché monétaire et dont l'échéance est inférieure à 3 mois.

Note 2 –Créances sur la clientèle

Au 31/12/2011, les créances sur la clientèle totalisent 4 259 203 md contre 4 006 315 md au 31/12/2010 et se détaillent comme suit :

INTITULE	31/12/2011	31/12/2010
Comptes débiteurs	313 366 384	299 717 234
Crédits commerciaux et industriels	1 693 475 023	1 407 415 835
Immobiliers	1 894 888 459	1 836 494 720
Autres concours à la clientèle	399 159 342	424 282 288
Créditeurs sur ressources spéciales	420 002 574	419 402 972
TOTAL SANS CREANCES CLASSEES ET AGIOS RESERVES	4 720 891 782	4 387 313 049
Agios réservés	102 247 894	82 109 678
Provisions	359 440 367	298 888 254
T O T A L N E T	4 259 203 521	4 006 315 117

L'évolution positive des créances sur la clientèle durant l'année 2011 provient principalement des crédits commerciaux et industriels, des crédits aux particuliers, de la relance des crédits de préfinancement aux promoteurs immobiliers, et des crédits immobiliers acquéreurs.

A la date du 31/12/2011, la ventilation par secteur d'activité des engagements de la banque supérieur à 50 md, y compris ceux en hors bilan, se présente comme suit :

Secteur d'activité	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Immobilier (1)	520 353	473 602	132 484	112 468	652 837	586 070
Services (1)	819 739	676 972	169 033	88 908	988 773	765 880
Industrie	737 169	855 564	69 669	113 145	806 838	968 709
Tourisme	115 029	117 343	145 658	141 750	260 687	259 093
Agriculture	14 417	9 339	5 815	995	20 232	10 334
Total brut	2 206 707	2 132 820	522 660	457 266	2 729 367	2 590 087

(*) *Actifs Classés 0 & 1*

(**) *Actifs Classés 2, 3 & 4*

(1) L'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières dont principalement la société EL FOULADH, la SNCFT, l'Office National de l'Huile, la Municipalité de Tunis et la Société des Transports de Tunis etc., s'avèrent liées aux discussions et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mises en place.

Les créances sur la clientèle sont ventilées par durée résiduelle et par nature comme suit :

CREANCES SUR LA CLIENTELE (COMPTE COURANT DEBITEUR)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISEES PAR DES TITRES
Montant brut	72 079 735	101 397 466	129 050 368	-	302 527 569	Autres	Non	Non
Créances classées	13 530 933	19 034 508	24 225 559	-	56 791 000			
Agios réservés	5 243 257	7 375 900	9 387 440	-	22 006 597			
Intérêts perçus d'avance	-	-	-	-	-			
Créances rattachées	10 838 815	-	-	-	10 838 815			
Provisions	-	-	-	-	-			
TOTAL	64 144 361	74 987 057	95 437 369	-	234 568 787			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (IMMOBILIERS)

(En Dinars)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISEES PAR DES TITRES
Montant brut	265 091 216	327 869 733	690 938 404	610 897 669	1 894 797 022	Autres	Non	Non
Créances classées	38 983 076	48 214 991	101 606 175	89 835 758	278 640 000			
Agios réservés	5 232 243	6 471 335	14 279 409	12 057 604	38 040 590			
Intérêts perçus d'avance	702 292	-	-	-	702 292			
Créances rattachées	793 729	-	-	-	793 729			
Provisions	-	-	-	-	-			
TOTAL	220 967 335	273 183 406	575 052 820	509 004 308	1 578 207 869			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (CREDIT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL)

(En Dinars)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISEES PAR DES TITRES
Montant brut	236 997 214	293 122 549	617 713 705	546 155 575	1 693 989 043	Autres	Non	Non
Créances classées	33 487 335	41 417 757	87 281 979	77 170 928	239 358 000			
Agios réservés	5 904 082	7 302 278	15 388 503	13 605 844	42 200 707			
Intérêts perçus d'avance	4 299 567	-	-	-	4 299 567			
Créances rattachées	3 785 547	-	-	-	3 785 547			
TOTAL	197 091 776	244 402 514	515 043 223	455 378 803	1 411 916 316			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (CREDITS SUR RESSOURCES SPECIALES)

(En Dinars)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISEES PAR DES TITRES
Montant brut	4 598 116	13 213 389	164 738 979	237 452 090	420 002 574	Autres	Non	Non
Créances classées	-	-	-	-	-			
Agios réservés	-	-	-	-	-			
Intérêts perçus d'avance	-	-	-	-	-			
Créances rattachées	-	-	-	-	-			
Provisions	-	-	-	-	-			
TOTAL	4 598 116	13 213 389	164 738 979	237 452 090	420 002 574			

CREANCES SUR LA CLIENTELE (AUTRES)

(En Dinars)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIAISEES PAR DES TITRES
Montant brut	95 368 915	105 561 022	454 055 470	318 855 846	973 841 253	Autres	Non	Non
Créances classées	-	-	-	-	-			
Agios réservés	-	-	-	-	-			
Intérêts perçus d'avance	1 253 389	-	-	-	1 253 389			
Créances rattachées	1 360 478	-	-	-	1 360 478			
Provisions	-	-	-	359 440 367	359 440 367			
TOTAL	95 476 004	105 561 022	454 055 470	-40 584 520	614 507 975			

TOTAL (AC3)	4 259 203 521
--------------------	----------------------

Le tableau suivant montre l'évolution des agios réservés :

DESIGNATION	AGIOS RESERVES 31/12/2009	AGIOS RESERVES 31/12/2010	TRANSFERT DE COMPTE A COMPTE	DOTATION 2011	REPRISE 2011	CUMUL AU 31/12/2011
Crédit habitat	17 644 972	17 650 584	-	6 945 725	4 171 575	-
C C Débiteurs gelés	12 568 147	16 513 026	153 548	6 453 798	1 017 505	96 270
Pref. Promo. immobilières	15 025 144	14 586 493	231 119	4 595 150	1 796 907	-
C M T d'investissement	14 872 702	19 175 843	2 926 423	5 518 841	905 042	2 703 219
CDT d'exploitation	1 062 886	1 947 040	14 225	1 372 373	29 739	-
Consolidation	8 367 578	11 370 060	1 006 131	2 231 932	526 426	599 254
CDT aux particuliers	-	702 605	-	638 957	104 070	-
Agios réservés / EPS	164 027	164 027	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	69 705 456	82 109 678	4 331 446	27 756 776	8 551 264	3 398 743

ENGAGEMENTS DES SOCIETES APPARTENANT A LA FAMILLE DE L'EX-PRESIDENT.

Les engagements accordés par la Banque à des sociétés appartenant à des membres et proches de la famille de l'ancien Président totalisent au 31 décembre 2011 un montant de 272 206 Mille dinars contre 231 550 Mille dinars au 31 décembre 2010.

Le total des engagements classés s'élève à 117 801 Mille dinars au 31 décembre 2011 contre 69 493 Mille dinars au 31 décembre 2010.

Ces engagements sont couverts par des agios réservés à hauteur de 8 277 Mille dinars et par des provisions à hauteur de 44 640 Mille dinars.

Note 3 – Portefeuille titres commercial

Au 31/12/2011, le portefeuille titre commercial totalise 145 989 602 DT contre 203 523 421 DT au 31/12/2010 détaillé dans le tableau ci-après. Cette baisse est due principalement aux Bons de Trésor Assimilables.

La ventilation de ces titres par nature et par émetteur se présente comme suit :

LIBELLES	COTATION		EMETTEUR	REVENUS	
	COTE	NON COTE		FIXE	VARIABLE
Titres de transaction	129 554 457	1 036 000		130 590 457	0
- B.Trésor		1 036 000	Trésor	1 036 000	

LIBELLES	COTATION		EMETTEUR	REVENUS	
	COTE	NON COTE		FIXE	VARIABLE
- BTA	129 554 457		Trésor	129 554 457	
Emprunts Nationaux	0	493 995		493 995	0
- PRETS		493 995	Trésor	493 995	
Titres de placement	10 859 655				10 859 655
- SICAV	2 693 105		Sicav		2 693 105
- BANQUES	8 166 550		BANQUE		8 166 550
TOTAL 1	140 414 112	1 529 995		141 944 107	
Créances rattachées	6 758 292			6 758 292	
Charges constatées d'avance	-2 712 797			-2 712 797	
TOTAL 2				4 045 495	
TOTAL (1+2)				145 989 602	

Note 4 – Portefeuille titres d'investissement

Le poste Portefeuille titres d'investissement présente un solde débiteur net de 249 876 756 DT au 31 décembre 2011 contre 249 004 901 DT au 31 décembre 2010. L'augmentation du portefeuille titres d'investissement durant l'exercice 2011 provient principalement de la variation positive des fonds donnés en gestion par la banque à sa filiale la SIM SICAR suite à la répartition du bénéfice de l'exercice 2010 et les nouvelles souscriptions dans les titres de participation. Cette évolution se présente comme suit :

LIBELLES	TITRES	PARTICIPATION		TOTAL
	SCAR	FILIALES	AUTRES	
Solde au 31/12/ 2010	154 754 915	29 633 580	90 543 746	274 932 241
RECLASSEMENT 2011	800 000	-	-800 000	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE JENDOUBA	400 000	-	-400 000	-
SOCIETE DE GESTION DE LA TECHNOPOLE KEF	400 000	-	-400 000	-
Acquisition 2011	5 600 000	870 913	1 037 865	7 508 778
Régularisations	4 258 289	-	-	4 258 289
Remboursement	-3 061 912	-	-599 489	-3 661 401
Sous Total Brut	162 351 292	30 504 493	90 182 122	283 037 907
Provision 31/12/2010	23 128 606	360 392	2 429 661	25 918 658
Dotation 2011	3 124 811	77 100	5 059 505	8 261 416
Reprise 2011	647 547	78 352	427 802	1 153 701
Provision 31/12/2011	25 605 870	359 140	7 061 364	33 026 373
Produits perçus d'avance	-134 778	-	-	-134 778
TOTAL au 31/12/2011	136 610 644	30 145 353	83 120 758	249 876 756

Participation TOPIC et SOTACIB : Malgré la baisse de la valeur mathématique de la société TOPIC, aucune provision n'a été constatée. L'évaluation de cette participation est basée notamment sur un business plan indiquant des perspectives prometteuses concernant la rentabilité future de cette entreprise.

Les participations dans les parties liées à la banque se détaillent comme suit :

Participations	31/12/2011	31/12/2010
Participations exonérées	17 674 309	17 674 308
S I C A F EPARGNE INVESTISSEMENT	7 446 060	7 446 059
STE D'INVESTISSEMENT MODERNE	7 496 749	7 496 749
BH PROMOTION (SOPIVEL)	2 728 500	2 728 500
BH TECHNOLOGIE	3 000	3 000
Participations non exonérées	12 830 184	11 959 271
SICAV BH OBLIGATAIRE	156 263	156 263
ASSURANCES SALIM	3 828 333	2 957 420
S.I.F.I.B BH	900 000	900 000
STE MODERNE LEASING	6 595 588	6 595 588
SOCIETE GENERALE RECOUVREMENT	1 200 000	1 200 000
TIT.PARTICIP.LIB.S.M.TITRISATION	150 000	150 000
Total	30 504 493	29 633 579

BANQUE DE L'HABITAT

Notes aux états financiers arrêtés au 31 Décembre 2011

Note 5 – Valeurs Immobilisées

DESIGNATION	VALEURS A LA FIN DE LA PERIODE PRECEDENTE	MOUVEMENTS DE LA PERIODE				VALEURS BRUTES A LA FIN DE LA PERIODE	AMORTSSEMENTS			VALEURS NETTES COMPTABLES
		ACQUISITIONS	IMMOBILIS. APPORTEES PAR TIERS	IMMOBILIS SORTIES DE L'ACTIF	TOTAL		CUMUL DE LA PERIODE PRECEDENTE	DOTATION DE LA PERIODE	AMORTLIMM. SORTIES DE L'ACTIF	
Immeubles d'exploitation	41 086 660	325 149	-	-	325 149	41 411 809	8 509 464	1 570 699	-	31 331 646
Immeubles hors exploitation	2 016 184	-	-	-	-	2 016 184	928 030	19 966	-	1 068 188
Matériel et mobilier	30 446 307	3 162 649	-	241 036	2 921 613	33 367 920	20 376 854	2 660 933	142 270	10 472 403
Matériel de transport	1 906 481	223 082	-	-	223 082	2 129 563	1 344 868	275 586	-	509 109
Agencement, aménagement, installation	32 201 787	3 111 013	-	731 767	2 379 246	34 581 033	14 445 428	2 440 660	570 043	18 264 988
Immobilisations en cours	6 583 317	602 708	-	-	602 708	7 186 025	-	-	-	7 186 025
Fonds de commerce	2 801 500	-	-	-	-	2 801 500	2 230 468	112 749	-	458 283
TOTAUX	117 042 236	7 424 601	-	972 803	6 451 798	123 494 034	47 835 112	7 080 593	712 313	69 290 642

L'augmentation des valeurs immobilisées résulte essentiellement des dépenses engagées pour la construction du nouveau siège de la banque.

Les valeurs d'origine et des amortissements déjà pratiqués à la fin de la période précédente ont subi des reclassements de la rubrique immeuble d'exploitation pour un montant de 13 659 868 DT à la rubrique matériels et mobiliers pour un montant de 1 902 608 DT et à la rubrique agencements, aménagements et installations pour un montant de 11 757 260 DT.

Note 6 – Autres actifs

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 408 707 135 DT contre 438 196 267 DT au 31/12/2010 se détaillant ainsi :

INTITULE	31/12/2011	31/12/2010
Créances prises en charge par l'Etat	-	-
Avances au personnel	7 694 221	7 169 665
Prêts au personnel	23 879 825	24 891 378
Etat et collectivités locales	8 787 366	11 677 065
Débiteurs divers (*)	298 363 351	307 121 333
Valeurs d'encaissements (*)	69 134 390	86 357 507
Charges reportées (*)	847 982	979 319
TOTAL	408 707 135	438 196 267

(*) Les chiffres de la rubrique AC1 au 31/12/2010 ont été retraités suite à un changement de méthode résultant essentiellement du reclassement du compte ordinaire nos tri IBS de la rubrique AC7 d'un montant de 3 568 688 dinars.

3.2 PASSIFS**Note 7 – Dépôts & avoirs des établissements bancaires & financiers**

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 331 198 282 DT contre 98 303 221 DT au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

LIBELLES	MONTANT		TOTAL	NATURE DE L'ORGANISME	REFINAN. BCT	MATERIALISES PAR DES TITRES
	< 3 mois	> 3 mois				
BCT	-	-	-	BCT	Non	Non
CPTÉ ORD.BANQ.	-	-	-	BANQUE	Non	Non
Prêts interbank.	316 213 350	11 597 700	327 811 050	BANQUE	Non	Non
Créances/Etab Fin.	2 234 426	-	2 234 426	STé LEASING	Non	Non
Dettes rattachées	1 152 805	-	1 152 805			
TOTAL	319 600 581	11 597 700	331 198 282			

Note 8 – Dépôts et avoirs de la clientèle

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 3 332 312 209 DT contre 3 364 495 224 DT au 31/12/2010 et se détaille ainsi :

Ressources Clientèle	31/12/2011	31/12/2010
Dépôts à vue	829 957 972	797 664 433
Dépôts en dinars	684 332 843	608 471 884
Dépôts en devises et en dinars convertibles	144 815 930	188 442 202
Dettes rattachées	809199	750347
Dépôts d'épargne	1 334 789 230	1 297 109 387
Epargne logement	559 272 525	565 021 852
Epargne El jadid	224 700 698	229 886 156
Epargne Libre	540 698 020	492 926 860
Epargne Etude	10 117 987	9 274 521
Dépôts à échéance	1 067 102 470	1 198 670 477
Autres sommes dues à la clientèle(*)	100 462 537	71 050 925
TOTAL	3 332 312 209	3 364 495 224

La rubrique PA3 a subi un changement de méthode dû essentiellement au reclassement du compte affaires en inspection de la rubrique PA3 d'un montant de 628 360 dinars à la rubrique AC7.

Ces dépôts se détaillent ainsi par nature et par durée résiduelle :

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (DEPOTS A VUE)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	479 956 519	349 192 254			829 148 773
Dettes rattachées	809 199				809 199
Charges constatées d'avance					
TOTAL	480 765 718	349 192 254			829 957 972

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (COMPTE EPARGNE)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	402 206 067	72 968 145	167 231 836	692 383 182	1 334 789 230
Dettes rattachées					
Charges constatées d'avance					
TOTAL	402 206 067	72 968 145	167 231 836	692 383 182	1 334 789 230

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (COMPTE A TERME ET BONS A ECHEANCE)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	134 016 490	629 876 495	288 683 454		1 052 576 439
Dettes rattachées	16 039 220				16 039 220
Charges constatées d'avance	1 513 189				1 513 189
TOTAL	148 542 521	629 876 495	288 683 454	-	1 067 102 470

DEPOTS ET AVOIRS DE LA CLIENTELE (AUTRES SOMME DUES)

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	100 462 537				100 462 537
Dettes rattachées					-
Charges constatées d'avance					-
TOTAL	100 462 537	-	-	-	100 462 537
	100 462 537				100 462 537
TOTAL (PA3)			3 332 312 209		

Note 9 – Emprunts et ressources spéciales

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 538 047 547 DT contre 587 144 598 DT au 31/12/2010 et se détaille comme suit :

EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	31/12/2011	31/12/2010
EMPRUNTS MATERIALISES	342 388 840	373 281 623
EMPRUNTS OBLIGATAIRES	100 000 000	100 000 000
DETTES RATTACHEES	5 101 563	14 403
AUTRES EMPRUNTS	237 287 277	273 267 220
- EMPRUNTS B A D	101 264 441	116 485 897
- EMPRUNTS B E I	90 455 748	96 676 403
- EMPRUNTS SUBORDONNES	42 000 000	56 000 000
DETTES RATTACHEES	3 567 088	4 104 920
AUTRES FONDS EMPRUNTES	8 645 842	9 027 241
EMP. ET DETTES POUR PROPRES COMPTES	8 406 748	8 785 275
- EMPRUNTS HG004C	3 406 748	3 785 275
- EMPRUNTS CLYNIQUE NEFZAOUA ET AME	5 000 000	5 000 000
DETTES RATTACHEES	239 094	241 966
RESSOURCES SPECIALES	187 012 865	204 835 734
TOTAL	538 047 547	587 144 598

La ventilation des emprunts et ressources spéciales par durée résiduelle et par nature se présente comme suit :

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	9 072 837	24 795 403	137 546 048	170 712 650	342 126 938
Dettes rattachées	8 907 744				8 907 744
Charges constatées d'avance					-
TOTAL	17 980 581	24 795 403	137 546 048	170 712 650	351 034 682

RESSOURCES SPECIALES

LIBELLES	0--->3 mois	3 mois---> 1 an	1 an--> 5 ans	Plus de 5 ans	TOTAL
Montant brut	2 576 377	7 402 436	43 803 148	132 361 449	186 143 410
Dettes rattachées	869 455				869 455
Charges constatées d'avance					-
TOTAL	3 445 832	7 402 436	43 803 148	132 361 449	187 012 865
TOTAL (PA4)			538 047 547		

Note 10 – Autres passifs

Ce poste présente au 31/12/2011 un solde de 827 642 932 DT contre de 815 986 823 DT au 31/12/2010 se détaillant ainsi :

INTITULE	31/12/2011	31/12/2010
Organismes sociaux	2 005 666	1 883 302
Personnel	47 170	24 187
Etat et collectivités locales	4 564 604	5 485 204
Risque néant sur projets spéciaux	22 706 752	21 640 776
Créditeurs divers	726 283 425	720 021 995
Provisions pour risques et charges	3 663 939	3 848 994
Impôt sur les sociétés	4 153 763	7 975 935
Divers	64 217 613	55 106 430
TOTAL	827 642 932	815 986 823

Au 31/12/2011, les emplois et les ressources relatifs aux projets spéciaux se détaillent comme suit :

ANNEES	31/12/2011			31/12/2010		
NATURE DE LA RESSOURCE	EMPLOIS	RESSOURCES	EXCEDENT	EMPLOIS	RESSOURCES	EXCEDENT
3 EME PDU	-132 075	3 768 253	3 900 328	-132 075	3 769 860	3 901 935
4 EME PDU	2 674 406	6 378 667	3 704 261	3 504 095	6 410 692	2 906 597
HG 004B	-232 838	11 889 547	12 122 385	42 903	11 903 421	11 860 518
PRLSI	-8 852	1 179 515	1 188 367	-8 852	1 179 515	1 188 367
HAFSIA	1 685	1 793 096	1 791 411	10 511	1 793 870	1 783 359
TOTAL	2 302 326	25 009 078	22 706 752	3 416 582	25 057 358	21 640 776

3.3- CAPITAUX PROPRES

Note 11 – Capitaux propres

CAPITAUX PROPRES	31/12/2011	31/12/2010
Capital	90 000 000	90 000 000
Réserves	331 615 857	309 309 890
Autres capitaux propres	414 048	414 048
Résultats reportés	5 072 072	-1 928 878
Résultat de l'exercice	14 231 911	32 592 498
TOTAL	441 333 888	430 387 558

A la date du 31-12-2011, le capital social s'élève à 90 000 000 DT composé de 18 000 000 actions d'une valeur nominale de 5 DT libérée en totalité.

Le total des capitaux propres de la Banque, avant affectation du résultat de l'exercice 2011 s'élève au 31 décembre 2011 à 441 333 888 DT contre 430 387 558 DT au 31 décembre 2010.

Cette rubrique se détaille comme suit :

LIBELLES	CAPITAL	PRIME	RESERVES	RESERVES	RVE POUR	RVE POUR	RESERVES	RESERVE	RESULTAT REPORTE		RESULTAT	TOTAL
	SOCIAL	D'EMISSION	LEGALES	EXTRA	REINVES. EXONERES	RISQUES GENERAUX	F.SOCIAL	REVEL.IMM.	MODIF COMP.(*)	REP. A NOUV	DE L'EXERCICE	
Solde au 31.12.2010 (avant répartition)	90 000 000	41 720 837	9 000 000	230 621 853	-	-	27 967 200	414 048	-1 935 062	6 184	32 592 498	430 387 558
Reserve à nouveau										-6 184	6 184	-
Report à nouveau sur mod. Comptable									2 371 325		-2 371 325	
Fond social							850 000				-850 000	-
Reserve pour réinvestissement exonères					16 951 341						-16 951 341	
Reserve pour risques bancaires généraux						12 420 000					-12 420 000	
Report à nouveau										6 016	-6 016	
Résultat de l'exercice 2010												-
Solde au 31.12.2010 (avant répartition)	90 000 000	41 720 837	9 000 000	230 621 853	16 951 341	12 420 000	28 817 200	414 048	436 263	6 016	-	430 387 558
Modification comptable s/ résultats reportés									4 629 792			4 629 792
Reclassement				-198 325 608	198 325 608							-
Redressement fiscal (2006 à 2009)							-8 514 344					-8 514 344
Autres opérations sur fondes social								598 971				598 971
Résultat de l'exercice 2011											14 231 911	14 231 911
Solde au 31.12.2010 avant affectation	90 000 000	41 720 837	9 000 000	32 296 245	215 276 949	3 905 656	29 416 171	414 048	5 066 055	6 016	14 231 911	441 333 888

(*) Il s'agit d'une modification comptable pour un montant de 4 629 792 DT, constatée sur les capitaux propres d'ouverture détaillé comme suit :

- Un crédit d'impôt sur les fonds gérés « FCR 12: LES CIMENTS DE BIZERTE » pour un montant de 544 083 DT et un crédit d'impôt sur la constatation des agios réservés pour un montant de 285 881 DT qui, remontent à l'exercice 2009.
- Crédit d'impôt résultant du redressement fiscal (exercice 2006 à 2009) pour un montant de 1 143 741 DT et d'une régularisation d'impôt payé sur plus-values sur fonds gérés d'un montant de 653 554 DT au titre de l'exercice 2010.
- Les plus-values sur fonds gérés réinvestis par la SIM SICAR pour un montant de 1 323 415 DT.
- Plus-value réalisée sur le contrat de liquidité conclu par la banque avec sa filiale ASSURANCE SALIM pour un montant de 679 118 DT.

3.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12 – Engagements donnés

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2011 par nature et par bénéficiaire comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
Passif Eventuel	36 758 828	451 432 483	-	-	488 191 311
- Caution et Avals	36 758 828	313 724 353	-	-	350 483 181
- Crédit Doc.	-	137 708 130	-	-	137 708 130
- Actifs donnés en garantie	-	-	-	-	-

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
Engagements Donnés	2 296 549	1 146 066 943	-	8 177 398	1 156 540 890
- De financement	2 296 549	1 146 066 943	-	-	1 148 363 492
- Sur Titres	-	-	-	8 177 398	8 177 398

Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se détaillent comme suit :

ENG.DE FINANCEMENT DONNES EN FAVEUR DE LA CLIENTELE	31/12/2011	31/12/2010
- CDTS PREF. IMMOB. ET ACQU. S/ RSSE ORD. NON UTILISES	190 066 249	263 039 047
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE CONTRACTUELLE	4 545 167	4 962 931
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE PROPRE	4 416 836	5 101 989
- CDTS IMMOB. ACQUEREUR S/ RSSE AFFECTER	1 494 040	1 489 389
- CDTS NOTIF. ET NON UTILISE FAS, FOPRODI, FONAPRA ET CMT	393 028 733	460 319 333
- CREDITS A ACCORDER SUR COMPTES D'EPARGNE	552 515 919	546 849 269
- AVALS AUX BANQUES	2 296 549	0
TOTAL	1 148 363 492	1 281 761 958

(*) Les crédits à accorder sur comptes d'épargne sont déterminés comme suit :

ENGAGEMENTS SUR EPARGNE LOGEMENT AU 31/12/2011
ENGAGEMENTS DONNES

INTITULE	31/12/2011
1/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	547 970 752
a / murs et réguliers	406 805 027
L'ensemble des comptes d'épargne murs et réguliers x 2	
203 402 513, 374 X 2	406 805 027
b / murs mais irréguliers	141 165 725
L'ensemble des comptes d'épargne murs mais irréguliers x 2	
70 581 862 , 425 X 2	141 165 725
2/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	4 545 168
TOTAL	552 515 919

Note 13 – Engagements de financement reçus

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2011 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
- De financement	57 179 664	3 028 741	321 867 456	-	382 075 861
Engagements Reçus	57 179 664	3 028 741	321 867 456	-	382 075 861

(*) Les engagements de financement reçus de l'ETAT se détaillent comme suit :

ENGAGEMENTS SUR EPARGNE LOGEMENT AU 31/12/2011
ENGAGEMENTS RECUS

INTITULE	31/12/2011
1/Tranches non débloquées des crédits déjà accordés	4 545 168
2/Engagements de l'Etat relatif à l'équilibre du régime d'épargne logement	317 322 289
a/Crédits à accorder sur comptes d'épargne	547 970 752
b/Encours des crédits sur Epargne logement	328 624 062
(+) Crédit normal	204 243 782
(+) Crédit anticipé	4 354 341
(+) Crédit complémentaire	120 025 939
c/Dépôts sur épargne logement	559 272 525
(-) Epargne logement	559 272 525
TOTAL	321 867 456

Note 14 – Garanties reçues

Cette rubrique se détaille au 31 décembre 2011 par nature et par contrepartie comme suit :

LIBELLES	BANQUES	CLIENTS	ETAT	AUTRES	TOTAL
- de garantie de la clientèle	-	75 482 925	-	-	75 482 925
Engagements reçus	-	75 482 925	-	-	75 482 925

3.5- ETAT DE RESULTAT

Note 15 – Intérêts & revenus assimilés

Les intérêts et revenus assimilés totalisent 254 788 521 DT au 31/12/2011 contre 256 251 662 DT au 31/12/2010 et se détaillent ainsi :

INTERETS ET REVENUS ASSIMILES	31/12/2011	31/12/2010
Opérations avec les établissements bancaires et financiers	3 936 465	4 188 459
Opérations avec la clientèle	239 765 665	238 239 536
Crédits industriels et commerciaux	78 404 639	68 414 740
Crédits immobiliers promoteurs	24 883 784	22 130 409
Crédits immobiliers acquéreurs	87 699 999	90 429 974
Arrangement, rééchelonnement et consolidation	576 650	601 933
Agricoles	807 966	925 344
Autres crédits	9 109 262	14 433 518
Créances immobilisées douteuses ou litigieuses	8 551 262	11 772 682
Intérêts de retards sur crédits	4 772 654	6 732 852
Intérêt sur comptes ordinaires débiteurs	24 951 258	22 721 274
Produits/opérations clientèle liées la modification comptable	8 191	76 810
Autres intérêts et revenus assimilés	11 086 391	13 823 667
T O T A L	254 788 521	256 251 662

Note 16 – Commissions

Les commissions totalisent 36 810 466 DT au 31/12/2011 contre 39 130 046 DT au 31/12/2010. Ces commissions se détaillent comme suit :

NATURE DE LA COMMISSION	31/12/2011	31/12/2010
COMMISSIONS SUR EFFETS, CHEQUES & OPERATIONS DIVERSES	20 380 740	21 077 378
Effets à l'encaissement	36 900	39 914
Effets escomptés	73 082	270 094
Opérations diverses sur effets	391 058	393 079
Opérations de virement	6 107 151	6 033 203
Opérations par chèque en devise ou en devise convertibles	5 680 991	5 986 277
Opérations sur titres	14 338	17 126
Locations de coffres forts	-	60
Frais de tenue de compte	8 077 220	8 337 625

NATURE DE LA COMMISSION	31/12/2011	31/12/2010
COMMISSIONS SUR COMMERCE EXTERIEUR ET CHANGE	2 285 668	2 577 119
Domiciliation & modification de titres	72 233	76 625
Remises et accréditifs documentaires	2 011 570	2 184 111
Virements & chèques en devises	201 865	316 383
COMMISSION SUR GESTION FOPROLOS & P.SPECIAUX	1 480 875	1 389 074
REMUNERATION SUR GESTION FOPROLOS	1 382 295	1 325 645
REMUNERATION PROJETS SPECIAUX	98 580	63 429
Rémunération sur gestion PRLSI	440	468
Rémunération sur gestion 2 ^{ème} PDU	260	453
Rémunération sur gestion 3 ^{ème} PDU	1 607	2 616
Rémunération sur gestion HG 004 B	13 874	18 108
Rémunération sur gestion 4 ^{ème} PDU	32 025	40 903
Rémunération sur gestion Hafsia	774	881
Rémunération sur gestion FNAH	49 600	
AUTRES COMMISSIONS	12 663 183	14 086 475
Gestion	1 252 761	880 764
Etudes	6 933 043	8 614 819
Opérations monétiques	3 679 546	3 818 789
Frais additionnel des prêts	130	126
Autres commissions	797 703	771 977
T O T A L	36 810 466	39 130 046

Note 17 – Revenus du portefeuille titres commercial

Au 31/12/2011, le revenu du portefeuille titres commerciaux s'élève à 24 358 171 DT contre 25 402 385 DT au 31/12/2010 détaillé ainsi :

Nature des revenus	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts sur titres de transaction	11 547 167	13 206 638
Dividendes et autres revenus sur titres de placement	2 735 659	2 215 376
Gains nets sur opérations de change	10 075 345	9 980 371
Total des produits	24 358 171	25 402 385
Pertes nettes sur titres de transaction	-	-
Solde compensé	24 358 171	25 402 385

Note 18 – Revenus du portefeuille d'investissement

Au 31/12/2011, le revenu du portefeuille d'investissement est de 1 731 457 DT contre 1 829 574 DT au 31/12/2010 détaillé ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes	1 731 457	1 829 574
Total	1 731 457	1 829 574

Note 19 – Intérêts encourus et charges assimilées

Au 31/12/2011, les intérêts encourus et charges assimilées totalisent 124 859 087 DT contre 122 312 961 DT au 31/12/2010 détaillés comme suit :

INTERETS COURUS ET CHARGES ASSIMILEES	31/12/2011	31/12/2010
OPERATIONS AVEC LES ETAB. BANCAIRES ET FINANCIERS	11 958 086	5 896 519
OPERATIONS AVEC LA CLIENTELE	86 911 093	88 188 427
INTERET /COMPT ORDI CREDITEUR DE LA CLIENTELE	4 726 493	4 296 582
INTERET/COMPTE D'EPARGNE DE LA CLIENTELE	35 905 874	34 933 438
INTERETS SUR COMPTE D'ECHEANCE DE LA CLIENTELE	45 890 799	47 545 909
CHARGE/OPERAT.CLIENTELE LIEES A MOD. COMPTABLE	387 927	1 412 498
EMPRUNTS ET RESSOURCES SPECIALES	24 887 707	27 246 535
EMPRUNTS EXTERIEURS	16 503 187	17 797 483
EMPRUNT OBLIGATAIRES	5 127 076	5 221 439
EMPRUNT SUBORDONNE	2 982 444	3 884 069
AUTRES EMPRUNTS	275 000	343 544
AUTRE CHARG.D'EXPLOIT.BANCAIRE	1 102 201	981 480
TOTAL	124 859 087	122 312 961

Note 20 – Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Ce poste totalise un montant net de 74 918 776 au 31 décembre 2011 contre 72 781 808 DT au 31 décembre 2010 détaillé ainsi :

DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF

	31/12/2011	31/12/2010
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	136 663 060	74 410 864
Dotations aux provisions sur opérations avec la clientèle	100 479 171	72 584 513
Dotation aux comptes provisions collectives	21 400 000	-
Dotations aux provisions pour risques et charges	451 598	532 654
Pertes sur créances couvertes par des provisions (*)	14 332 291	1 293 697
REPRISE DE PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VAL./CREANC.H.BILAN ET PASSIF	61 744 284	1 629 056
Reprises de provisions sur opération avec la clientèle	61 327 058	1 316 989
Reprises des provisions pour risques et charges (**)	417 226	312 067
Récupération des créances passées en pertes	-	-
SOLDE NET	-74 918 775	-72 781 808

(*) Au cours de l'exercice 2011 la Banque a cédé des créances d'un montant de 17 731 147 DT, au prix de 112 DT.

Ces créances sont couvertes par des provisions d'un montant de 14 332 291 DT et des agios réservés à hauteur de 3 398 744 DT.

(**) Les reprises sur provisions pour risque et charges se détaillent comme suit :

INTITULE	31/12/2011	31/12/2010
ECARTS SUR COMPTES D'EPARGNE LOGEMENT	2 339	3 465
DIFFERENCE DE CHANGE SUR CREDIT US-AID	-	-
INSTANCES BANCAIRES	14 605	53 251
DIVERS RISQUES SUR ACTIFS ET PASSIFS	400 282	255 351
INDEMNITE SINISTRE SUR CREDIT HABITAT	-	-
INDEMNITE SINISTRE A RECOUVRER CREDIT AUX PARTICULIERS	-	-
DETOURNEMENT	39 860	-
COMPTE COURANT ET COMPTE D'ATTENTE	188 646	-
COMPTE A TERME	-	-
CREANCES DEBITEURS DIVERS	-	-
COMPTE DE LIAISON EN TND	171 776	255 351
REMUNEARTION FOPROLOS	-	-
TOTAL NET	417 226	312 067

Note 21- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Ce poste totalise un montant net de 7 063 761 DT au 31 décembre 2011 contre 10 474 418 DT au 31/12/2010 détaillé ainsi :

DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT

	31/12/2011	31/12/2010
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	8 326 811	15 793 029
DOTATION AUX PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	3 124 811	3 855 615
DOT.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	5 136 605	1 678 735
PERTES SUR CREANCES COUVERTES PAR DES PROVISIONS	65 395	3 346 907
MOINS VALUES SUR TITRES DE PARTICIPATION	-	6 911 772
DOT.AUX PROV.ET RESULT.DES CORRECT.DE VALEURS/PORTEFE.D'INVESTISSEMENT	1 263 050	5 318 611
REPRISE DE PROVISIONS SUR TITRES D'INVESTISSEMENT	647 547	4 602 597
REP.AUX PROV./TIT.PARTIC.DES PART. D.LES ENTP.ASS.LES COENTREP.& LES ENTRE.LIEES	506 155	716 014
PLUS VALUES DE CESSION DES TITRES DE PARTICIPATION	109 348	-
SOLDE NET	-7 063 761	-10 474 418

Le tableau récapitulatif des provisions de la banque se présente comme suit :

TABLEAU DES PROVISIONS AU 31.12.2011

INTITULES	31.12.2009	DOTAT° 2010	REP 2010	MODF. CPTLE	31.12.2010	DOTAT° 2011	REP 2011	31.12.2011
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENG.A LA CLTS)	226 077 015	72 435 000	1 293 697		297 218 318	100 270 769	61 267 131	336 221 956
PROVISIONS EN FRANCHIS D'IMPOT (ENG.A COLLECTIVES)						21 400 000		21 400 000
ÉCART COMPTE DES CREDITS	197 749	5 700	21 489		181 960	7 406	11 034	178 332
INTER ETS SUR CREDITS (TRANCHES NON DEBL.)	376 814	48 285	1 802		423 297	53 497	7 081	469 713
ECARTS SUR CREDIT AUX PARTICULIERS	4 085	64 059			68 144	38 084	34 526	71 701
ECARTS SUR CREDIT COURT ET MOYEN TERME	56 165				56 165	80 213		136 378
ECARTS SUR IMPAYEES CREDIT HABITAT	13 280	14 194			27 474	18 190	3 738	41 926
RISQUE SUR IMPAYEES PROJETS SPECIAUX(3 et 4 eme PDU)	895 622	17 275			912 897	11 012	3 548	920 362
PROVISIONS AYANT SUPPORTEES L'IMPOT	1 543 715	149 513	23 291		1 669 936	208 402	59 927	1 818 412
PROVISION SUR ENGAG.INDIVIS A LA CLIENTELE	227 620 730	72 584 513	1 316 989		298 888 254	121 879 171	61 327 058	359 440 367
ECART EPARGNE LOGEMENT	2 097	1 162			3 259	848	1 204	2 903
ECART INTERET /MVTS NON IDENTIFIES	1 743 777		3 465		1 740 312		1 135	1 739 177
ECART SUR COMPTES EPARGNE LOGEMENT	1 745 874	1 162	3 465		1 743 571	848	2 339	1 742 080
COMPTES CORRESPONDANTS EN DEVISES	51 959		10 699		41 260	33 251	8 680	65 831
COMPTES BCT EN DEVISES	239 156		42 551		196 604	62 778	5 926	253 456
INSTANCES BANCAIRES	291 115		53 251		237 864	96 029	14 606	319 288
INDEMNITE SINISTRE SUR CREDIT HABITAT	655 749				655 749			655 749
INDEMNITE SINISTRE A RECOUVRER CDT AUX PART.	300 500				300 500			300 500
DETOURNEMENT	1 634 275	58 353			1 692 628	33 115	39 860	1 685 882
COMPTE COURANT & COMPTE D'ATTENTE	87 779	219 143			306 922	4 827	188 646	123 103
COMPTE A TERME	17 000				17 000	7 000		24 000
DEPOSANT CHEQUE ENT TND A L'ESCOMPTE	88 874				88 874			88 874
COMPTE DE LIAISON EN DEVISE	14 079	100 717			114 796	68 413	90 476	92 732
OPERATION EN INSTANCE DE REGUL CPT LIAISON (38 992)	171 525				171 525			171 525
BUREAU A L'ETRANGER	23 589				23 589			23 589
O B A R	30 851				30 851			30 851
COMPTE DE LIAISON EN TND (35000)	801 141	153 279	255 351		699 069	241 365	81 300	859 134
DIVERS RISQUES SUR ACTIF ET PASSIF	3 825 362	531 491	255 351		4 101 502	354 720	400 282	4 055 941
TITRES DE PARTICIPATION	1 827 331	1 678 735	716 014		2 790 052	5 136 605	506 155	7 420 503
TITRES DE PLACEMENT	22 321 067	3 855 615	4 602 597	1 554 522	23 128 606	3 124 811	647 547	25 605 870
PROVISIONS POUR RISQUE ET CHARGE	30 010 748	6 067 003	5 630 678	1 554 522	32 001 595	8 713 014	1 570 928	39 143 681
TOTAL DES PROVISIONS	257 631 478	78 651 516	6 947 666	1 554 522	330 889 850	130 592 185	62 897 986	398 584 049

Note 22 –Autres produits d’exploitation

Au 31/12/2011, les autres produits d’exploitation totalisent 11 451 126 DT contre 16 657 379 DT au 31/12/2010. Cette rubrique se détaille comme suit :

INTITULE	31/12/2011	31/12/2010
REVENUS DES IMMEUBLES NON LIES A L’EXPLOITATION BANCAIRE	351 929	50 490
PRODUITS SUR OPERATIONS D’ASSURANCE	3 872 822	4 453 897
RECUPERATION DE FRAIS POSTAUX	114 085	152 964
AUTRES CHARGES NON IMPUTABLES	1 899 912	1 820 802
AUTRES PRODUITS ACCESSOIRES (*)	5 212 378	10 179 226
TOTAL	11 451 126	16 657 379

(*) La baisse des autres produits d’exploitation provient principalement :

- Des résiliations négatives des comptes d’épargne logements pour un montant de 3 647 728 DT ;
- Des récupérations sur des comptes d’épargne logements pour un montant de 157 442 DT.

Notes 23 – Impôt sur les bénéfices

L’impôt sur les bénéfices au titre de l’exercice 2011 totalise 4 153 763 DT.

La banque est soumise à l’impôt sur les bénéfices au taux du droit commun (35 %).

La charge d’impôt a été déterminée compte tenu d’un réinvestissement exonéré pour un montant de 6 350 000 DT dont 5 475 000 DT confié à la filiale de la banque la société SIM SICAR.

Notes 24 – Effets des modifications comptables

Il s’agit d’un solde créditeur pour un montant de 4 629 792 DT détaillé comme suit :

- Un crédit d’impôt sur les fonds gérés « FCR 12: LES CEMENTS DE BIZERTE » pour un montant de 544 083 DT et un crédit d’impôt sur la constatation des agios réservés pour un montant de 285 881 DT qui, remontent à l’exercice 2009.
- Crédit d’impôt résultant du redressement fiscal (exercice 2006 à 2009) pour un montant de 1 143 741 DT et d’une régularisation d’impôt payé sur des plus values sur fonds gérés d’un montant de 653 554 DT au titre de l’exercice 2010.
- Les plus values sur fonds gérés réinvestis par la SIM SICAR pour un montant de 1 323 415 DT.
- La plus-value réalisée sur le contrat de liquidité conclu par la banque avec sa filiale ASSURANCE SALIM pour un montant de 679 119 DT.

3.6- ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Notes 25 - Variation des liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31/12/2011 un montant de 90 556 412 DT contre 429 465 417 DT au 31/12/2010, soit une variation négative de 338 909 005 DT.

Cette variation négative des liquidités résulte principalement de l'activité d'exploitation et d'investissement détaillée comme suit :

INTITULE	2011	2010
FLUX NET D'EXPLOITATION	-283 317 741	-154 600 120
ACTIVITE NET D'INVESTISSEMENT	-12 699 911	-53 242 752
ACTIVITE DE FINANCEMENT	-52 966 698	-68 982 297
INCIDENCE DES VARIATIONS DES TAUX DE CHANGE SUR LES LIQUIDITES	10 075 345	9 980 371
VARIATION DE LIQUID ET EQUIV DE LIQUID EN COURS DE PERIODE	-338 909 005	-266 844 798
LIQUIDITE ET EQUIV DE LIQUIDITE EN DEBUT DE PERIODE	429 465 417	696 310 215
Caisse, BCT, C.C.P.	84 094 865	122 573 064
Créances/ établissement bancaire	161 168 511	377 972 655
Titres de transaction	184 202 041	195 764 496
LIQUIDITE ET EQUIV. DE LIQUIDITE EN FIN DE PERIODE	90 556 412	429 465 417
Caisse, BCT, C.C.P.	121 117 007	84 094 865
Créances/établissement bancaire	-161 645 046	161 168 511
Titres de transaction	131 084 451	184 202 041

L'examen et l'analyse de flux fait ressortir les principales constatations suivantes :

(1) Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation

Ainsi qu'il ressort du bilan et de l'état de résultat, les variations enregistrées au niveau des principaux postes ci-dessous indiqués expliquent le sens positif de ce flux.

- Les dépôts de la clientèle ont enregistré une baisse de 138 213 934 DT.
- Les crédits à la clientèle ont diminué de 149 594 917 DT.
- Les décaissements nets effectués pour le compte aussi bien du personnel que des créanciers divers s'élèvent pour la période séparant le 31/12/2010 et le 31/12/2011 à 1 264 091 DT.
- L'excédent des produits encaissés par rapport aux charges décaissées au titre de la même période s'élève à 186 562 487 DT ce qui donne un flux de trésorerie positif.

(2) Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement

L'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles et des participations compensées en partie par la perception des dividendes est à l'origine du flux de trésorerie négatif de 12 699 911 DT.

(3) Flux de trésorerie net provenant des activités de financement

Ce flux de trésorerie négatif net de 52 966 698 DT provient principalement du règlement des dividendes en faveur de nos actionnaires, par l'augmentation du total des ressources spéciales et par l'émission et remboursement d'emprunts.

(4) Incidences des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités.

L'évolution des cours de change des devises cotées par la BCT qui ont été utilisés pour la conversion en dinars de nos dépôts et avoirs en devises tels qu'ils figurent sur les états financiers arrêtés au 31/12/2011 ont engendré une incidence sur les liquidités et équivalents de liquidités d'un montant de 10 075 345 DT.

RAPPORT GENERAL

BANQUE DE L'HABITAT
RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011.

I – Rapport sur les états financiers

1. Nous avons audité les états financiers ci-joints de la « Banque de l'Habitat » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives pour l'exercice couvrant la période allant du 1^{er} Janvier 2011 au 31 Décembre 2011.

Les états financiers ci-joints, couvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011, font apparaître un total bilan net de 5 470 535 Mille Dinars et un bénéfice net de 14 232 Mille Dinars, arrêtés compte tenu :

- d'une dotation aux provisions nette et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passifs de 74 919 Mille Dinars dont 21 400 Mille Dinars de provisions collectives ;
- d'une dotation aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement de 7 064 Mille Dinars ;
- des modifications comptables imputées sur les capitaux propres d'ouverture à hauteur de 4 630 Mille Dinars ;
- d'un impôt sur les sociétés de 4 154 Mille Dinars.

Responsabilité de la Direction

2. La direction de la Banque est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la « Banque Centrale de Tunisie ». Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des commissaires aux comptes

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie ainsi qu'aux termes de référence pour l'audit des comptes objet de la note de la « Banque Centrale de Tunisie » n° 93-23 du 30 Juillet 1993.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers. Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Justification de l'opinion

4. Dans le cadre de notre audit, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne applicables aux opérations de la Banque y compris celles relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances au niveau du système de contrôle interne de la Banque. Ces insuffisances, telles que développées dans notre rapport d'évaluation du système de contrôle interne et notre rapport sur l'évaluation des risques, et qui font partie intégrante du présent rapport, résultent principalement d'une inadéquation des procédures de contrôle, y compris les contrôles comptables, du système d'information et de sécurités informatiques.

Dans ce cadre, nos travaux ont été limités par :

- Des insuffisances dans les procédures de contrôle et de justification comptable de

certaines comptes, dont principalement, les intérêts perçus d'avance sur les crédits à la clientèle, certains comptes de caisse ainsi que les comptes de suspens inter-siège et monétique, certains comptes d'encaissement chèques et effets et qui n'ont pas fait l'objet de provisions totales pour risques de la part de la Banque.

Il en est de même pour les procédures de comptabilisation des immobilisations ainsi que les amortissements y relatives. Dans ce cadre, certaines immobilisations dont la date d'acquisition remonte à des exercices antérieurs et qui s'élèvent à 5 447 529 DT, n'ont pas fait l'objet d'amortissements par la Banque. De même, le rapprochement entre l'inventaire physique des immobilisations et les soldes comptables n'a pas été effectué à la date de notre intervention.

En outre, les comptes relatifs à la gestion des fonds spéciaux et des fonds budgétaires méritent d'être justifiées et rapprochées avec les organismes débiteurs. Il s'agit notamment de l'avance faite à la SNIT pour le rachat des biens des étrangers, ainsi que les comptes liés à la convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR).

- L'indisponibilité des états financiers certifiés et de notations externes pour l'appréciation du risque et l'évaluation des engagements de certains clients.
- Des insuffisances au niveau des procédures de centralisation, d'évaluation et d'inventaire des garanties reçues de la clientèle et notamment des engagements habitat et des engagements inférieurs à 50 mDT. Ces insuffisances couvrent également l'indisponibilité d'expertise récente des garanties réelles.

Faute de disponibilité d'informations, l'impact éventuel des travaux de justification de ces comptes, de l'inventaire des garanties ainsi que de la prise en compte des données financières pour l'évaluation des engagements de certains clients sur les éléments des états financiers de la Banque, n'a pu être déterminé par nos soins à la date d'émission de notre rapport.

5. La Banque ne comptabilise les charges relatives aux indemnités de départ à la retraite et des charges relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qu'au moment du départ effectif à la retraite. Ainsi, il n'est pas procédé à la constatation de provisions pour indemnité de départ à la retraite relatives aux engagements découlant de la convention collective qui prévoit une indemnité de six fois le dernier salaire servi à l'employé et de provisions relatives aux cotisations assurance-groupe des retraités qui sont estimées sur la base de la méthode de rattachement linéaire conformément à la norme internationale IAS 19 " Avantages du personnel" à un montant de 14 435 Mille Dinars. A cet effet, une consultation a été initiée par les autorités compétentes auprès de l'OECT afin d'arrêter une méthode applicable à l'ensemble du secteur bancaire.
6. La « B.H » a été soumise courant 2010 à un contrôle fiscal couvrant la période 2006 à 2009. Le montant réclamé par l'administration fiscale au titre de ce contrôle s'élève à 67,8 Millions de Dinars et pour lequel la Banque a constitué des réserves pour risques

généraux à hauteur de 12,4 Millions de Dinars. Selon le PV de réconciliation provisoire, le montant payé par la Banque en Décembre 2011 s'élève à 8,5 Millions de Dinars et a été déduit des réserves pour risques généraux. Cette réconciliation ne couvre pas la taxation relative aux réinvestissements exonérés.

Opinion

7. A notre avis, et sous réserves des points exposés ci-dessus, les états financiers sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la « Banque de l'Habitat » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 Décembre 2011 conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observations

8. Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

8.1. Comme indiqué dans la note aux états financiers n°2, l'appréciation et l'évaluation des risques sur les engagements de certains organismes et entreprises publiques présentant des indices de difficultés financières s'avèrent à la date d'émission du présent rapport essentiellement liées aux discussions à engager et aux plans et programmes de restructuration de ces entreprises et de leurs mise en place.

8.2. Comme indiqué dans la note aux états financiers « Note n°11- Capitaux propres », la Banque a procédé au cours de l'exercice 2011 à certaines corrections d'erreurs. Ces corrections se sont traduites par une augmentation des capitaux propres à hauteur de 4 630 Mille Dinars, constatées sur les capitaux propres d'ouverture et se rapportant aux plus-values réinvestis sur les fonds gérés pour le montant de 1 323 Mille Dinars, à la constatation des gains sur contrat de liquidité pour le montant de 679 Mille Dinars, à l'ajustement des crédits d'impôts suite au redressement fiscal pour un montant de 1 798 Mille Dinars et la constatation de l'effet d'impôts sur modifications comptables antérieures pour un montant de 830 Mille Dinars.

Les états financiers de l'exercice 2010, présentés à titre comparatif, n'ont pas été retraités pour tenir compte des ajustements précités.

8.3. Au cours de l'exercice 2011, la Banque a procédé à un inventaire de ses garanties hypothécaires reçues des clients pour lesquels le montant des engagements hors crédit habitat est supérieur à 50 mDT, qui s'est traduit par la révision de certaines valeurs de garanties dont l'impact est une dotation aux provisions de 24 086 Mille dinars et une reprise de 4 068 Mille Dinars.

Par ailleurs, la Banque a procédé à la révision de la méthode d'estimation des garanties

hypothécaires pour les crédits habitat. Selon cette nouvelle estimation, la Banque a enregistré une reprise de provisions pour un montant de 8 161 Mille Dinars sur les engagements habitat supérieurs à 50 Mille Dinars. Cet ajustement a pour effet une baisse du taux de provisionnement des crédits habitat applicable aux engagements habitat inférieurs à 50 Mille Dinars.

Ainsi, il en résulte de l'application du nouveau taux de provisionnement sur les engagements habitat inférieurs 50 Milles Dinars, une reprise de provisions pour un montant de 17 948 Milles Dinars.

Ces dotations et reprises de provisions ont été intégrées dans le résultat imposable de l'exercice 2011.

8.4. Le risque encouru sur la relation SOTACIB s'élève au 31 Décembre 2011 à 111 886 Mille Dinars dont 54 667 Mille Dinars de participations sur fonds gérés. Cette relation connaît des difficultés et a affiché des pertes importantes au cours des exercices 2010 et 2011. En 2011, l'évaluation de la participation et des risques de crédits sur cette relation ont été effectués compte tenu des perspectives futures prévues dans le business plan 2012-2021.

8.5. En application des dispositions récentes des circulaires de la BCT n° 2011-04 du 12 avril 2011 et 2012-02 du 11 janvier 2012 et la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, certains changements ont été apportées aux règles d'évaluation des engagements et des produits y afférents par rapport à celles appliquées au cours des exercices antérieurs. En effet, et comme indiqué dans la note 2.2 « Règles d'évaluation des engagements » et la note 2.3 « Règles de prise en compte des intérêts et commissions sur les engagements » :

- Certaines relations ont été maintenues dans leur classe de l'année dernière et ce, compte tenu des décisions de rééchelonnement de leurs impayés,
- Les intérêts et agios de l'année 2011 non réglés et se rapportant aux engagements précités soit 4 331 KDT, ont fait l'objet de réservation,
- Une provision collective sur les engagements classés en « 0 » et « 1 » a été comptabilisée pour un montant de 21 400 KDT.

II - Vérifications spécifiques

9. Conformément aux dispositions des articles 201 et 266 du Code des Sociétés Commerciales et en dehors des éléments ci-dessus exposés, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice

2011.

- 10.** En application de l'article 3 (Nouveau) de la Loi 94-117, du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 octobre 2005, et portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives aux traitements de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Il nous a été permis, à travers cet examen, de déceler des insuffisances qui ont été consignées dans nos rapports sur le contrôle interne et dans le présent rapport.

Par ailleurs, il est à signaler que le ratio de liquidité prévu par la circulaire 2001-04 s'établit au 31 Décembre 2011 à 78,8% soit une insuffisance par rapport au minimum exigé de 253,4 Millions de Dinars. Les emprunts BCT et interbancaires à très court terme avec maturité inférieure à 90 jours s'élève à 316,2 Millions de Dinars. Cette situation expose la Banque à un risque de liquidité important nécessitant la mise en place imminente d'un plan de redressement.

- 11.** D'autre part et en application des dispositions de l'article 19 du Décret n° 2001-2728 du 20 Novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la société à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 21 Août 2012

P/ GAC – CPA International
Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC – DFK International
Mr Chérif BEN ZINA

RAPPORT SPECIAL

BANQUE DE L'HABITAT
RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2011.

En application des dispositions de l'article 29 de la Loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédits et des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les conventions prévues par les dits articles et réalisées ou qui demeurent en vigueur, durant l'exercice 2011.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers.

Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- CONVENTIONS REGLEMENTEES

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE 2011

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 juillet 2001, relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que la Banque a réalisé les opérations suivantes au cours de l'exercice 2011:

- a) La Banque a souscrit, au cours de l'exercice 2011, à des polices d'assurance auprès de la société « Assurances SALIM », détaillées comme suit : assurance groupe pour un montant de 5 435 224 DT, assurance automobile pour un montant de 104 415 DT, assurance engineering pour un montant de 21 342 DT, assurance risque divers pour un montant de 263 048 DT et assurance incendie pour un montant de 116 735 DT.

- b) La Banque a conclu une convention avec la « SGRC » portant sur la cession de créances d'un montant global de 17 731 146 DT pour un prix de 112 DT.
- c) La Banque a conclu une convention avec la « SIFIB », portant sur la gestion du contrat de liquidité des titres de la société « Modern Leasing », pour un montant de 384 237 DT et 66 716 « titres Modern Leasing », contre une rémunération de 0,2% hors TVA sur les transactions boursières objet du dit contrôle.
- d) La Banque a conclu une convention avec la « SIFIB », portant sur la gestion du contrat de liquidité des titres de la société « Assurances SALIM » pour un montant de 807 104 DT et 25 459 « titres SALIM », contre une rémunération de 0,2% hors TVA sur les transactions boursières objet du dit contrôle.
- e) La Banque a conclu des contrats de crédit avec la société « Modern Leasing ». L'encours total de ces crédits s'élève, au 31 Décembre 2011, à 8 931 000 DT à un taux d'intérêt de TMM+1,5% l'an.
- f) La Banque a conclu une convention avec la « SIM SICAR », portant sur la gestion du fonds 14. Le montant débloqué, au titre de ce fonds s'élève, à 5 600 000 DT.

2. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DES EXERCICES PRECEDENTS ET QUI CONTINUENT A PRODUIRE DES EFFETS AU COURS DE L'EXERCICE 2011

En application des dispositions des articles 200 & 475 du code des sociétés commerciales et 29 de la loi n°2001-65 du 10 Juillet 2001, relative aux établissements de crédits, nous portons à votre connaissance que les conventions suivantes conclues entre la banque et les personnes visées par ces articles continuent à produire leurs effets au cours de l'exercice 2011 :

- a) Une convention tripartite entre le Ministère de l'Equipement et de l'Habitat, la « Banque de l'Habitat » et le Ministère des Finances signée en date du 06 Mai 2010.
 - Les dossiers relatifs aux subventions accordées par le Fonds National d'Amélioration de l'Habitat (FNAH) aux personnes physiques ou aux collectivités locales sont déposés, traités et accordés par les services du Ministère de l'Equipement et de l'Habitat qui se charge de communiquer la liste définitivement approuvée par le Ministre de l'Equipement et de l'Habitat à la « Banque de l'Habitat » pour la mise en place.
 - Les subventions FNAH sont accordées aux propriétaires privés, collectivités locales, fonds de solidarité nationale, organismes ou institutions spécialisées dans le domaine de la réhabilitation et la rénovation urbaine (décret n° 2007-534).
 - Le montant de la subvention est limité, actuellement, à 1 000 DT.

- Le montant de la subvention est débloqué en deux tranches.
- RATTACHEMENT : Centre d'Affaires.

Ce compte ne génère ni frais ni intérêts (agios débiteurs, agios créditeurs).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des subventions, 2% sur les débloqués des prêts et 3% sur les sommes recouvrées.

- b) Une convention conclue avec la « SIFIB » (Filiale de la Banque) pour le montage, le placement et la gestion de l'emprunt subordonné « BH 2007 » émis pour 70 MDT sur 7 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
 - Montage : 20 KDT.
 - Placement : 0,2% flat sur le montant de l'émission.
 - Gestion : 0,2% du restant dû.
- c) Une convention conclue avec la « SIFIB » (Filiale de la Banque) pour le montage, le placement et la gestion de l'emprunt « BH 2009 » émis pour 100 MDT sur 15 ans avec deux années de franchise aux conditions ci-après :
 - Montage : 20 KDT.
 - Placement : 0,2% flat sur le montant de l'émission.
 - Gestion : 0,2% du restant dû.
- d) Une convention conclue avec la « SIFIB » (Filiale de la Banque) pour la tenue du registre d'actionariat de la Banque de l'Habitat pour un montant annuel de 50 KDT HTVA.
- e) Une convention de dépositaire a été conclue avec les « SICAV BH PLACEMENT » depuis 1994 et « BH OBLIGATAIRE » depuis 1997. Les commissions facturées par la Banque s'élèvent à mille dinars pour chacune d'entre elles.
- f) Quatorze conventions portant mises à la disposition de la SIM SICAR de fonds à capital risque, ont été conclues par la Banque depuis 1998. Ces conventions, encore en vigueur, prévoient une rémunération de 1,5% du montant des fonds gérés au profit de la SICAR. Le montant de la commission, relative à l'exercice 2011, s'élève à 650 KDT.
- g) Une convention de location auprès de la société « Assurances SALIM » de l'immeuble K du complexe immobilier « Espace Tunis » à partir du 1^{er} Janvier 2005 pour le local abritant l'agence située au rez-de-chaussée et du 1^{er} Juillet 2005 pour les autres parties de l'immeuble. Le loyer, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 294 481 DT HT.
- h) Une convention de location auprès de la société « Assurances SALIM » concernant la location à usage administratif et commercial par la Banque de l'Habitat du local agence bancaire sis à Tunis, Centre Urbain Nord immeuble Assurances SALIM à

partir du 1^{er} Juillet 2010. Le loyer, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 30 553 DT HT.

- i) Une convention « DHAMEN » est conclue avec la société « Assurances SALIM ». Les commissions au profit de la Banque sont fixées à 45% des primes nettes, 40% pour le contrat DHAMEN payé d'avance et DHAMEN échelonnée.
- j) Une convention de bancassurance conclue avec la société « Assurance SALIM », pour laquelle les commissions sont fixées à 45% des primes nettes pour le contrat DHAMEN, 40% pour le contrat DHAMEN payé d'avance, DHAMEN échelonné et les contrats vie crédits commerciaux. Le montant total des commissions, au titre de l'exercice 2011, s'élève à 5 161 046 DT.
- k) Une convention est conclue avec la société « Assurance SALIM », portant sur les commissions relatives aux contrats « tout risque chantier », « responsabilité civile décennale » et « incendie crédits commerciaux ». Le montant de ces commissions s'élève, au titre de l'exercice 2011, à 35 815 DT.
- l) Une convention est conclue avec la société « Assurance SALIM », portant sur la participation bénéficiaire relatives aux contrats « incendies crédits habitat ». Le montant de la participation s'élève, au titre de l'exercice 2011, à 66 492 DT.
- m) Des contrats de crédit ont été conclus avec la société « Modern Leasing ». Le montant des crédits accordé, au titre de l'exercice 2010, s'élève à 10 000 000 DT pour un taux de TMM+1,25%. En 2009, le montant des crédits accordés s'élève à 6 000 000 DT pour un taux de TMM+1,25%. En 2007, le montant des crédits accordés s'élève à 4 000 000 DT pour un taux de TMM+1,625% révisé en 2009 à TMM+1,25%. L'encours de ces crédits s'élève, au 31/12/2011, à 14 546 333 DT.
- n) Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL », portant sur la réalisation du nouveau siège de la faculté des sciences économique et de gestion de Tunis. Le montant des honoraires s'élève en 2011 à 50 655 DT.
- o) Une convention est conclue avec la société « SOPIVEL » (filiale de la banque), portant sur la prise en charge par la Banque de la marge négative sur les ventes des appartements SPRIC pour un montant de 14 324.
- p) Un contrat de sous-location conclu en mai 2006 avec la « SICAF » (filiale de la Banque) portant sur la location de bureaux couvrant une surface de 21 m², pour une durée d'une année renouvelable par tacite reconduction, pour un loyer global annuel de 1 631 DT toutes taxes comprises, avec une majoration annuelle cumulative de 5%.
- q) Les conventions suivantes avec l'Etat tunisien continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2011 :

1. Convention pour la gestion du fonds de promotion des logements pour les salariés (FOPROLOS)

Compte tenu de la loi n°77-54 du 3 Août 1977 et le décret n°77-965 instituant le FOPROLOS, la Banque de l'Habitat et l'Etat tunisien ont signé, le 2 Janvier 1990, une convention relative à la gestion de ce fonds.

A cet effet, il est ouvert dans les écritures de la Banque, un compte spécial qui est alimenté par les tirages sur le fonds de promotion des logements pour les salariés ouvert dans les écritures de la Trésorerie Générale de Tunisie. La dotation accordée à la Banque au titre de la gestion de ce fond est fixée initialement par la convention à 2 000 KDT. Les fonds consignés dans ce compte sont destinés à l'accord de prêts aux salariés et de crédits aux promoteurs immobiliers agréés pour financer la construction de logements suburbains.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 2% sur les prêts débloqués chaque année au profit des salariés et 3% sur les montants de recouvrement en principal et intérêts, soient 1 382 295 DT en 2011.

2. Convention relative au programme national de résorption des logements rudimentaires (PNRLR)

Par décret n°86-438 du 12 Avril 1986, il a été institué un programme national de résorption des logements rudimentaires.

En application de l'article 6 du décret précité, la « Banque de l'Habitat » a signé le 16 Mai 1986 avec l'Etat tunisien, une convention relative à la gestion des Fonds pour le Programme National de Résorption des Logements Rudimentaires.

Un compte est ouvert à cet effet, il est alimenté notamment par les dotations budgétaires de l'Etat, les prélèvements sur le FNAH, les prélèvements sur les autres programmes spéciaux en rapport avec l'habitat, les concours du système bancaire ainsi que toutes autres ressources nationales ou internationales qui seraient affectées à ce programme.

Les fonds ainsi collectés sont destinés à l'accord de prêts ou subventions aux ménages occupant des logements rudimentaires pour l'acquisition de lots de terrains, la construction de logements salubres et l'amélioration de logements insalubres.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2011.

3. Convention pour le 4^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt, conclu à Washington en date du 18 juillet 1983 sous le numéro 2736 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n°86-102, la BIRD a consenti à l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 30,2 millions de Dollars US destiné au financement du 4^{ème} projet de développement urbain.

En application des sections 3.02 (b) et 3.08 de cet accord, il a été signé le 4 mars 1987 entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat, une convention relative à la gestion des composantes "Trames assainies et auto-construction" du 4^{ème} projet de développement urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, le concours bancaire, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots de terrains AFH, à l'auto construction et à l'amélioration de l'habitat dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques des prêts et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 32 025 DT en 2011.

4. Convention pour le programme des trames assainies et auto-construction (US-AID HG 004B)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 30 Avril 1985 et ratifié par la loi n°85-103 du 2 Décembre 1985 entre l'Etat tunisien et les Etats Unis d'Amérique par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti, au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 46 Millions de dollars US destinés au financement de la viabilisation des lots de terrains, l'acquisition de ces lots et l'auto construction.

A cet effet, une convention a été signée entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion par celle-ci des fonds pour le programme des trames assainies et l'auto construction du crédit US-AID HG004 B.

Ainsi, il a été ouvert dans les comptes de la Banque, un compte recevant les contributions financières affectées au financement de ce programme et qui sont essentiellement constituées par les fonds du prêt constaté et l'autofinancement des bénéficiaires.

Ces fonds sont destinés au financement du programme des trames assainies et l'auto construction dans certaines localités indiquées en annexe de la convention précitée.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts, et 3% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 13 874 DT en 2011.

5. Convention relative au 3^{ème} projet de développement urbain

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 Janvier 1983 sous le numéro 2223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD), celle-ci a mis à la disposition de l'Etat tunisien un prêt en monnaie étrangère d'un montant de 25 Millions de Dollars US destiné au financement du 3^{ème} projet de Développement Urbain.

En application de la section 3.02 (b) de cet accord, il a été signé entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », une convention relative à la gestion des composantes "trames assainies et auto-construction" du 3^{ème} projet de développement Urbain.

A cet effet, un compte est ouvert à la Banque. Ce compte loge les fonds du prêt de la BIRD, les fonds de l'Etat et l'autofinancement des bénéficiaires. Ces contributions financières sont destinées à la viabilisation des lots et à l'auto construction dans les zones prévues par la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts et 2% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 1 607 DT en 2011.

6. Convention pour la réhabilitation d'EL HAFSIA

Par accord de prêt conclu à Washington en date du 11 janvier 1983 sous le numéro 223 entre l'Etat tunisien et la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ratifié par la loi n° 83-56 du 27 Juin 1983, il a été créé un compte spécial devant permettre d'accorder des prêts pour l'amélioration des bâtiments dans les quartiers de Sidi El Bayane, Sidi Younès et El Hafsia, la Municipalité de Tunis et l'ARRU afin de définir les modalités et les conditions de leurs interventions respectives dans la gestion dudit compte spécial.

Ce compte spécial est alimenté par les fonds versés par l'ARRU, les fonds versés annuellement par le FNAH, les fonds versés par l'Etat au titre des prêts accordés par la BIRD pour l'opération, les remboursements en principal et intérêts par les bénéficiaires et les intérêts des placements des disponibilités.

Les fonds provenant de ce compte sont destinés à être accordés, à titre des prêts, aux propriétaires désireux de réhabiliter leurs constructions, et à la Municipalité pour la réhabilitation des constructions municipales ainsi qu'à certaines dépenses de l'ARRU et de l'Association pour la Sauvegarde de la Médina (ASM).

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués des prêts et 3% sur les sommes recouvrées, soit 773 DT en 2011.

7. Convention relative au 2^{ème} projet de développement urbain

La Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) et l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID) assurent respectivement le financement du 2^{ème} projet urbain et du projet de réhabilitation du quartier "El Mellasine". La Municipalité de Tunis promoteur de ce projet, a sollicité le concours de la Banque de l'Habitat pour le recouvrement des crédits à accorder aux bénéficiaires des logements évolutifs et des lots viabilisés.

L'intervention de la « Banque de l'Habitat » a été matérialisée par une convention de recouvrement des crédits accordés.

Dans le cadre de cette opération, la Banque assure, dans une première phase, l'accomplissement des formalités de constitution du dossier de crédit, puis le recouvrement des crédits accordés.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloqués et 2,5% sur les recouvrements, soit 260 DT en 2011.

8. Convention pour le programme de reconstruction des logements au profit des sinistrés d'inondations (PRLSI)

Par accord d'exécution conclu à Tunis en date du 27 Juillet 1983 ratifié par la loi n°84-10 du 3 Avril 1984 entre l'Etat tunisien et les Etats-Unis d'Amérique agissant par l'intermédiaire de l'Agence Internationale pour le Développement (US-AID), celle-ci a garanti au profit du Gouvernement tunisien, un prêt de 4 Millions de Dollars US et une subvention de 1 Million de Dollar US provenant du fonds de soutien économique.

En application de la section 1.01 de cet accord, il a été signé une convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat relative à la gestion des fonds du Programme de Reconstruction des Logements au profit des sinistrés d'inondations. A cet effet, il est ouvert à la « Banque de l'Habitat » un compte alimenté par les fonds du prêt US-AID et la subvention du fonds de soutien économique. Ces fonds sont destinés au financement du programme de reconstruction des logements au profit des victimes d'inondations dans les localités indiquées dans la convention.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 2,5% sur les recouvrements annuels en principal et intérêts, soit 440 DT en 2011.

9. Convention pour la gestion du régime d'épargne logement

La convention du 28 Avril 1989 relative à la gestion du régime d'épargne - logement signé le 16 mai 1989 entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat » stipule, dans son article 19, que l'Etat tunisien fournit annuellement à la Banque les fonds nécessaires pour combler les besoins de financement résultant du déséquilibre financier du régime d'épargne-logement constaté au titre de l'exercice écoulé. En 2011, aucun engagement n'est constaté par la banque au titre de cette convention.

10. Convention pour la gestion du FOPRODI

Par la convention entre l'Etat tunisien et la Banque de l'Habitat signée le 15 Août 1994, il a été déterminé le rôle de celle-ci dans la gestion du FOPRODI. A cet effet, il a été ouvert un compte à la Banque sur lequel sont accordées des subventions aux promoteurs. Les prêts accordés à ceux-ci sont octroyés sur les ressources propres de la Banque.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques et 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2011.

11. Convention pour la gestion du FONAPRA

Suivant le protocole d'accord conclu en date du 2 décembre 1983 entre l'Etat tunisien et la Communauté Européenne, il a été décidé d'accorder une subvention à l'Etat tunisien destinée au financement d'un programme visant la création de petites entreprises et encourageant la création d'emplois. A cet effet, il a été créé un compte spécial alimenté par la subvention européenne. Les fonds ainsi reçus sont destinés à financer les projets implantés dans les zones visées par la convention.

La gestion de ce fonds est confiée à la « Banque de l'Habitat » suivant la convention relative à la gestion du FONAPRA signée en date du 27 Janvier 1994 et abrogée par la convention du 12 Août 1994.

En rémunération de sa gestion, la Banque perçoit 1% sur les débloques de l'année et un pourcentage de 3% sur les recouvrements. Aucune commission n'a été constatée par la Banque à ce titre au cours de l'exercice 2011.

12. Convention pour le financement des projets s'inscrivant dans le cadre du dispositif du fonds de dépollution (FODEP)

Conformément à la convention de rétrocession signée entre l'Etat tunisien et la « Banque de l'Habitat », celle-ci accorde des prêts aux entreprises des secteurs productifs et de services devant servir au financement des opérations de dépollution pour une durée de dix ans, y compris un délai de grâce de trois ans.

Le taux d'intérêt appliqué est égal au taux supporté par la Banque augmenté de sa marge.

Les fonds rétrocédés à la Banque s'élèvent au maximum à la contre valeur de 15 Millions d'ECUS. Ils génèrent des intérêts à un taux égal à celui du marché monétaire en vigueur au moment de la rétrocession (TMM) diminué de 1%.

II- OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS VIS-A-VIS DES DIRIGEANTS

Les rémunérations des dirigeants sont fixées par décision du Conseil d'Administration. Les éléments de rémunérations des dirigeants sont définis comme suit:

- Les membres du Conseil d'Administration sont rémunérés par des jetons de présence déterminés par le Conseil et soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale. En 2011, le montant des jetons de présence alloué aux administrateurs s'est élevé à 68 750 DT au titre de la « Banque de l'Habitat » et 9 300 DT au titre des filiales.
- La rémunération du Président Directeur Général a été fixée par décision du Premier Ministère et du Ministère des Finances. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel brut de 82 440 DT ;
 2. des avantages en nature s'élevant à un montant brut de 7 575 DT et qui comprennent :
 - une voiture de fonction,
 - un quota mensuel de carburant de 450 litres.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé des moyens a été fixée par décision du Conseil d'Administration. Elle est composée :
 1. d'un salaire annuel brut de 34 831 DT ;
 2. des avantages en nature s'élèvent à un montant brut de 9 083 DT et comprennent :

- une voiture de fonction : 1100 DT,
 - un quota mensuel de carburant de 360 litres soit 5 918 DT,
 - d'autres avantages en nature (restauration, scolarité, etc.) : 2 064 DT,
3. des primes servies annuellement pour un montant brut de 29 826 DT.
- La rémunération du Directeur Général Adjoint chargé du Développement et de la Production a été fixée par décision du Conseil d'Administration. Elle est composée :
1. d'un salaire annuel brut de 29 857 DT ;
 2. des avantages en nature s'élèvent à un montant brut de 7 886 DT et comprennent :
 - une voiture de fonction : 1 065 DT,
 - un quota mensuel de carburant de 360 litres soit 4 548 DT,
 - d'autres avantages en nature (restauration, scolarité, etc.) : 2 273 DT
 3. des primes servies annuellement pour un montant brut de 20 352 DT.

Tunis, le 21 Août 2012

P/ GAC – CPA International
Mr Chiheb GHANMI

P/ CMC – DFK International
Mr Chérif BEN ZINA

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

**SOCIETE TUNISIENNE D'INVESTISSEMENT
-TUNINVEST-SICAR-**

Siège social : Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis-

La Société TUNINVEST SICAR publie ci-dessous ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012, accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, M Karim DEROUICHE(DELTA CONSULT).

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2012

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2012	2011	2011
ACTIFS				
ACTIFS NON COURANTS				
Immobilisations financières		3 828 009	4 040 264	3 876 733
Moins : provisions		(860 100)	(860 100)	(860 100)
	3	2 967 909	3 180 164	3 016 633
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		2 967 909	3 180 164	3 016 633
ACTIFS COURANTS				
Autres actifs courants	4	661 054	571 328	611 329
Placements et autres actifs financiers	5	5 741 431	6 082 717	6 418 033
Liquidités et équivalents de liquidités		2 844	3 780	144 608
TOTAL DES ACTIFS COURANTS		6 405 329	6 657 825	7 173 970
TOTAL DES ACTIFS		9 373 238	9 837 989	10 190 603

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		2012	2011	2011
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS				
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		966 000	966 000	966 000
Réserves		483 000	483 000	483 000
Résultats reportés		6 395 878	5 884 146	5 884 146
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		7 844 878	7 333 146	7 333 146
Résultat de la période		153 742	358 587	1 477 732
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	6	7 998 620	7 691 733	8 810 878
PASSIFS				
PASSIFS COURANTS				
Autres passifs courants	7	1 374 618	2 146 256	1 379 725

TOTAL DES PASSIFS	<u>1 374 618</u>	<u>2 146 256</u>	<u>1 379 725</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS	<u>9 373 238</u>	<u>9 837 989</u>	<u>10 190 603</u>

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Notes	30 Juin		31 Décembre
		<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2011</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus des titres	8	245 758	468 368	1 750 468
Autres revenus	9	4 002	40 585	79 935
<u>Total des produits d'exploitation</u>		<u>249 760</u>	<u>508 953</u>	<u>1 830 403</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges nettes sur cession de titres	10	43 230	40 630	4 162
Autres charges d'exploitation	11	52 538	109 678	347 129
<u>Total des charges d'exploitation</u>		<u>95 768</u>	<u>150 308</u>	<u>351 291</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>153 992</u>	<u>358 645</u>	<u>1 479 112</u>
Produits (Charges) financier(e)s net(te)s		-	450	450
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		<u>153 992</u>	<u>359 095</u>	<u>1 479 562</u>
Impôts sur les sociétés		(250)	(508)	(1 830)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		<u>153 742</u>	<u>358 587</u>	<u>1 477 732</u>

ETAT DE FLIX DE TRESORERIE

(Montants exprimés en dinars)

		30 Juin		31 Décembre
	Notes	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2011</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Résultat net		153 742	358 587	1 477 732
Ajustements pour :				
Plus values sur cessions d'immobilisations financières		-	-	(1 152 414)
Variations des :				
Autres actifs courants	4	(49 725)	(324 705)	(364 706)
Placements et autres actifs financiers	5	725 326	886 555	502 515
Autres passifs courants	12	(5 107)	873	239 342
Flux de trésorerie provenant de (affectés à) l'exploitation		<u>824 236</u>	<u>310</u>	<u>702 469</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				

Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	13	-	-	1 364 670
Encaissements provenant de la cession des actions rachetées	6	-	109 209	109 209
Décaissements affectés aux rachats par la société de ses propres actions		-	(99 982)	(99 982)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités d'investissement		-	9 227	1 373 897
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Décaissement suite à la réduction du capital	6	-	(966 000)	(966 000)
Dividendes et autres distributions	6	(966 000)	(966 000)	(966 000)
Flux de trésorerie provenant des (affectés aux) activités de financement		(966 000)	(1 932 000)	(1 932 000)
Variation de trésorerie		(141 764)	3 537	144 366
Trésorerie au début de la période		144 608	242	242
Trésorerie à la clôture de la période		2 844	3 780	144 608

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société Tunisienne d'Investissement est une société anonyme de droit tunisien, constituée le 2 Mars 1994 sous la forme d'une société d'investissement à capital fixe, avec un capital de D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 15 Mai 1998 a décidé la transformation de « TUNINVEST – SICAF » en société d'investissement à capital risque. En conséquence la société prend la dénomination de « TUNINVEST – SICAR »

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 30 avril 2004 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 10.000.000 à D : 7.850.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 1.000.000 d'actions en la ramenant de 10,000 Dinars à 8,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 2,000 Dinars par action.
- L'annulation de 18.750 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.850.000, soit 981.250 actions de 8,000 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 12 mai 2005 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 850 000 à D : 7.350.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 981.250 d'actions en la ramenant de 8,000 dinars à 7,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 0,500 Dinars par action.
- L'annulation de 1.250 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 7.350.000, soit 980 000 actions de 7,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2006 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 7 350 000 à D : 6.279.000 selon les modalités suivantes :

- La réduction de la valeur nominale de 980.000 d'actions en la ramenant de 7,500 dinars à 6,500 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinars par action.
- L'annulation de 14.000 actions conformément aux dispositions de l'article 88 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, rachetées conformément aux dispositions de l'article 19 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 permettant de ramener le capital à D : 6.279.000, soit 966 000 actions de 6,500 dinars chacune.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 10 mai 2007 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 6.279.000 à D : 4.830.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 6,500 dinars à 5,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 1,500 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 19 mai 2010 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 4.830.000 à D : 1.932.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 5,000 dinars à 2,000 Dinars et ce, par le remboursement d'un montant de 3,000 Dinars par action.

L'assemblée Générale Extraordinaire réunie le 17 juin 2011 a décidé de réduire le capital pour le ramener de D : 1.932.000 à D : 966.000 par la réduction de la valeur nominale des 966.000 actions composant le capital social, en la ramenant de 2,000 dinars à 1,000 Dinar et ce, par le remboursement d'un montant de 1,000 Dinar par action.

La société a pour objet, la participation pour son propre compte ou pour le compte des tiers au renforcement des fonds propres des entreprises et notamment, des entreprises promues par les nouveaux promoteurs, des entreprises implantées dans les zones de développement régional, des entreprises objet d'opérations de mise à niveau ou rencontrant des difficultés économiques, ainsi que des entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques.

La société est régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988 relative aux sociétés d'investissement, telle que modifiée par les lois n° 92-113 du 23 Novembre 1992, n° 95-87 du 30 Octobre 1995, n° 2001-83 du 24 juillet 2001, n°2001-91 du 7 Août 2001, n° 2003-80 du 29 Décembre 2003 et n° 2008-78 du 22 Décembre 2008.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles de droit commun.

En vertu de l'article 48 § VII quater, la société est autorisée à déduire du bénéfice imposable, les plus values de cession des actions et des parts sociales réalisées.

Par ailleurs, la société a opté en 1998 pour l'assujettissement partiel à la taxe sur la valeur ajoutée.

NOTE 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les mêmes principes et méthodes comptables ont été utilisés dans les états intermédiaires par rapport aux états financiers annuels arrêtés au 31 Décembre 2011.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS
PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2012**

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

L'analyse des immobilisations financières se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2012	2011	2011
Titres de participation	3 327 909	3 491 439	3 327 909
Titres immobilisés	500 100	500 100	500 100
Créances immobilisées	-	48 725	48 724
Montant brut	3 828 009	4 040 264	3 876 733
A déduire :			
Provisions (A)	(860 100)	(860 100)	(860 100)
Montant net	2 967 909	3 180 164	3 016 633

A/ PROVISIONS

L'analyse des provisions se présente comme suit :

	30 Juin		31 Decembre
	2012	2011	2011
- Provisions sur titres de participation	600 000	600 000	600 000
- Provisions sur titres immobilisés	260 100	260 100	260 100
	860 100	860 100	860 100

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIERES AU 30 JUIN 2012

I- Titres de participation

<u>Emetteur</u>	Nombre de titres	Valeur nominale	Cours moyen d'achat	Valeur d'acquisition	Type de transaction	% détenu
* Société les Ateliers Mécaniques Industriels "AMI"	124 032	10.000	4.031	500 000	Souscription et actions gratuites	26.39%
* Société TUNISAVIA	296 673	10.000	3.799	1 127 185	Achat en bourse et actions gratuites	14.19%
* Société Industrielle de Lingerie "SIL"	39 900	7.500	13.659	545 000	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	20.56%
* Société Hydrosol Fondation	7 801	100.000	28.983	226 097	Souscription, achat en bourse et actions gratuites	17.74%
* Société AMI Commerciale	10 000	10.000	10.000	100 000	Souscription	6.67%
* Société TUNIFRESH	50	100.000	100.000	5 000	Souscription	1.72%
* Société SOMATRAL	14 271	10.000	28.005	399 654	Achat en bourse et actions gratuites	12.97%
* Société FUCHI-KA	5 000	10.000	10.000	50 000	Souscription	13.33%
* Société SOMATRAL COMMERCIALE	10	10.000	0.100	1	Rachat	0.03%
* Société PC RETAIL OUTLET	1	100.000	100.000	100	Souscription	0.10%
* Société IGL DISTRIBUTION	1	100.000	100.000	100	Souscription	0.01%
* Société SOTUPA	72 347	5.000	4.147	300 000	Souscription et actions gratuites	8.41%

* Société Informatique et Génie Logiciel Industrie	32 508	5.000	2.300	74 772	Souscription et actions gratuites	3.45%
				3 327 909		

II- Titres Immobilisés

<u>Emetteur</u>	<u>Nature du titre</u>	<u>Nombre de titres</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Cours moyen d'achat</u>	<u>Valeur d'acquisition</u>	<u>Type de transaction</u>
* Société Les grands magasins spécialisés "Kinderland"	Obligation convertible	30 000	10.000	10.000	300 000	Souscription et achat en bourse
* Société Les grands magasins spécialisés "GSM"	Action	15 010	10.000	10.000	150 100	Souscription
* Société FUCHI-KA	Certificat d'investissement	5 000	10.000	10.000	50 000	Souscription
					500 100	

Total des titres immobilisés**Note 4 : AUTRES ACTIFS COURANTS**

Le détail des autres actifs courants se présente comme suit :

	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>	<u>Variation</u>
	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2011</u>	
- Etat, impôts différés	235 499	234 844	235 732	233
- Etat, TVA à reporter	114	52	-	(114)
- Avance de 20% sur le montant de la taxation	304 345	-	304 345	-
- VISUAL 2 M Industrie	149 656	149 656	149 656	-
- FUCHI-KA	116 000	116 000	116 000	-
- Autres comptes débiteurs	14 458	14 258	14 458	-
- Produits à recevoir	(a) 144 929	362 554	100 119	(44 810)
- Charges constatées d'avances	5 034	2 945	-	(5 034)
	970 035	880 309	920 310	(49 725)
<u>Montant brut</u>				
A déduire				
- Provisions	(b) (308 981)	(308 981)	(308 981)	
	661 054	571 328	611 329	
<u>Montant net</u>				

(a) Le montant de D : 144.929, correspond principalement aux dividendes décidés par les assemblées générales ordinaires des sociétés dans lesquelles la société TUNINVEST-SICAR détient des participations.

(b) Les provisions se détaillent comme suit :

	<u>30 Juin</u>		<u>31 Décembre</u>
	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2011</u>
- Provisions Prêt VISUAL 2M Industrie	149 656	149 656	149 656
- Provisions Prêt FUCHI-KA	116 000	116 000	116 000
- Provisions intérêts prêt VISUAL 2M Industrie	41 934	41 934	41 934
- Autres	1 391	1 391	1 391
	308 981	308 981	308 981
<u>Total</u>			

NOTE 5 : PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

L'analyse des placements et autres actifs financiers se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2012	2011	2011	
- Échéances à moins d'un an sur créances immobilisées				
HYDROSOL	97 449	97 449	48 725	
- Actions	744	744	744	
- Titres SICAV				
* Tunisie Sicav	4 480 368	3 817 263	4 275 582	(204 786)
* Amen première	1 137 718	2 143 006	2 068 274	930 556
* Sicav Amen	16 469	15 886	16 180	(289)
* Amen Trésor	8 683	8 369	8 528	(155)
TOTAL	5 741 431	6 082 717	6 418 033	725 326

Note 6**TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES**

PERIODE CLOSE LE 30 JUIN 2012

(Montants exprimés en dinars)

	Capital social	Réserves légales	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 Décembre 2010	1 932 000	483 000	3 673 378	3 167 541	9 255 919
Réduction du capital approuvée par l'AGE du 17 Juin 2011	(966 000)				(966 000)
Affectations approuvées par l'A.G.O du 17 Juin 2011			3 167 541	(3 167 541)	-
Distribution Dividendes			(966 000)		(966 000)
Vente des actions propres rachetées			9 227		9 227
Résultat de la période close le 30 Juin 2011				358 587	358 587
Solde au 30 Juin 2011	966 000	483 000	5 884 146	358 587	7 691 733
Résultat de la période close le 30 Juin 2011 (annulation)				(358 587)	(358 587)
Bénéfice net de l'exercice 2011				1 477 732	1 477 732
Solde au 31 Décembre 2011	966 000	483 000	5 884 146	1 477 732	8 810 878
Affectations approuvées par l'A.G.O du 15 Mai 2012			1 477 732	(1 477 732)	-
Distribution Dividendes			(966 000)		(966 000)
Résultat de la période close le 30 Juin 2012				153 742	153 742
Solde au 30 Juin 2012	966 000	483 000	6 395 878	153 742	7 998 620

Note 7 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Le détail des autres passifs courants se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre	Variation
	2012	2011	2011	
- Etat, TVA à payer	-	-	6 199	(6 199)
- Etat, autres impôts et taxes à payer	3 161	3 210	3 572	(411)
- Avances reçues sur cessions des immobilisations financières	240 000	240 000	240 000	-
- Actionnaires réduction de capital	-	966 000	-	-
- Diverses Charges à payer	1 127 046	931 141	1 124 248	2 798
- Créiteurs divers	4 411	5 905	5 706	(1 295)
Total	1 374 618	2 146 256	1 379 725	(5 107)

Note 8 : REVENUS DES TITRES

L'analyse des revenus des titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2012	2011	2011
- Dividendes des titres de participation	107 426	320 865	397 103
- Dividendes des titres SICAV	74 734	76 474	76 474
- Plus values sur cession de titres de participation	-	-	1 152 414
- Plus values sur titres SICAV	63 598	71 029	124 477
Total	245 758	468 368	1 750 468

Note 9 : AUTRES REVENUS

Les autres revenus englobent :

	30 Juin		31 Décembre
	2012	2011	2011
- Intérêts des comptes courants	115	137	867
- Rémunération contrat de conseil	-	-	35 000
- Revenus des créances	3 887	5 799	9 419
- Plus value de cession sur titres cotés	-	34 649	34 649
Total	4 002	40 585	79 935

Note 10 : CHARGES NETTES SUR CESSIONS DE TITRES

Le détail des charges nettes sur cessions de titres se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2012	2011	2011
- Moins value réalisées sur cession des titres SICAV	21 595	11	3 356
- Moins value latentes sur titres SICAV	21 635	39 813	-
- Moins value de cession sur titres cotés	-	806	806
Total	43 230	40 630	4 162

Note 11 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2012	2011	2011

- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	32 947	80 121	299 144
- Publicités, publications et relations publiques	2 087	2 483	4 168
- Frais de négociation des titres	4 080	7 816	19 626
- Services bancaires et assimilés	69	135	292
- Jetons de présence	11 000	12 000	12 000
- T.C.L	499	1 016	3 661
- Cotisations et dons	1 500	1 000	3 000
- Droit d'enregistrement et de timbre	350	5 090	-
- Autres charges	6	17	5 238
Total	52 538	109 678	347 129

Note 12 : VARIATION DES AUTRES PASSIFS COURANTS

la variation des autres passifs courants se détaille comme suit :

	30 Juin		31 Décembre
	2012	2011	2011
- Total des autres passifs courants au 30/06/2012	1 374 618	-	-
- Total des autres passifs courants au 30/06/2011		2 146 256	-
- Total des autres passifs courants au 31/12/2011	(1 379 725)	-	1 379 725
- Total des autres passifs courants au 31/12/2010	-	(1 140 383)	(1 140 383)
	(5 107)	1 005 873	239 342

Note 13 : ENCAISSEMENTS PROVENANT DE LA CESSION D'IMMOBILISATIONS FINANCIERES

	30 Juin		31 Décembre
	2012	2011	2011
- Total créances immobilisées au 31/12/2011	48 724	-	(48 724)
- Total créances immobilisées au 30/06/2011	-	(48 725)	-
- Total créances immobilisées au 31/12/2010	-	97 449	97 449
- Total des échéances à moins d'un an au 30/06/2012	(97 449)	-	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2011	48 725	-	(48 725)
- Total des échéances à moins d'un an au 30/06/2011	-	(97 449)	-
- Total des échéances à moins d'un an au 31/12/2010	-	48 725	48 725
- Encaissement sur cession des actions MEDIS	-	-	1 173 744
- Encaissement sur cession des actions "IGL"	-	-	142 201
Total	-	-	1 364 670

**RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES
ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2012**

**MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE
LA SOCIETE TUNINVEST SICAR**

1 - En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 19 Mai 2010 et en application des dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la Société Tunisienne d'investissement à capital risque « TUNINVEST – SICAR » pour la période allant du premier janvier au 30 Juin 2012.

2 - Nous avons effectué l'examen limité des états financiers ci-joints de la société **TUNINVEST SICAR**, comprenant le bilan au 30 Juin 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

3 - La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

4 - Nous avons effectué cet examen selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Un examen limité de l'information financière intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres aux données financières.

L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendions compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

5 - La société a fait l'objet d'un contrôle fiscal au titre des différents impôts et taxes auxquels elle est soumise et couvrant la période allant du 1^{er} janvier 1998 au 31 décembre 2007.

Une notification des résultats de la vérification fiscale a été adressée à la société en décembre 2008 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.752.662 dont D : 1.230.939 de pénalités.

La société a formulé son opposition en janvier 2009 quant aux résultats de la vérification fiscale, néanmoins l'administration n'a pas retenu les observations et arguments présentés par la société touchant des questions de fond et concernant notamment le champ d'intervention de la SICAR, la période de prescription retenue et la prise en compte des moins-values effectives dans le calcul du résultat imposable.

La société a reformulé son opposition quant à la réponse de l'administration fiscale, en juin 2009.

Un arrêté de taxation d'office a été notifié à la société en septembre 2010 et ayant pour effet d'annuler totalement le crédit d'impôt sur les sociétés au titre de 2007 s'élevant à D : 231.331 et de réclamer à la société un complément d'impôts et taxes pour un montant de D : 2.743.838 dont D : 1.222.115 de pénalités. Cet arrêté a fait l'objet d'une opposition devant le tribunal de première instance de Tunis, qui et jusqu'à la date de notre intervention, n'a prononcé aucun jugement.

Ainsi, le risque réel associé à cette situation ne peut être déterminé qu'avec le dénouement définitif de l'affaire.

6 - Sur la base de notre examen limité, et à l'exception de la remarque développée dans le paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires de la société **TUNINVEST SICAR** arrêtés au 30 Juin 2012, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis,

DELTA CONSULT

Karim DEROUICHE

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES
- ASTREE-

Siège social :45, Avenue Kheireddine Pacha BP 780 - 1080 – Tunis Cedex

La compagnie d'Assurances et de Réassurances- Astrée- publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012, accompagnés de l'Avis des commissaires aux comptes, Mr Mohamed Ali ELAOUANI et Mr Chiheb GHANMI.

Annexe n°1 Actif du bilan		Notes	Au 30 Juin 2012			(Chiffres en dinars tunisiens)	
			Brut	Amortissements et provisions	Net	Au 30/06/2011	Au 31/12/2011
AC1	Actifs incorporels	A 1	<u>652 048</u>	<u>566 133</u>	<u>85 910</u>	<u>38 231</u>	<u>87 258</u>
	AC11,12,13 Investissements de recherche et développement		652 048	566 133	85 910	38 231	87 258
	AC14 Acomptes versés						
AC2	Actifs corporels d'exploitation	A 2	<u>5 481 094</u>	<u>5 474 093</u>	<u>1 006 995</u>	<u>594 841</u>	<u>955 651</u>
	AC21 Installations techniques et machines		5 472 729	4 641 945	830 784	512 531	876 545
	AC22 Autres installations, outillages et mobiliers		908 829	832 153	76 676	63 581	65 377
	AC23 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		99 536		99 536	18 729	5 729
AC3	Placements	A 3	<u>286 532 401</u>	<u>5 874 343</u>	<u>280 658 053</u>	<u>235 431 807</u>	<u>247 715 878</u>
	AC31 Terrains, constructions et actions de sociétés immobilières non cotées	A 3.1	<u>10 820 658</u>	<u>4 243 595</u>	<u>6 577 063</u>	<u>6 809 188</u>	<u>6 693 126</u>
	AC311 Terrains et constructions d'exploitation		3 855 502	1 840 857	2 014 645	2 102 678	2 055 882
	AC312 Terrains et constructions hors exploitation		6 275 156	2 402 738	3 872 418	4 016 510	3 944 484
	AC313 Parts et actions de sociétés immobilières non cotées		690 000		690 000	690 000	690 000
	AC32 Placements dans les entreprises liées et participations	A 3.2	<u>30 487 775</u>		<u>30 487 775</u>	<u>30 487 775</u>	<u>30 487 775</u>
	AC33 Autres placements financiers	A 3.3	<u>274 653 988</u>	<u>1 630 753</u>	<u>273 023 235</u>	<u>197 504 644</u>	<u>210 015 937</u>
	AC331 Actions, autres titres à revenu variable et parts dans les FCP		66 669 313	1 510 310	65 159 003	58 551 688	57 065 208
	AC332 Obligations et autres titres à revenu fixe		88 149 089	413	88 148 673	73 713 783	88 074 533
	AC333 Prêts hypothécaires		434 285		434 285	504 250	492 377
	AC334 Autres Prêts		911 281	120 027	391 254	354 823	353 819
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		68 890 000		68 890 000	64 480 000	66 020 000
	AC34 Créances pour espèces déposées auprès des Entreprises cédantes	A 3.4	<u>570 000</u>		<u>570 000</u>	<u>530 000</u>	<u>515 040</u>
AC5	Part des réassureurs dans les provisions techniques	A 4	<u>23 210 304</u>		<u>23 210 304</u>	<u>18 311 133</u>	<u>25 205 511</u>
	AC510 Provisions pour primes non acquises		7 928 512		7 928 512	6 424 082	7 515 177
	AC530 Provisions pour sinistres Vie		45 053		45 053	0	45 053
	AC531 Provisions pour sinistres Non Vie		14 589 954		14 589 954	11 046 447	16 248 625
	AC560 Provisions d'égalisation et d'équilibrage Non Vie		203 952		203 952	-	203 952
	AC561 Autres provisions techniques Non Vie *		442 833		442 833	840 604	1 196 704
AC6	Créances	A 5	<u>58 256 254</u>	<u>4 508 493</u>	<u>53 747 761</u>	<u>47 800 459</u>	<u>35 443 139</u>
	AC61 Créances nées d'opérations d'Assurance directe	A 5.1	<u>53 426 442</u>	<u>3 262 163</u>	<u>50 164 279</u>	<u>41 177 400</u>	<u>29 201 574</u>
	AC611 Primes acquises et non émises	A 5.1.1	216 980		216 980	80 071	216 980
	AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	A 5.1.2	48 177 003	3 078 911	45 098 092	38 279 066	25 845 017
	AC613 Créances indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	A 5.1.3	5 032 479	183 239	4 849 240	2 818 263	3 132 597
	AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	A 5.2	<u>2 741 849</u>	<u>614 453</u>	<u>2 127 395</u>	<u>5 226 300</u>	<u>3 378 835</u>
	AC63 Autres Créances	A 5.3	<u>2 087 862</u>	<u>631 915</u>	<u>1 455 948</u>	<u>1 396 759</u>	<u>2 362 730</u>
	AC631 Personnel	A 5.3.1	31 421		31 421	35 805	64 003
	AC632 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	A 5.3.2	1 415 713		1 415 713	1 344 329	2 796 177
	AC633 Débiteurs divers	A 5.3.3	640 729	631 915	8 814	16 625	2 550
AC7	Autres éléments d'Actif	A 6	<u>9 582 333</u>		<u>9 582 333</u>	<u>10 273 418</u>	<u>12 052 751</u>
	AC71 Avoirs en banques, C.C.P, chèques et caisse	A 6.1	<u>2 488 121</u>		<u>2 488 121</u>	<u>2 688 362</u>	<u>4 393 952</u>
	AC72 Frais d'acquisition reportés	A 6.2	<u>2 038 318</u>		<u>2 038 318</u>	<u>2 691 029</u>	<u>2 038 318</u>
	AC73 Comptes de régularisation Actif	A 6.3	<u>5 055 894</u>		<u>5 055 894</u>	<u>4 914 027</u>	<u>5 030 481</u>
	AC731 Intérêts et loyers acquis non échus	A 6.3.1	4 492 321		4 492 321	4 226 501	4 908 876
	AC733 Autres comptes de régularisation	A 6.3.2	563 573		563 573	687 526	121 605
Total de l'Actif :			364 714 494	16 423 082	348 291 412	312 449 689	321 474 198

(Chiffres en dinars tunisien)

Annexe n° 2
Capitaux propres et passif du Bilan

Notes

Au 30/06/2012

Au 30/06/2011

Au 31/12/2011

		Au 30/06/2012	Au 30/06/2011	Au 31/12/2011
Capitaux propres	P 1			
CP1 Capital social ou fonds équivalent	P 1.1	20 000 000	20 000 000	20 000 000
CP2 Réserves et primes liées au capital	P 1.2	42 901 373	38 901 373	38 901 373
CP4 Autres capitaux propres	P 1.3	14 530 815	11 237 065	11 237 065
CP5 Résultat reporté	P 1.4	251 960	727 572	727 572
Total capitaux propres avant résultat :		77 684 148	70 866 010	70 866 010
CP6 Résultat au 30 juin	P 1.5	9 221 087	9 796 215	13 218 138
Total capitaux propres avant affectation :		86 905 235	80 662 225	84 084 148
Passif	P 2			
PA2 Provisions pour autres risques et charges	P 2.1	933 798	933 798	933 798
PA23 Autres provisions		933 798	933 798	933 798
PA3 Provisions techniques brutes	P 2.2	214 097 047	190 770 687	201 674 415
PA310 Provisions pour primes non acquises Non Vie		23 093 882	22 423 856	22 204 450
PA320 Provisions d'assurances Vie		91 361 058	76 856 063	80 301 779
PA330 Provisions pour sinistres Vie		1 828 341	1 650 000	1 887 790
PA331 Provisions pour sinistres Non Vie		91 983 484	85 319 552	90 489 978
PA340 Provisions pour participation aux bénéfécies et ristournes Vie		1 604 032	1 080 515	1 100 647
PA341 Provisions pour participation aux bénéfécies et ristournes Non Vie		732 161	364 436	1 019 788
PA350 Provision pour égalisation et équilibrage Non Vie		241 349	-	241 349
PA360 Autres provisions techniques Vie		654 766	620 652	654 766
PA361 Autres provisions techniques Non Vie		2 597 974	2 455 613	3 773 868
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	P 2.3	13 359 603	10 549 596	15 228 575
PA6 Autres dettes	P 2.4	31 886 519	28 283 643	17 962 139
PA61 <u>Dettes nées d'opérations d'assurance directe</u>	P 2.4.1	8 647 659	7 280 906	6 359 040
PA611 Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe	P 2.4.1.1	7 812 314	6 591 995	5 633 660
PA612 Dettes indemnisées subrogées à l'Entreprise d'assurance	P 2.4.1.2	835 345	688 911	725 380
PA62 <u>Dettes nées d'opérations de réassurance</u>	P 2.4.2	16 838 757	14 749 706	6 189 484
PA63 <u>Autres dettes</u>	P 2.5	6 400 103	6 253 031	5 413 615
PA631 Dépôts et cautionnements reçus	P 2.5.1	434 517	438 792	437 642
PA632 Personnel	P 2.5.2	612 176	609 670	701 741
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	P 2.5.3	5 141 883	5 012 631	3 919 122
PA634 Crédoiteurs divers	P 2.5.4	211 527	191 938	355 110
PA7 Autres passifs	2.6	1 109 210	1 249 740	1 591 123
PA71 <u>Comptes de régularisation passif</u>	P 2.6.1	1 109 210	1 249 740	1 591 123
Total des capitaux propres et du Passif :		348 291 412	312 449 689	321 474 198

(Chiffres en dinars tunisiens)

Annexe n° 3
Etat de résultat technique de l'Assurance Non Vie

Notes	Opérations brutes	Cessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
	Au 30/06/2012	Au 30/06/2012	Au 30/06/2012	Au 30/06/2011	Au 31/12/2011
PRNV1 Primes acquises	49 402 241	<16 074 894>	33 327 347	31 025 644	53 109 050
PRNV11 Primes émises et acceptées	50 291 674	<16 488 228>	33 803 446	31 743 445	52 516 348
PRNV12 Variation de la provision pour primes non acquises	<889 433>	413 334	<476 099>	<717 801>	592 702
PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	2 887 424	-	2 887 424	3 112 573	6 215 773
PRNV2 Autres produits techniques	126 468	-	126 468	102 006	129 110
CHNV1 Charges de sinistres	<27 071 976>	2 690 537	<24 381 439>	<21 726 026>	<42 385 275>
CHNV11 Montants payés	<25 578 470>	4 349 207	<21 229 263>	<17 718 017>	<38 440 436>
CHNV12 Variation de la provision pour sinistres	<1 493 506>	<1 658 670>	<3 152 176>	<4 008 009>	<3 944 839>
CHNV2 Variation des autres provisions techniques	1 175 894	<753 871>	422 023	<157 018>	<1 119 173>
CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<200 000>	-	<200 000>	<300 000>	<1 554 181>
CHNV4 Frais d'exploitation	<4 761 117>	3 490 702	<1 270 415>	<1 526 399>	<3 907 750>
CHNV41 Frais d'acquisition	<2 124 412>	-	<2 124 412>	<2 368 419>	<3 803 419>
CHNV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-	-	-	-	<214 705>
CHNV43 Frais d'administration	<2 636 705>	-	<2 636 705>	<2 120 233>	<4 757 570>
CHNV44 Commissions reçues des réassureurs	-	3 490 702	3 490 702	2 962 253	4 867 944
CHNV5 Autres charges techniques	<1 186 835>	-	<1 186 835>	<1 098 974>	<2 564 777>
CHNV6 Variation de la provision pour égalisation & équilibrage	-	-	-	401 398	364 001
RTNV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Non Vie	20 372 099	<10 647 526>	9 724 573	9 833 204	8 286 778

(Chiffres en dinars tunisiens)

Annexe n° 4
Etat de résultat technique de l'Assurance Vie

Notes	Opérations	Cessions	Opérations	Opérations	Opérations
	Brutes		nettes	nettes	nettes
	Au 30/06/2012	Au 30/06/2012	Au 30/06/2012	Au 30/06/2011	Au 31/12/2011
PRV1 Primes	13 770 126	<112 710>	13 657 416	11 515 008	20 311 765
PRV11 Primes émises et acceptées	13 770 126	<112 710>	13 657 416	11 515 008	20 311 765
PRV2 Produits de placements	2 398 507		2 398 507	2 496 594	4 780 060
PRV21 Revenus des placements	2 226 791	-	2 226 791	2 087 049	3 513 863
PRV23 Reprise de correction de valeurs sur placements	-	-	-	-	104 882
PRV24 Profits provenant de la réalisation des placements	171 716	-	171 716	346 475	1 161 315
PRV4 Autres produits techniques	-	-	-	-	1 898
CHV1 Charge de sinistres	<2 171 049>	-	<2 171 049>	<1 581 728>	<5 062 376>
CHV11 Montants payés	<2 230 498>	-	<2 230 498>	<1 537 449>	<4 825 360>
CHV12 Variation de la provision pour sinistres	59 449	-	59 449	<44 279>	<237 016>
CHV2 Variation des autres provisions techniques	<11 059 279>	-	<11 059 279>	<9 950 239>	<13 239 122>
CHV21 Provisions d'assurance vie	<11 059 279>	-	<11 059 279>	<9 950 239>	<13 205 009>
CHV22 Autres provisions techniques					<34 113>
CHV3 Participation aux bénéfices et ristournes	<545 324>	-	<545 324>	<350 000>	<710 525>
CHV4 Frais d'exploitation	<852 602>	1 827	<850 775>	<510 918>	<1 865 592>
CHV41 Frais d'acquisition	<365 596>		<365 596>	<212 948>	<566 400>
CHV42 Variation du montant des frais d'acquisition reportés			-	-	<438 006>
CHV43 Frais d'Administration	<487 006>		<487 006>	<298 056>	<863 344>
CHV44 Commissions reçues des réassureurs		1 827	1 827	86	2 158
CHV5 Autres charges techniques	<30 725>	-	<30 725>	<26 944>	<278 302>
CHV9 Charges des placements	<207 171>	-	<207 171>	<306 129>	<463 909>
CHV91 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<139 712>	-	<139 712>	<123 171>	<249 107>
CHV92 Correction de valeur sur placements	<22 903>	-	<22 903>	<100 478>	<107 545>
CHV93 Pertes provenant de la réalisation des placements	<44 556>	-	<44 556>	<82 480>	<107 257>
RTV Sous Total : Résultat technique de l'assurance Vie	1 302 483	<110 883>	1 191 600	1 285 644	3 473 897

(Chiffres en dinars tunisiens)

Annexe n° 5
Etat de Résultat

Notes

	Au 30/06/2012	Au 30/06/2011	Au 31/12/2011
RTNV <u>Résultat Technique de l'Assurance Non Vie</u>	9 724 573	9 833 204	8 286 778
RTV <u>Résultat Technique de l'Assurance Vie</u>	1 191 600	1 285 644	3 473 897
PRNT1 <u>Produits des placements Assurance Non Vie</u>	5 146 537	5 743 879	10 986 805
PRNT11 Revenus des placements	4 778 081	4 801 645	8 076 495
PRNT13 Reprise de correction de valeurs sur placements	-	145 104	241 067
PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements	368 456	797 130	2 669 243
CHNT1 <u>Charges des placements de l'Assurance Non Vie</u>	<444 533>	<704 306>	<1 066 279>
CHNT11 Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	<299 784>	<283 377>	<572 562>
CHNT12 Correction de valeurs sur placements	<49 143>	<231 169>	<247 189>
CHNT13 Pertes provenant de la réalisation des placements	<95 606>	<189 760>	<246 528>
CHNT2 <u>Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'Assurance Non Vie</u>	<2 887 424>	<3 112 573>	<6 215 773>
PRNT2 Autres produits non techniques	44 716	92 723	141 773
CHNT3 Autres charges non techniques	<5 665>	<2>	<6>
Résultats provenant des activités ordinaires	12 769 804	13 138 569	15 607 195
CHNT4 Impôts sur le Résultat	<3 548 717>	<3 342 354>	<2 389 057>
Résultats provenant des activités ordinaires après impôts	9 221 087	9 796 215	13 218 138
Résultat net après modifications comptables :	9 221 087	9 796 215	13 218 138

Annexe n° 6 : Tableau des engagements reçus et donnés

Intitulé	Notes	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
HB1 Engagements reçus		766 559	769 559	760 586
<i>Engagements hypothécaires reçues sur Prêts octroyés</i>		504 350	504 350	498 377
<i>Avals, cautions de garanties</i>		262 209	265 209	262 209
HB2 Engagements donnés		450 216	271 741	450 216
<i>HB21 Avals, cautions de garanties octroyés au titre d'appel d'offres</i>		450 216	271 741	450 216
<i>HB22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente</i>				
<i>HB23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>				
<i>HB24 Autres engagements donnés</i>				
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires				
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution				
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance				
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers				

Annexe 7: État de flux de trésorerie général (méthode directe)

(Chiffres en Dinars Tunisiens)

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
E1 Encaissements des primes reçues des assurés	49 186 778	46 151 907	101 362 586
E2 Sommes versées pour paiement des sinistres	<25 382 234>	<19 779 581>	<45 034 666>
E3 Encaissements des primes reçues (acceptations)	197 611	130 655	130 655
E4 Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	<1 899>	<11 650>	<11 650>
E5 Commissions versées sur les acceptations	<57 847>	<32 580>	<32 580>
E6 Décaissements de primes pour les cessions	<7 884 459>	<9 300 201>	<19 419 487>
E7 Encaissements des sinistres pour les cessions	872 392	3 679 359	8 361 086
E8 Commissions reçues sur les cessions	1 812 536	1 127 062	3 173 380
E9 Commissions versées aux intermédiaires	<3 920 897>	<2 657 963>	<6 784 129>
E10 Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	<2 803 282>	<1 502 929>	<4 361 273>
E11 Variation des dépôts auprès des cédantes	<59 269>	-16 871	-16 871
E12 Variation des espèces reçues des cessionnaires	6 114 657	2 090 525	2 349 113
E13 Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	<38 781 598>	<43 384 575>	<76 613 830>
E14 Encaissements liés à la cession de placements financiers	25 608 188	29 255 286	50 242 733
E15 Taxes sur les assurances versées au Trésor	<4 018 858>	<3 759 254>	<6 840 174>
E16 Produit financiers reçus	6 620 745	6 755 247	13 023 632
E17 Impôts sur les bénéfices payés		-	
E18 Autres mouvements	<3 317 162>	<1 981 331>	<10 019 468>
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	4 185 402	6 763 106	9 509 057
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
V1 Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	<337 246>	<281 756>	<686 501>
V2 Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		18 000	66 200
V3 Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V4 Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation			
V5 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
V6 Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	<337 246>	<263 756>	<620 301>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
F1 Encaissements suite à l'émission d'actions			
F2 Dividendes et autres distributions	<6 384 451>	<6 384 429>	<6 384 730>
F3 Encaissements provenant d'emprunts			
F4 Remboursements d'emprunts			
F5 Augmentation/Diminutions des ressources spéciales			
<i>Flux de trésorerie provenant des activités de financement</i>	<6 384 451>	<6 384 429>	<6 384 730>
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités	30 454	<27 652>	<91 157>
Variations de trésorerie	<2 505 841>	87 269	2 412 869
Trésorerie de début d'exercice	4 993 962	2 581 093	2 581 093
Trésorerie de fin d'exercice	2 488 121	2 668 362	4 993 962

1. Présentation de l'entreprise, de ses opérations et de ses activités

- **Dénomination sociale :** Compagnie d'Assurances et de Réassurances «ASTREE»
- **Date de constitution :** 22/10/1949
- **Forme juridique :** S.A faisant appel public à l'épargne
- **Siège social :** 45, Avenue Kheireddine Pacha – Tunis, B.P. 780 TUNIS Cedex
- **Capital Social :** 20 000 000 DT
- **Branches exploitées :** Toutes branches
- **Principaux Réassureurs :**
 - MUNCHENER RUCK
 - PARTNER RE
 - TUNIS RE
 - SCOR
 - CCR
 - EULER
 - EUROPE ASSISTANCE
- **Conseil d'administration**
 - M. Abdel Monem KOLSI, Président Directeur Général ;
 - M. Mohamed Habib BEN SAAD ;
 - M. Mohamed RIAHI ;
 - M. Michel LUCAS ;
 - M. Zouheir HASSEN ;
 - M. Mohamed Trifa, représentant de la Banque de Tunisie ;
 - M. Pierre REICHERT, représentant le Groupe des Assurances du Crédit Mutuel.
- **Réseau de production :**
 - Bureau Direct
 - 54 Agents d'assurances
 - 38 Courtiers
- **Nom et siège de la société mère qui publie les comptes consolidés :**
 - La Banque de Tunisie, 2 Rue de Turquie 1001- Tunis.

▪ **Situation comparative des primes émises au 30/06/2012 (hors acceptation) :**

	30/06/2012	Part %	30/06/2011	Part %	31/12/2011	Part %
Incendie	2 503 416	3,88	2 224 699	3,63	3 180 360	3,12
Vol	176 243	0,27	155 191	0,25	283 282	0,28
Individuelle	1 195 835	1,85	1 299 876	2,12	2 252 158	2,21
Automobile	18 410 636	28,52	16 971 690	27,73	29 026 471	28,48
Responsabilité Civile	1 964 320	3,04	1 664 794	2,72	2 613 900	2,56
Risques Spéciaux	2 016 217	3,13	2 293 881	3,75	3 470 118	3,40
Vie	13 799 249	21,37	11 650 798	19,04	20 039 737	19,66
Maladie	11 243 298	17,42	10 001 270	16,34	16 276 115	15,97
Invalité	1 164 462	1,80	1 023 848	1,67	1 999 682	1,96
Transport et aviation	6 665 053	10,32	8 930 386	14,59	14 603 132	14,33
Risques Agricoles	651 751	1,02	759 465	1,24	1 587 843	1,56
Multirisques	3 740 980	5,80	3 220 152	5,26	4 739 360	4,65
Assistance	564 273	0,87	606 764	0,99	973 307	0,95
Bris de glaces et dégâts des eaux	19 330	0,03	15 444	0,03	35 896	0,04
Assurance Crédit	439 860	0,68	390 165	0,64	847 888	0,83
Total :	64 554 923	100	61 208 423	100	101 929 249	100

Source : Etats de production au 30/06/2012

2. Faits marquants de l'exercice

2.1 Faits saillants ayant marqué le secteur des assurances :

L'activité du secteur des assurances s'est caractérisée durant le premier semestre de l'exercice 2012 par :

- La publication de l'arrêté du Ministre des Finances du 3 mars 2012 portant la révision de l'article 19 de décret du 27 février 2001 fixant la méthode du calcul de la provision pour risque en cours.
- La poursuite du programme de la mise à niveau du secteur initié par les pouvoirs publics (Comité Générale des Assurances) et ce à travers le lancement d'une étude stratégique portant sur l'élaboration d'un contrat programme relatif au secteur des assurances qui s'échelonne sur 5 ans (2012-2016). Ce contrat programme vise essentiellement à améliorer le taux de pénétration du secteur des assurances dans un objectif de hisser davantage sa contribution dans l'effort global de développement de l'économie nationale.

2.2 Faits saillants ayant marqué l'activité de la Compagnie :

▪ Production :

Au 30 juin 2012, le chiffre d'affaires de la Compagnie s'élève à un montant de 64 554 923 D contre 61 208 423 D au 30 juin 2011, soit une progression de 5,47% qui correspond à une enveloppe en primes additionnelles de 3 346 500 D.

Une croissance véhiculée essentiellement par les branches Vie (+2 148 451 D), Automobile (+1 438 946 D), Maladie (+ 1 242 028 D), et Multirisques (+520 828 D).

▪ Sinistres :

La sinistralité globale de la Compagnie enregistre une nette amélioration de 9,70 points (31,10% contre 40,88% en 2011) imputable dans sa totalité à la non réalisation de sinistres majeurs par comparaison aux sinistres liés aux événements survenus en Tunisie durant le mois de janvier 2011 frappant les branches Incendie et Multirisque (environ 8 MD).

▪ Placements :

Les produits de placements bruts qui se sont élevés à 7 545 KDT ont enregistré une baisse de 697 KDT comparé à la même période de l'année écoulée. Celle-ci s'explique principalement par la baisse des revenus sur dividendes et des plus values sur cession de placements financiers.

3. Normalisation comptable

- Les états financiers sont préparés, par application des dispositions de la loi 96-112 du 30 Décembre 1996, portant promulgation du système comptable des entreprises et conformément aux principes et méthodes comptables définis par le décret 96-2459, portant promulgation du cadre conceptuel comptable.
- Les divers postes de bilan et des états de résultats sont déterminés à partir des regroupements des comptes principaux, ces mêmes comptes sont alimentés par les comptes imputables ayant fait l'objet des écritures d'origine et ce, conformément aux tableaux de rattachement des comptes aux états financiers.
- L'évaluation, la comptabilisation et la présentation des divers postes des états financiers ont été effectuées conformément aux normes suivantes :
 - Norme comptable **n°26** relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°27** relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
 - Norme comptable **n°28** relative aux revenus dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;

- Norme comptable **n°29** relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable **n°30** relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance ;
- Norme comptable **n°31** relative aux placements dans les entreprises d'assurances et/ou de réassurance.
- Norme comptable **n°19** relative aux états financiers intermédiaires.

4. Principes comptables et méthodes d'évaluation appliqués aux divers postes du bilan et des comptes de résultats

4.1 Primes émises et acceptées

Les primes correspondent aux primes émises et acceptées, hors taxes, brutes de réassurance et nettes d'annulations et de ristournes. Elles comprennent une estimation des primes à émettre pour la part acquise à l'exercice et une estimation des primes à annuler postérieurement à la date d'arrêté des comptes.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les primes à annuler ne sont pas décomptées. En effet, conformément à la norme NC27, cette opération doit se faire lors de l'arrêté annuel des comptes. Les primes acquises et non émises et dans le cas où les éléments de base pour l'estimation (cf. Déclarations des salaires, Déclarations de chiffre d'affaires) parviennent tardivement, leurs impacts sur le résultat intermédiaire sont neutralisés par prudence.

4.2 Opérations techniques d'assurance non vie

▪ Provision pour primes non acquises :

Les provisions pour primes non acquises sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat. Ces provisions sont calculées, séparément pour chaque contrat d'assurance, sur la base de la méthode du prorata temporis et portent sur la prime commerciale c'est à dire la prime du risque majorée des différents chargements.

Le calcul est réalisé sur la base des primes nettes de cessions dans une première phase, puis dans une seconde phase sur la base de la partie des primes cédées. La provision pour primes non acquises relative aux cessions ne doit en aucun cas être portée au passif du bilan pour un montant inférieur à celui pour lequel la part du réassureur dans la provision pour primes non acquises figurant à l'actif.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, une méthode statistique consistant dans l'estimation de la PNA par rapport à l'évolution des primes pour chaque catégorie d'assurance est appliquée. Le calcul de la PNA est adapté aux spécificités de certaines catégories d'assurance (branche RC décennale, Branche Auto et les autres branches).

▪ **Frais d'acquisition reportés :**

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire et étant donné que la méthode usuelle du calcul de la PNA, les frais d'acquisition reportés, calculés à la clôture de l'exercice précédent, sont repris et l'effet sur le résultat est neutralisé.

▪ **Montants payés :**

Ce poste est composé des éléments suivants :

- Sinistres réglés durant l'exercice relatifs à l'exercice en cours et aux exercices antérieurs nets de recours encaissés ;
- Montant des rentes et des rachats de rentes payés au cours de l'exercice relatifs aux branches accident du travail et invalidité ;
- Participations aux bénéfices versées ;
- Frais de règlement des sinistres notamment les frais relatifs aux services régisseurs de sinistres et les commissions affectées à la gestion des sinistres.

▪ **Provisions pour sinistres à payer :**

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurances le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payées au titre de ces sinistres. La provision pour sinistres à payer est calculée pour son montant brut sans tenir compte des recours à encaisser. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan. Ces provisions incluent aussi une provision pour frais de gestion déterminée en fonction des taux de frais réels observés.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les provisions pour sinistres à payer sont estimées selon trois méthodes (extrapolative, réelle et historique) à savoir la méthode de projection de la sinistralité globale, la méthode de l'inventaire permanent et la méthode des cadences de règlement. La méthode la plus prudente est retenue.

▪ **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes Non vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Le montant de la participation aux bénéfices est évalué selon les engagements contractuels de la compagnie.

▪ **Autres provisions techniques :**

○ **Provision pour risques en cours :**

La provision pour risques en cours représente les montants à provisionner en supplément des primes non acquises pour couvrir les risques à assumer. Cette provision est destinée à faire face à toutes les demandes d'indemnisation et à tous les frais liés aux contrats d'assurance en cours excédent le montant des primes non acquises et des primes exigibles relatives aux dits contrats.

Le poste « Autres provisions techniques » comprend également une réserve de rente d'invalidité et les arrérages de rentes à payer.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, la méthode de calcul de la provision pour risques en cours ne diffère pas de celle de la clôture de l'exercice au 31 décembre de chaque année.

○ **Provision mathématique de rentes :**

Les provisions mathématiques des rentes sont constituées lorsque les indemnités au titre d'un sinistre seront versées sous forme d'annuités. Ces provisions correspondent à la valeur actuelle probable des montants qui seront versés, sous forme de rentes et accessoires de rentes, postérieurement à la clôture de l'exercice au titre d'évènements qui se sont réalisés antérieurement à la clôture de l'exercice. Elles sont calculées sur la base de méthodes actuarielles reconnues. Le montant de la provision mathématique des rentes est majoré de 5% à titre de chargement de gestion.

4.3 Opérations techniques d'assurance vie

▪ **Provisions mathématiques Vie :**

Les provisions mathématiques représentent la différence, à la date d'inventaire, entre les valeurs actuelles des engagements pris respectivement par l'assureur et par l'assuré.

La provision mathématique comprend la valeur actuarielle estimée des engagements de l'entreprise d'assurance y compris les participations aux bénéfices déjà allouées et déduction faite de la valeur actuarielle des primes futures. Le calcul de cette provision se fait sur la base de la prime commerciale en excluant les chargements d'acquisition des contrats. La provision mathématique est calculée d'après les notes techniques.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, la méthode la plus prudente est adoptée entre celle de l'inventaire permanent et celle de provision des primes nouvellement souscrites nettes des chargements de gestion de la compagnie nette des capitaux échus et des rachats.

▪ **Provision pour sinistres à payer :**

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les provisions pour sinistres à payer vie et étant donnée leur importance relative sont estimées selon une méthode extrapolative par rapport à l'historique de l'évolution des provisions pour sinistres à payer vie antérieurs.

- **Provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie :**

La provision pour participation aux bénéfices et ristournes comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires des contrats sous la forme de participations aux bénéfices et ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, le solde de la provision pour participation aux bénéfices et ristournes vie est actualisé par les utilisations conformément à la norme comptable NC27.

- **Provision d'égalisation :**

La provision d'égalisation comprend les montants provisionnés pour permettre d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir dans le cadre des opérations d'assurance crédit emprunteur collectif.

4.4 Les opérations de réassurance & d'acceptation

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, les opérations courantes au titre de la réassurance sont comptabilisées sur la base des décomptes trimestriels. Les opérations d'inventaire sont comptabilisées sur la base d'un bilan de réassurance consolidé compte tenu des opérations de réassurance conventionnelles et facultatives.

Les opérations d'acceptation sont comptabilisées à partir d'un bilan estimé sur la base de critères objectifs et contrôlables. Conformément à la norme NC27, et étant donné que les décomptes trimestriels des cédantes ne sont pas encore parvenus, le solde du bilan d'acceptation de la compagnie est neutralisé.

4.5 Les opérations financières & non techniques

- **Placements :**

Les placements et les produits y afférents sont comptabilisés conformément à la norme NC31. Aucune anticipation ou report n'est effectué sur les produits comme l'exige la norme NC19, les dividendes, intérêts courus non échus et les loyers sont comptabilisés à la date de leur réalisation effective.

La répartition des produits des placements nets des charges aux différentes catégories est effectuée conformément à la norme NC27.

- **Provision pour dépréciation des placements et des créances :**

L'évaluation des placements est appliquée conformément à la norme des placements NC31.

La méthode de provisionnement des créances nées d'opérations d'assurance directe est celle instaurée par la tutelle et qui consiste à constater des provisions à concurrence de 20%, 50% et 100% respectivement pour les arriérés primes ayant une ancienneté respectivement de 2 ans, 3 ans et de 4 ans et plus.

La méthode de provisionnement des autres éléments des créances est calculée au cas par cas relativement à l'échéance de l'impayé, la qualité du créancier et de l'avancement de la procédure du contentieux le cas échéant.

Lors de l'arrêté de la situation intermédiaire, la méthode de provisionnement des arriérés primes conformément à la méthode de la tutelle n'est pas appliquée étant donné la saisonnalité des efforts de recouvrement généralement engagés lors du second semestre de l'exercice comptable.

4.6 Ventilation des frais généraux par destination

Les frais généraux sont comptabilisés initialement par nature, puis ventilés par destinations dans les postes des comptes de résultats au moyen de clés de répartition s'appuyant sur des indices d'activité. Les clefs de répartition analytique sont objectives et contrôlables. Par ailleurs, la présentation des frais se présentent comme suit :

- Les frais de gestion des placements sont inclus dans les charges des placements ;
- Les frais de règlement des sinistres sont compris dans les charges de sinistres ;
- Les frais d'acquisition des contrats, les frais d'administration et les autres charges techniques apparaissent au niveau de la rubrique « frais d'exploitation » correspondante aux comptes de résultats vie et non vie. Les commissions reçues des réassureurs sont inscrites en déduction de ce poste dans la mesure où ces commissions ne sont pas considérées comme un revenu mais comme une couverture des frais de gestion engagés par l'assureur.

5. Notes sur le Bilan

5.1 Mouvements sur les éléments de l'actif

Les mouvements sur les éléments d'actif sont présentés au niveau de l'annexe N°8.

5.2 Etat récapitulatif des placements

L'état récapitulatif des placements reprenant la valeur brute, nette et la juste valeur des placements est présenté au niveau de l'annexe N°9.

5.3 Ventilation des créances et dettes selon la durée résiduelle

Créances	Moins d'un an	1 an et (-) de 5 ans	Plus que 5 ans	Total
Primes acquises et non émises	216 960	-	-	216 960
Autres créances nées d'opération d'assurance directe	39 919 465	8 257 538	-	48 177 003
Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	4 856 624	175 855	-	5 032 479
Créances nées d'opération de réassurance	2 127 516	-	614 433	2 741 949
Personnel	31 421	-	-	31 421
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	1 415 713	-	-	1 415 713
Débiteurs divers	8 814	631 915	-	640 729
Total :	48 576 513	9 065 308	614 433	58 256 254

Dettes	Moins d'un an	Plus de 5 ans	Total
Dettes nées d'opération d'assurance directe	6 473 284	1 339 030	7 812 314
Dettes nées d'opération de réassurance	16 838 757	-	16 838 757
Dettes indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance	835 345	-	835 345
Dépôts et cautionnements reçus	-	434 517	434 517
Personnel	612 176	-	612 176
Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	5 141 882	-	5 141 882
Créditeurs divers	211 528	-	211 528
Total :	30 112 971	1 773 547	31 886 519

5.4 Capitaux propres

Le capital social de la Compagnie s'élève à 20 000 000 DT constitué par 4 000 000 actions nominatives de 5 dinars chacune.

Le détail des mouvements ayant affecté la composition des fonds propres et la ventilation des réserves au 30 juin 2012 se détaille comme suit :

	Capital	Réserves	Autres capitaux propres	Dividendes	Résultat reporté	Résultat de l'exercice
Solde au 31/12/2011	20 000 000	38 901 373	11 237 065	-	727 572	13 218 138
Affectation AGO du 25 Avril 2012		4 000 000	3 293 750	6 400 000	<475 612>	<13 218 138>
Résultat au 30 juin						9 221 087
Solde au 30/06/2012	20 000 000	42 901 373	14 530 815	-	251 960	9 221 087

Conformément à la décision de l'AGO en date du 25 avril 2012, la répartition du résultat 2011 a été effectuée comme suit :

Résultat au 31/12/2011	13 218 138
Résultat reporté	<u>727 572</u>
Total à distribuer	<u>13 945 710</u>
Dividendes	<6 400 000>
Réserves facultatives	<4 000 000>
Réserves pour réinvestissements exonérés	<3 293 750>
Résultat reporté	251 960

La ventilation des réserves est présentée au niveau de la note P 1 dans la rubrique informations diverses sur le bilan.

Par ailleurs, aucun élément du bilan n'ayant fait l'objet d'une réévaluation au cours du premier semestre de l'exercice 2012.

5.5 Provisions pour sinistres à payer

	Non Vie	Vie	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Provision pour sinistres à payer	87 317 050	1 600 000	88 917 050	82 405 380	87 527 446
Chargement de gestion	5 461 935	228 341	5 690 276	5 306 907	5 837 495
Prévision de recours à encaisser	<945 501>	-	<945 501>	<922 735>	<1 113 154>
Provision SAP Acceptations	150 000	-	150 000	180 000	125 981
Total :	91 983 484	1 828 341	93 811 825	86 969 552	92 377 768

5.6 Informations diverses sur le bilan

A – Actif du bilan

Note - A 1 – Actifs incorporels

A 1.1 – Investissement de recherche et développement

	Montant brut	Amortissements / Résorption	VNC 30/06/2012	VNC 30/06/2011	VNC 31/12/2011
Logiciels	652 048	566 138	85 910	38 231	87 258
Total :	652 048	566 138	85 910	38 231	87 258

Note - A 2 – Actifs corporels d'exploitation

	Montant brut	Amortissements	VNC 30/06/2012	VNC 30/06/2011	VNC 31/12/2011
AC 21 - Installations techniques et machines	5 472 729	<4 641 945>	830 784	512 531	876 545
AC 22 - Autres installations, outillages et mobiliers	908 829	<832 153>	76 676	63 581	69 377
AC 23 - Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours	99 536	-	99 536	18 729	9 729
Total :	6 481 094	<5 474 098>	1 006 996	594 841	955 651

Note - A 3 – Placements**A 3.1 – Terrains, constructions et actions des sociétés immobilières non cotées**

	Montant brut	Amortissements	VNC 30/06/2012	VNC 30/06/2011	VNC 31/12/2011
AC 311- Terrains et constructions d'exploitation	3 855 502	<1 840 857>	2 014 645	2 102 678	2 058 662
AC 312 – Terrains et constructions hors exploitation	6 275 156	<2 402 738>	3 872 418	4 016 510	3 944 464
AC 313 – Parts et actions dans des sociétés immobilières non cotées	690 000	-	690 000	690 000	690 000
Total :	10 820 658	<4 243 595>	6 577 063	6 809 188	6 693 126

A 3.2 – Placements dans les entreprises liées & Participations

	Montant brut	Provision	VNC 30/06/2012	VNC 30/06/2011	VNC 31/12/2011
AC 321 – Parts dans des entreprises liées	24 482 876	-	24 482 876	24 482 876	24 482 876
AC 323 – Parts dans des entreprises avec lien de participation	6 004 899	-	6 004 899	6 004 899	6 004 899
Total :	30 487 775	-	30 487 775	30 487 775	30 487 775

A 3.3 – Autres placements financiers

	Montant brut	Provision	VNC 30/06/2012	VNC 30/06/2011	VNC 31/12/2011
AC 331 – Actions, autres titres à revenu variable	66 669 313	<1 510 310>	65 159 003	58 551 888	57 069 208
AC 332 – Obligations et autres titres à revenu fixe	88 149 089	<416>	88 148 673	73 713 783	86 074 533
AC 333-334 - Prêts	945 566	<120 027>	825 539	858 973	852 196
AC 335 Dépôts monétaires	68 890 000	-	68 890 000	64 480 000	66 020 000
Total :	224 653 968	<1 630 753>	223 023 215	197 604 644	210 015 937

A 3.4 – Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Provisions pour primes non acquises acceptations	420 000	350 000	393 060
Provisions pour Sinistres à payer acceptations	150 000	180 000	125 980
Total :	570 000	530 000	519 040

Note – A 4 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
A 4.1 – Provisions pour primes non acquises	7 928 512	6 424 082	7 515 177
A 4.3 – Provisions pour sinistres vie	45 053	-	45 053
A 4.5 – Provisions pour sinistres non vie	14 589 954	11 046 447	16 248 625
A 4.6 – Autres provisions Non Vie	646 785	840 604	1 400 656
Total :	23 210 304	18 311 133	25 209 511

Note – A 5 – Créances**A 5.1 – Créances nées d'opérations d'assurances directes****A 5.1.1 – Primes acquises et non émises**

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Primes acquises et non émises maladie	2 159 652	1 838 300	2 159 652
Primes acquises et non émises invalidité	496 656	406 211	496 656
Primes acquises et non émises vie	899 682	380 990	899 682
Primes acquises et non émises Assurance Crédit	67 313	49 000	67 313
Primes acquises et non émises responsabilité civile	457 811	444 735	457 811
Primes à annuler	<3 864 154>	<3 039 165>	<3 864 154>
Total :	216 960	80 071	216 960

A 5.1.2 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Quittances de primes à recevoir (1)	45 112 110	38 626 314	26 201 537
Quittances de primes à recevoir P/C Co assureurs	103 783	15 216	72 795
Comptes à régulariser agences, courtiers et Bureau Direct – Débit	2 655 327	1 700 201	1 941 762
Autres Créances	-	31 646	-
Effets en portefeuille	173 759	190 471	575 390
Chèques impayés	132 024	47 604	136 444
S/Total :	48 177 003	40 611 452	28 927 928
Provisions au titre des arriérés primes	<2 751 227>	<2 157 110>	<2 751 227>
Provisions au titre des chèques impayés	<135 443>	<55 438>	<135 443>
Provision au titre des effets impayés	<192 241>	<119 838>	<192 241>
Total :	45 098 092	38 279 066	25 849 017

(1) Le niveau des arriérés est généralement élevé au 30 juin par rapport au 31 décembre ceci est du notamment aux habitudes de liquidation des primes d'assurances par les Entreprises et à l'effort de recouvrement qui est plus important pendant le deuxième semestre de chaque exercice.

A 5.1.3 – Créances indemnisées, subrogées à l'entreprise d'assurance

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Avances sur recours	1 044 545	771 332	680 274
Indemnisation Directe des Assurés	1 298 426	883 221	1 016 400
Sinistres officiels	1 523	1 685	274
Avance sur recours corporels	792 743	413 633	504 136
Autres créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	1 895 242	924 247	1 117 752
S/ Total :	5 032 479	2 994 118	3 318 836
Provisions pour créances douteuses	<183 239>	<175 855>	<183 239>
Total :	4 849 240	2 818 263	3 135 597

A 5.2 – Créances nées d'opérations de réassurance

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Cessionnaires	2 393 227	5 515 208	3 555 991
Cédantes	348 722	325 525	437 277
S/Total :	2 741 949	5 840 733	3 993 268
Provision pour créances envers les Cessionnaires	<614 433>	<614 433>	<614 433>
Total :	2 127 516	5 226 300	3 378 835

A 5.3 – Autres créances**A 5.3.1 – Personnel**

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Avances au personnel	9 557	2 415	15 465
Autres avances	21 864	33 390	48 538
Total :	31 421	35 805	64 003

A 5.3.2 – Etat, Organismes de Sécurité Sociale, Collectivités Publiques

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Avances sur impôts/sociétés	538 783	156 610	58 317
Acomptes provisionnels	716 717	891 084	2 673 253
Autres	160 213	296 635	64 607
Total :	1 415 713	1 344 329	2 796 177

A 5.3.3 – Débiteurs divers

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Compte de liaison avec la délégation Maroc	421 524	421 524	421 524
Autres débiteurs	219 205	227 016	212 941
S/Total :	640 729	648 540	634 465
Provision pour dépréciation (1)	<631 915>	<631 915>	<631 915>
Total :	8 814	16 625	2 550

(1) Le solde de la succursale au Maroc a été intégralement provisionné au 31/12/2008 pour faire face à toutes incertitudes quant au recouvrement du boni de liquidation.

Note A 6 – Autres éléments d'actif

A 6.1 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisse

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Banques, CCP et chèques à l'encaissement	1 469 795	1 285 473	3 559 497
Effets remis à l'encaissement	880 064	1 158 191	1 428 055
Comptes bancaires en Devises	136 102	223 148	4 940
Caisse	2 160	1 550	1 470
Total :	2 488 121	2 668 362	4 993 962

A 6.2 – Frais d'acquisition reportés

Conformément aux principes comptables adoptés par la compagnie et ci-dessus évoqués, les frais d'acquisition reportés présentent un solde égal à celui du 31/12/2011.

A 6.3 – Compte de régularisation Actif

A 6.3.1 – Intérêts et loyers acquis et non échus

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Intérêts s/Valeurs Mobilières courus et non échus	4 252 421	3 949 305	4 722 131
loyers échus et à recevoir	239 900	277 596	186 745
Total :	4 492 321	4 226 901	4 908 876

A 6.3.2 – Autres comptes de régularisation actif

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Autres charges constatées ou payées d'avance	154 572	138 670	14 134
Encaissements ou règlements en instance d'imputation	-	-	-
Estimation de réassurance et d'acceptation	5 770	5 770	5 770
Autres comptes de régularisation Actif	403 291	542 686	101 701
Total :	563 633	687 126	121 605

Note – P – Capitaux propres et passif du Bilan**Note P1 - Capitaux propres**

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
P 1.1 – Capital social	20 000 000	20 000 000	20 000 000
P 1.2 – Réserves et primes liées au capital	42 901 373	38 901 373	38 901 373
Réserve légale	2 000 000	2 000 000	2 000 000
Réserve facultative	36 175 370	32 175 370	32 175 370
Primes d'émission	4 206 546	4 206 546	4 206 546
Primes de fusion	407 974	407 974	407 974
Autres réserves	111 483	111 483	111 483
P 1.3 – Autres capitaux propres	14 530 815	11 237 065	11 237 065
Réserves pour réinvestissements exonérés	12 582 130	9 288 380	9 288 380
Réserves spéciales de réévaluation	1 948 685	1 948 685	1 948 685
P 1.4 – Résultat reporté	251 960	727 572	727 572
S/Total :	77 684 148	70 866 010	70 866 010
P 1.5 – Résultat de la période	9 221 087	9 796 215	13 218 138
Total capitaux propres avant affectation :	86 905 235	80 662 225	84 084 148

Note - P 2 – Passif**P 2.1 – Provisions pour autres risques et charges**

Le montant de la provision pour risques et charges s'élève au 30 juin 2012 à 933 798 dinars

P 2.2 – Provisions techniques brutes

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
PA 310 – Provisions pour primes non acquises Non Vie	23 093 882	22 423 856	22 204 450
PA 320 – Provisions d'assurance vie (1)	91 361 058	76 856 063	80 301 779
PA 330 – Provisions pour sinistres vie	1 828 341	1 650 000	1 887 790
PA 331 – Provisions pour sinistres non vie	91 983 484	85 319 552	90 489 978
PA 340 – Provisions pour P.B Vie	1 604 032	1 080 515	1 100 647
PA 341 – Provisions pour P.B & Ristournes non vie	732 161	364 436	1 019 788
PA 350 – Provision pour égalisation et équilibrage	241 349	-	241 349
PA 360 – Autres provisions techniques vie	654 766	620 652	654 766
PA 361 – Autres provisions techniques Non Vie :	2 597 974	2 455 613	3 773 868
- Réserve pour risques en cours	540 040	1 118 588	1 604 143
- Réserve mathématique de rentes	2 002 934	1 267 025	2 118 434
- Réserve d'invalidité	35 000	50 000	31 647
- Arrérages à payer	20 000	20 000	19 644
Total :	214 097 047	190 770 687	201 674 415

(1) Voir Note 6.9

P 2.3 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des Cessionnaires

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Provisions pour primes non acquises	2 690 448	1 887 450	7 515 177
Provisions pour sinistres vie		-	45 053
Provisions pour sinistres non vie	10 669 155	8 662 146	7 668 345
Total :	13 359 603	10 549 596	15 228 575

P 2.4 – Autres Dettes

P 2.4.1 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

P 2.4.1.1 – Autres dettes nées d'opérations d'assurance directe

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Commissions sur arriérés (1)	4 021 032	3 685 182	2 764 551
Comptes de régularisation	2 780 094	338 309	1 870 756
Primes affaires collectives à payer	492 122	2 068 185	322 078
Primes à annuler vie et non vie	-	-	676 275
Compte intermédiaire sinistres maladie	519 066	500 319	-
Total :	7 812 314	6 591 995	5 633 660

(1) Voir note A 5.1.2

P 2.4.1.2 – Dettes indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Recours client	47 977	41 271	41 385
Sinistres officieux	268 240	276 203	267 882
Comptes de régularisation Sinistres	519 128	371 437	416 113
Total :	835 345	688 911	725 380

P 2.4.2 – Dettes nées d'opérations de réassurances

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Cessionnaires	16 365 231	14 275 528	5 715 958
Rétrocessionnaires	26 878	27 530	26 878
Cédantes	446 648	446 648	446 648
Total :	16 838 757	14 749 706	6 189 484

P 2.5 – Autres dettes

P 2.5.1 – Dépôts et cautionnements reçus

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Dépôts de Garanties en espèces des Assurés	366 003	369 003	368 753
Dépôts de Garanties en espèces des Locataires	68 514	69 789	68 889
Total :	434 517	438 792	437 642

P 2.5.2 – Personnel

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Dettes provisionnées pour congés payés	392 688	389 386	364 347
Autres charges à payer Personnel	208 000	214 086	312 588
Autres dettes	11 488	6 198	24 806
Total :	612 176	609 670	701 741

P 2.5.3 – Etats, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Retenues à la source	359 523	160 305	155 937
Taxes d'assurance à payer	810 834	775 385	407 993
Impôts sur les Sociétés et autres charges fiscales à payer	3 541 114	3 539 567	2 533 833
CNSS	336 612	393 057	521 359
Assurance Groupe et autres charges sociales à payer	93 800	144 317	300 000
Total :	5 141 883	5 012 631	3 919 122

P 2.5.4 – Crédoiteurs divers

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Actionnaires, dividendes à payer	136 997	121 750	121 448
Autres crédoiteurs divers	74 530	56 438	233 662
Dettes sur acquisition de valeurs mobilières de placement	-	13 750	-
Total :	211 527	191 938	355 110

P 2.6 – Autres passifs

P 2.6.1 – Comptes de régularisation Passif

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Encaissements en instance d'affectation	91 907	74 530	79 759
Intérêts et loyers perçus ou comptabilisés d'avance	104 328	11 278	68 126
Autres comptes de régularisation Passif	912 975	1 163 932	1 443 238
Total :	1 109 210	1 249 740	1 591 123

6. Informations sur l'état de résultat

6.1 Ventilation des produits & charges de placement

La ventilation des produits et charges de placement est présentée au niveau de l'annexe N°11.

6.2 Résultats techniques par catégorie d'assurances

Les résultats techniques vie et non vie sont présentés en annexe N°12 et N°13.

L'annexe N°13 contrairement à l'arrêté des comptes annuel du 31 décembre de chaque année ne peut être élaboré au 30 juin par branches d'assurances conformément à la norme NC26 ceci étant donnée le manque d'informations. Néanmoins, l'annexe N°13 a été élaboré toutes branches d'assurance non vie confondues.

6.3 Affectation des produits aux différentes catégories

Conformément à la norme NC27, les produits des placements sont ventilés au prorata de la moyenne des montants des provisions techniques à l'ouverture et des montants des provisions techniques à la clôture.

Le montant des produits de placements net de la période est la somme des produits net des charges de placement au niveau de l'état de résultat général et le montant des produits des placements net des charges de placement au niveau de l'état de résultat Vie.

6.4 Ventilation des charges de personnel

L'effectif du personnel se détaille au 30 juin 2012 comme suit :

Catégorie	Nombre
Cadres	114
Agents d'encadrement	26
Agents d'exécution	27
Personnel de service	2
Total :	169

Les frais de personnel s'élèvent au 30 juin 2012 à la somme de 2 414 289 DT et sont ventilées comme suit :

Nature	Montant	
	30/06/2012	30/06/2011
Salaires	1 779 188	1 580 602
Charges connexes aux salaires	84 100	93 986
Charges sociales	467 353	426 454
Personnel en détachement	83 648	144 463
Total :	2 414 289	2 245 505

6.5 Charges de commissions

Le montant total des commissions servies aux intermédiaires au 30 juin 2012, s'élevant à la somme de 4 825 950 DT, se détaille comme suit :

Nature	Montant	
	30/06/2012	30/06/2011
Agents généraux	2 882 742	2 539 708
Courtiers	1 267 319	1 099 770
Autres commissions	675 889	467 096
Total :	4 825 950	4 106 574

6.6 Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes, d'annulations en cours et hors ristournes sur exercices, s'élevant au 30 juin 2012 à la somme de 64 554 923 DT, se présente comme suit :

Zone	Montant	
	30/06/2012	30/06/2011
Nord	55 291 722	52 584 759
Centre	3 458 663	3 232 689
Sud	5 804 537	5 390 975
Total :	64 554 923	61 208 423

6.7 Tableau de passage du résultat comptable au résultat fiscal

Bénéfice Comptable	12 769 804
Déductions (1)	2 630 611
Résultat fiscal	10 139 193
Réinvestissement Exonéré	-
Résultat imposable	10 139 193
Impôt sur les sociétés (35%)	<3 548 717>
Bénéfice Net	9 221 087

(1) Ce montant correspond à des dividendes et des profits sur cession des actions cotées.

6.8 Provisions d'assurance vie

Les provisions d'assurance vie ont été évaluées conformément aux méthodes comptables décrites ci-dessus. La variation entre le montant d'ouverture et de clôture est présentée comme suit :

	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
Provision mathématique vie à l'ouverture	80 301 779	66 905 824	66 905 824
Charges de provisions au 30 juin	11 769 361	9 968 490	16 344 060
Intérêts techniques	1 193 238	1 100 539	-
Total :	93 264 378	77 974 853	83 249 884
Sinistres payés, Capitaux échus et rachats polices vie	<1 903 320>	<1 118 790>	<2 948 105>
Total :	91 361 058	76 856 063	80 301 779

6.9 Tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurances aux états financiers

Les tableaux de raccordement des états de résultat techniques vie et non vie sont présentés au niveau des annexes N°15 et N°16.

7. Note sur l'état des engagements hors bilan

Le tableau des engagements reçus et donnés est présenté en annexe N° 6. Conformément à la norme NC26 § 47, la compagnie ne présente aucun engagement à l'égard des dirigeants. Le montant des engagements donnés a été pris dans sa totalité au titre de cautions données dans le cadre d'appel d'offres.

8. Note sur l'état de flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe 7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuelle par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

9. Comparabilité des comptes

Conformément à la norme NC19, aucun changement n'a été opéré au 30 juin 2012 sur les méthodes d'estimation, d'évaluation et de comptabilisation utilisées au 30 juin 2011.

10. Diligences spécifiques

Conformément à l'arrêté des ministres de 2001, le taux des actifs admis en représentation des engagements techniques s'élève au 30 juin 2012 à 120,01%.

Annexe n° 9 : Etat récapitulatif des Placements au 30/06/2012

	Valeur Brute	Valeur Nette	Juste Valeur	Plus ou moins Value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours (1)	10 130 658	5 887 063	19 052 502	13 165 439
Parts et actions de Sociétés immobilières non cotées	690 000	690 000	690 000	-
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d' OPCVM (2)	64 425 323	62 915 010	98 762 854	35 847 844
Parts d'OPCVM détenant uniquement des titres à revenu fixe (3)	22 779 056	22 779 056	22 511 750	-267 306
Autres parts d'OPCVM (4)	9 952 709	9 952 709	11 624 595	1 671 886
Obligations et autres titres à revenu fixe (5)	88 149 089	88 148 673	88 148 673	-
Prêts hypothécaires	434 285	434 285	434 285	-
Autres prêts et effets assimilés	511 281	391 254	391 254	-
Dépôts auprès des entreprises cédantes	570 000	570 000	570 000	-
Autres dépôts (6)	68 890 000	68 890 000	68 890 000	-
Total :	266 532 401	260 658 050	311 075 913	50 417 863

(1) : La juste valeur des immeubles de placement est basée sur une expertise immobilière réalisée le 13 février 2012

(2) Ce poste se détaille comme suit :			66 669 313
			30 487 775
			97 157 088
	<u>Valeur Nette</u>	<u>Juste valeur</u>	
Actions cotées :	11 867 423	47 715 267	
Actions non cotées :	51 047 587	51 047 587	
Total :	62 915 010	98 762 854	

(3) Ce poste est constitué par des SICAV obligataires & FCP garanti

(4) Ce poste est constitué par des SICAV mixtes

(5) Ce poste se détaille comme suit :		
	<u>Valeur Nette</u>	<u>Juste valeur</u>
Obligations cotées :	24 515 140	24 515 140
Obligations non cotées :	5 722 000	5 722 000
Titres de créances négociables et bons de trésor :	57 911 533	57 911 534
Total :	88 148 673	88 148 674

(6) Il s'agit de dépôts financiers auprès des établissements bancaires

Annexe n° 11 : Ventilation des charges et produits des placements au 30/06/2012

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des Entreprises liées et avec lien de participation	Autres revenus et frais financiers	Total	Raccordement
Revenus des placements immobiliers		448 673	448 673	PRNT11+PRV21
Revenus des participations	1 280 307	5 672 099	6 952 406	PRNT11+PRNT13+PRNT14+PRV21+PRV23+PRV24
Revenus des autres placements		143 965	143 965	PRNT11+PRV21
Autres revenus financiers (Honoraires, commissions)				
Total produits des placements	1 280 307	6 264 737	7 545 044	
Intérêts		221 028	221 028	CHNT11+CHV91
Frais externes et internes	110 539	320 137	430 676	CHNT11+CHNT12+CHNT13+CHV91+CHV92+CHV93
Autres frais				
Total charges des placements	110 539	541 165	651 704	

Annexe n° 12 : Résultat technique de la catégorie Vie au 30/06/2012**Total**

Primes Acquises	13 770 126
Charges de prestations	<2 230 498>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	<10 999 830>
Solde de souscription :	539 798
Frais d'acquisition	<365 596>
Autres charges de gestion nettes	<517 731>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :	<883 327>
Produits nets de placements	2 191 336
Participation aux résultats	<545 324>
Solde Financier :	1 646 012
Part des réassureurs dans les primes acquises	<112 710>
Part des réassureurs dans les prestations payées	-
Part des réassureurs dans les charges de provisions	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	-
Commissions reçues des réassureurs	1 827
Solde de réassurance :	<110 883>
Résultat technique juin 2012 :	1 191 600
Résultat technique juin 2011 :	1 285 644
Variation juin 2012 - juin 2011 :	<94 044> -7,31%
<u>Informations complémentaires :</u>	
Versement périodique de rente Vie	17 575
Rachats Vie payés	123 461
Capitaux échus Vie	1 618 609
Intérêts techniques bruts de l'exercice	-
Provisions techniques brutes Vie au 30 juin 2011	91 361 058
Provisions techniques brutes Vie au 01 janvier 2011	80 301 779

Annexe n° 13 : Résultat technique d'assurance Non Vie au 30/06/2012

Eléments		Toutes branches confonfues	Acceptations	Total
Primes acquises				
PRNV11	Primes émises	50 211 674	80 000	50 291 674
PRNV12	Variation des primes non acquises	<862 493>	<26 940>	<889 433>
Charges de prestations				
CHNV11	Prestations et frais payés	<25 570 830>	<7 640>	<25 578 470>
CHNV12	Charges des provisions pour prestations diverses	<293 593>	<24 019>	<317 612>
Solde de souscription :		23 484 758	21 401	23 506 159
CHNV41, CHNV42	Frais d'acquisition	<2 124 412>	-	<2 124 412>
CHNV43, CHNV5	Autres charges de gestion nettes	<3 675 671>	<21 401>	<3 697 072>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<5 800 083>	<21 401>	<5 821 484>
PRNT3	Produits nets des placements	2 887 424	-	2 887 424
CHNV3	Participation aux Bénéfices & Ristournes	<200 000>	-	<200 000>
Solde Financier :		2 687 424	-	2 687 424
PRNV11	Part des réassureurs dans les primes acquises	<16 074 894>	-	<16 074 894>
CHNV11	Part des réassureurs dans les prestations payées	4 349 207	-	4 349 207
CHNV12, PRNV12	Part des réassureurs dans les charges de provisions	<2 412 541>	-	<2 412 541>
CHNV44	Commissions reçues des réassureurs	3 490 702	-	3 490 702
Solde de Réassurance Juin 2012 :		<10 647 526>		<10 647 526>
Solde de Réassurance Juin 2011 :		<2 862 524>		<2 862 524>
Résultat technique Juin 2012 :		9 724 573		9 724 573
Résultat technique Juin 2011 :		9 833 204		9 833 204
Variation Juin 2012 - Juin 2011		-108 631 -1,10%		-108 631 -1,10%
Informations complémentaires :				
Provisions pour primes non acquises à la clôture		22 673 882	420 000	23 093 882
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		21 874 660	329 790	22 204 450
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		91 833 484	150 000	91 983 484
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		90 363 997	125 981	90 489 978
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		732 161		732 161
Provision pour participation aux bénéfices et ristournes		1 019 788		1 019 788
Provision d'égalisation et équilibrage à la Clôture		241 349		241 349
Provision d'égalisation et équilibrage à l'ouverture		241 349		241 349
Autres provisions techniques à la clôture :		2 597 974		2 597 974
- Provisions pour risques en cours		540,040		
- Provisions mathématiques de rentes		2 002,934		
- Arrérages de rentes à payer		20,000		
- Réserve des rentes d'invalidité		35,000		
Autres provisions techniques à l'ouverture :		3 773 868		3 773 868
- Provisions pour risques en cours		1 604,143		
- Provisions mathématiques de rentes		2 118,434		
- Arrérages de rentes à payer		19,644		
- Réserve des rentes d'invalidité		31,647		

**Annexe n° 15 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 30/06/2012**

	Raccordement	Total
Primes Acquis	PRV11	13 770 126
Charges de prestations	CHV11	<2 230 498>
Charges des provisions d'assurance Vie et des autres provisions techniques	CHV12, CHV21	<10 999 830>
Solde de souscription :		539 798
Frais d'acquisition	CHV41, CHV42	<365 596>
Autres charges de gestion nettes	PRV4, CHV43, CHV5	<517 731>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<883 327>
Produits nets de placements	PRV2, CHV9	2 191 336
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHV3	<545 324>
Solde Financier :		1 646 012
Primes cédées ou rétrocédées	PRV11 2° Colonne	<112 710>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHV11 2° Colonne	-
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHV21 2° Colonne	-
Part des réassureurs dans les participations aux résultats	CHV3 2° Colonne	-
Commissions reçues des réassureurs	CHV44 2° Colonne	1 827
Solde de réassurance :		<110 883>
Résultat technique :		1 191 600
Informations complémentaires :		
Versements périodiques de rentes Vie		17 575
Montants des rachats Vie		123 461
Capitaux échus Vie		1 618 609
Intérêts techniques bruts de l'exercice		-
Provisions techniques brutes Vie à la clôture		91 361 058
Provisions techniques brutes Vie à l'ouverture		80 301 779

**Annexe n° 16 : Tableau de raccordement du résultat technique
par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 30/06/2012**

	Raccordement	Total
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11	50 291 674
Variation des primes non acquises	PRNV12	<889 433>
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11	<25 578 470>
Charges des provisions pour prestations diverses	CHNV12, CHNV2	<317 612>
Solde de souscription :		23 506 159
Frais d'acquisition	CHNV41+CHNV42	<2 124 412>
Autres charges de gestion nettes	CHNV43, CHNV5 et PRNV2	<3 697 072>
Charges d'acquisition et de gestion nettes :		<5 821 484>
Produits nets de placements	PRNT3	2 887 424
Participation aux Bénéfices & Ristournes	CHNV3	<200 000>
Solde Financier :		2 687 424
Part des réassureurs dans les primes cédées	PRNV11, PRNV12 2° Colonne	<16 074 894>
Part des réassureurs dans les prestations payées	CHNV11 2° Colonne	4 349 207
Part des réassureurs dans les charges de provisions	CHNV2, CHNV12 2° Colonne	<2 412 541>
Commissions reçues des réassureurs	CHNV44 2° Colonne	3 490 702
Solde de Réassurance :		<10 647 526>
Résultat technique :		9 724 573
Informations complémentaires :		
Provisions pour primes non acquises à la clôture		23 093 882
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture		22 204 450
Provisions pour PB et Ristournes à la clôture		732 161
Provisions pour PB et Ristournes à l'Ouverture		1 019 788
Provisions pour Egalisation et Equilibrage à la clôture		241 349
Provisions pour Egalisation et Equilibrage à l'Ouverture		241 349
Provisions pour Sinistres à payer à la clôture		91 983 484
Provisions pour Sinistres à payer à l'ouverture		90 489 978
Autres provisions techniques à la clôture		2 597 974
Autres provisions techniques à l'ouverture		3 773 868

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2012

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances «ASTREE», arrêtés au 30 juin 2012 faisant apparaître un total net de bilan de 348 291 412 dinars ainsi que du compte de résultat affichant un bénéfice, après estimation de l'impôt, à cette date, de 9 221 087 dinars, de l'état des variations des capitaux propres et du tableau des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicable en Tunisie et relatives aux missions d'examen limitée.

Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la Compagnie d'Assurances et de Réassurances «ASTREE» au 30 juin 2012, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément au système comptable applicable en Tunisie.

Observation

Sans remettre en cause notre opinion exprimée ci-dessus, nous estimons par ailleurs utile d'attirer votre attention sur le fait que la société doit se conformer aux dispositions de l'article 466 du Code des Sociétés Commerciales traitant des participations croisées au sein des groupes de sociétés.

Tunis, le 11 Août 2012

Mohamed Ali ELAOUANI

Chiheb GHANMI

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES**SOCIETE ESSOUKNA**

Siège social : 46, rue Tarak Ibn Zied – Mutuelleville - Tunis.

La Société ESSOUKNA publie, ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012 accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, Mr Mohamed FESSI.

BILAN AU 30.06.2012

ACTIFS	NOTES	30-juin-12	30-juin-11	31-déc-11
ACTIFS NON COURANTS				
<i>Immobilisations incorporelles</i>				
Immobilisations incorporelles		7 349	7 349	7 349
Amortissement de logiciel		-7 349	-7 349	-7 349
		0	0	0
<i>Immobilisations corporelles</i>				
Immobilisations corporelles		1 315 605	1 181 800	1 224 435
Amortissement des immobilisations corporelles		-712 014	-749 074	-686 531
	1	603 591	432 726	537 904
<i>Immobilisations financières</i>				
Immobilisations financières		4 098 402	3 975 347	3 985 612
Provisions sur immobilisations financières		-225 166	-208 196	-207 088
	2	3 873 236	3 767 151	3 778 524
Total des actifs immobilisés		4 476 826	4 199 877	4 316 428
<i>Autres actifs non courants</i>		0	0	0
TOTAL DES ACTIFS NON COURANTS		4 476 826	4 199 877	4 316 428
ACTIFS COURANTS				
Stocks		35 325 486	32 647 561	30 267 471
Provision		-151 261	-197 718	-170 883
	3	35 174 226	32 449 844	30 096 588
Clients et comptes rattachés		1 006 611	1 373 618	618 346
Provision		0	0	0
	4	1 006 611	1 373 618	618 346
Autres actifs courants		588 562	848 043	944 542
Provision		0	0	0
	5	588 562	848 043	944 542
Placements et autres actifs financiers		5 272 250	722 250	1 622 250
Provision		-135 320	-135 320	-135 320
	6	5 136 930	586 930	1 486 930
Liquidités et équivalents de liquidités		1 083 754	1 555 217	601 106
Provision		0	0	0

	7	1 083 754	1 555 217	601 106
--	----------	------------------	------------------	----------------

TOTAL DES ACTIFS COURANTS	42 990 083	36 813 651	33 747 512
----------------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

TOTAL DES ACTIFS	47 466 909	41 013 528	38 063 940
-------------------------	-------------------	-------------------	-------------------

BILAN AU 30.06.2012

CAPITAUX PROPRES & PASSIFS	NOTES	30-juin-12	30-juin-11	31-déc-11
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		3 006 250	3 006 250	3 006 250
Primes d'émission		1 676 563	1 676 563	1 676 563
Réserves		13 857 951	11 790 929	11 765 600
Autres capitaux propres		1 589 915	31 190	39 915
Résultats reportés		2 889 900	3 763 621	3 763 621
Effets des modifications comptables				-139 706
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		23 020 579	20 268 552	20 112 243
Résultat de l'exercice		2 368 866	1 087 463	3 757 735
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT AFFECTATION	8	25 389 445	21 356 015	23 869 979
PASSIFS				
<i>Passifs non courants</i>				
Emprunts		6 453 755	6 748 050	4 979 192
Provisions		522 643	323 526	452 743
Autres passifs non courants		0	0	0
Total des passifs non courants	9	6 976 398	7 071 575	5 431 935
<i>Passifs courants</i>				
Fournisseurs & comptes rattachés	10	4 209 073	3 456 445	3 487 211
Autres passifs courants	11	2 656 654	3 310 870	3 941 109
Concours bancaires et autres passifs financiers	12	8 235 340	5 818 624	1 333 707
Total des passifs courants		15 101 067	12 585 938	8 762 026
TOTAL DES PASSIFS		22 077 465	19 657 514	14 193 961
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		47 466 909	41 013 528	38 063 940

ETAT DE RESULTAT AU 30.06.2012

<i>Désignation</i>	<i>NOTES</i>	<i>30-juin-12</i>	<i>30-juin-11</i>	<i>31-déc-11</i>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Revenus		13 880 161	7 393 675	20 014 994
Produits des participations		35 936	84 095	173 948
Autres produits d'exploitation		7 065		24 437
Total des produits d'exploitation	13	13 923 163	7 477 770	20 213 379
CHARGES D'EXPLOITATION				
Variation de stock		-5 058 015	2 673 107	5 053 198
Achats de terrains à construire		9 005 028	0	0,000
Frais sur achat de terrains à construire		419 507	169 240	169 240
Achats Etudes et prestations		277 117	196 985	357 206
Achats de matériels, équipements et travaux		4 998 781	1 704 920	7 859 084
Charges de personnel	14	769 531	498 492	962 024
Dotations aux amortissements		43 778	29 226	79 726
Dotations aux provisions		114 015	66 514	170 608
Autres charges d'exploitation		306 689	288 857	505 269
Total des charges d'exploitation		10 876 431	5 627 341	15 156 353
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 046 732	1 850 429	5 057 026
AUTRES CHARGES ET PRODUITS ORDINAIRES				
Charges financières nettes		214 559	469 662	784 253
Produits des placements		92 409	68 096	70 616
Autres gains ordinaires	15	118 104	100 954	407 742
Autres pertes ordinaires		0	0	0
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT		3 042 685	1 549 817	4 751 131
Impôt sur le bénéfice		-673 819	-462 354	-993 396
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES APRES IMPOT		2 368 866	1 087 463	3 757 735
Eléments extraordinaires		0	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE		2 368 866	1 087 463	3 757 735

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE AU 30/06/2012

<i>Désignation</i>	<i>30-juin-12</i>	<i>30-juin-11</i>	<i>31-déc-11</i>
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION			
Encaissements reçus des clients	12 583 073	10 009 200	24 219 457
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-14 901 746	-8 439 364	-15 706 219
Intérêts payés	-179 386	-452 087	-806 502
Impôts sur les bénéfices payés	-636 168	-231 348	-618 928
<i>Flux de trésorerie provenant de l'exploitation</i>	-3 134 227	886 401	7 087 808
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles	-109 465	-4 261	-163 199
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles & incorporelles	11 820	11 111	60 112
Décaissement affecté à l'acquisition d'immo financières	-133 780	0	0
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières	828	0	0
Dividendes reçus	35 936	84 095	173 948
<i>Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement</i>	-194 661	90 945	70 860
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Encaissements sur emprunts	3 100 000	4 910 000	7 910 000
dividendes et autres distribution	-841 750	-841 750	-841 750
Dividendes sur actions propres	0	388	388
Acquisition actions propres	0	-8 061	-8 061
Cession actions propres	0	0	8 726
Remboursement d'emprunts	-260 177	-5 575 547	-14 825 552
Encaissements provenant des placements	6 600 000	298 250	298 250
Décaissements provenant des placements	-10 250 000	0	-900 000
Encaissements sur produits placements	82261,543	68 096	73 943
<i>Flux de trésorerie affectés aux activités de financement</i>	-1 569 665	-1 148 624	-8 284 057
VARIATION DE TRESORERIE	-4 898 553	-171 278	-1 125 389
Trésorerie au début de l'exercice	601 106	1 726 494	1 726 494
Trésorerie à la clôture de l'exercice	-4 297 447	1 555 217	601 106

METHODES COMPTABLES

HYPOTHESES SOUS-JACENTES ET CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers arrêtés au 30 juin 2012 ont été établis conformément aux méthodes comptables généralement admises et plus particulièrement les hypothèses et conventions suivantes :

- hypothèse de la continuité de l'exploitation
- hypothèse de la comptabilité d'engagement
- convention de l'entité
- convention de l'unité monétaire
- convention de la périodicité
- convention du coût historique
- convention de réalisation de revenu
- convention de rattachement des charges aux produits
- convention de la permanence des méthodes
- convention de prudence.

METHODES COMPTABLES UTILISEES

1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Elles sont amorties linéairement aux taux suivants :

<i>Désignation</i>	<i>Taux d'amortissement</i>
- Constructions	5%
- Agenc. Aménag et installations des constructions	10%
- Matériel de transport	20%
- Mobiliers et matériel de bureau	10%
- Matériel informatique	15 %

2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Figurent sous cet intitulé les titres de participation, les prêts accordés au personnel ainsi que les autres prêts.

3- VALEURS D'EXPLOITATION

Cette rubrique comprend la valeur du stock des terrains à bâtir, de projets en cours de réalisation ainsi que la partie des projets finis non encore cédés à la date d'arrêt des états financiers.

4- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Sont logés dans ce compte les créances ordinaires et les créances matérialisées par des effets.

5- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Ce compte comprend les titres de placement et les fonds placés par la société dans l'intention d'une conservation non durable.

6- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Les comptes banques présentant un solde comptable débiteur figurent à l'actif du bilan, ceux présentant un solde comptable créditeur sont logés au passif du bilan.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS**ACTIFS NON COURANTS****1- IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Au 30.06.2012, cette rubrique présente un solde brut débiteur de 1.315.605 dinars, contre 1.224.435 dinars au 31.12.2011. La variation enregistrée au cours du premier semestre de l'exercice 2012 se présente comme suit :

Rubrique	Solde au 30.06.2012	Solde au 31.12.2011	Variation
Terrains	162 500	162 500	0
Constructions	350 780	350 780	0
Matériel de transport	347 902	273 517	74 385
Inst. générales.am. constructions	282 837	267 154	15 683
Equipements de bureaux	82 141	81 420	721
Matériel informatique	89 444	89 063	381
Total	1 315 605	1 224 435	91 171

AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Désignation	Total amorti au 31.12.11	Dotation de la période	Cession ou reclassement	Total amorti au 30 .06.12
Logiciels	7 349	0	0	7 349
Constructions	216 398	8 770	0	225 168
Matériel de transport	76 137	28 830	18 296	86 672
Inst. gén.am. constructions	250 270	2 413	0	252 683
Equipements de bureaux	72 649	1 205	0	73 854
Matériel informatique	71 078	2 560	0	73 638
Total	693 881	43 778	18 296	719 364

2- IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 30.06.12, ce poste présente un solde net débiteur de 3.873.236 DT contre un solde net de 3.778.524 DT au 31.12.11. La variation se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.12	Solde au 31.12.11	Variation
Titres de participation	3 943 735	3 810 073	133 662
Autres immobilisations financières	154 666	175 539	-20 873
Total des immobilisations financières brutes	4 098 402	3 985 612	112 790
<i>Provisions sur immobilisations financières</i>	-225 166	-207 088	-18 078
Total	3 873 236	3 778 524	94 712

2-1- TITRES DE PARTICIPATION

Au 30.06.2012, les titres de participations totalisent un montant de 3.943.735 DT se détaillant comme suit :

Titres	Valeur globale
TUNISIE-LAIT	82 440
BNA	1 243 497
SOGEST	10
SICAV BNA	11 000
SOIVM SICAF	452 373
SICAV STB AVENIR	10 525
B.N.A. Capitaux	8 200
IFRIKIA	156 602
SICAR - Invest	190 000
SICAV Placement Obligataire	30 000
SIP - SICAR	600 000
B.T.S	2 000
Immobilière des Œillets	200 005
Société ZIED	719 530
TUNISRE	237 553
Total	3 943 735

Au cours du 1er semestre de l'exercice 2012, les mouvements ayant touché cette rubrique se détaillent comme suit :

- Cession de la totalité des actions (10 actions) détenues dans le capital social de la société

SIMPAR.

- Acquisition de 13.378 actions TUNISRE pour une valeur totale de 133.780 dinars.

2-2 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Au 30.06.2012, les autres immobilisations financières totalisent un montant de 154.666 DT contre 175.539 DT au 31.12.11 enregistrant une diminution de 20.873 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.12	Solde au 31.12.11	Variation
Prêts au personnel	153 309	153 309	0
Avance à échéance	837	21 710	-20 873
Dépôts et cautionnements	520	520	0
Total	154 666	175 539	-20 873

ACTIFS COURANTS**3- VALEURS D'EXPLOITATION**

Au 30.06.2012, le solde net de cette rubrique s'élève à 35.174.226 DT et se détaille comme suit :

Désignation	Montant au 30/06/2012
Terrains à bâtir	12 864 013
Projets en cours	13 450 546
Projets finis	9 010 928
Valeur brute des stocks	35 325 486
Provisions	-151 261
Valeur nette des stocks	35 174 226

Les stocks de projets en cours et de projets finis sont valorisés au coût de production qui inclut l'ensemble des charges directes et indirectes encourues conformément aux dispositions de la norme NCT 4, ainsi que les coûts d'emprunts supportés pendant la période de réalisation des projets.

La provision sur stocks est destinée à couvrir la dépréciation des locaux achevés et non encore vendus (3 ans après l'obtention du PV de récolement).

Au cours du premier semestre de l'exercice 2012, la société a acquis 3 lots de terrain sis à Boumhel, un terrain sis à El Mourouj VI et un terrain sis à SOUKRA.

Durant la même période, la société a obtenu les PV de récolement de quatre projets (Jardin de Carthage, El Mourouj (2 projets) et Laouina).

4- CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

Au 30.06.2012, ce poste présente un solde débiteur net de 1.006.611 DT contre un solde de 1.373.618 DT au 30.06.2011 et se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.12	Solde au 30.06.11
Clients	825 519	1 113 384
Clients effets à recevoir	181 093	260 234
Total clients	1 006 611	1 373 618

5- AUTRES ACTIFS COURANTS

Au 30.06.12, ce poste présente un solde débiteur de 588.562 DT contre 848.043 DT au 30.06.11 se détaillant comme suit:

Libellé	30.06.2012	30.06.2011
Avances aux fournisseurs	249 081	491 365
Crédit TVA	0	17 824
Débiteurs divers	296 483	295 931
Prêts au personnel à moins d'un an	42 998	42 923
Total	588 562	848 043

6- PLACEMENTS ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Au 30.06.12, le solde de ce poste s'élève à 5.272.250 DT contre un solde de 1.622.250 DT au 31.12.11 et se détaille comme suit :

Libellé	30.06.2012	31.12.2011	Variation
Placements bons de caisse	3 000 000	900 000	2 100 000
Fonds gérés par SIP SICAR	2 248 250	698 250	1 550 000
BNA Capitaux Confiance FCP	12 000	12 000	0
BNA Capitaux Progrès FCP	12 000	12 000	0
Total	5 272 250	1 622 250	1 622 250

La variation positive de 1.550.000 DT au niveau de la rubrique Fonds gérés par SIP SICAR correspond au montant versé par la société pour la création d'un nouveau compte de capital risque auprès de la SIP SICAR. Ce placement a été déjà prévu par le conseil d'administration de la société ayant arrêté les comptes de 2011 et a permis à la société de bénéficier d'un dégrèvement fiscal. Au 30/06/2012, les dits fonds ont servis (provisoirement) à la souscription d'actions SICAV.

7- LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Au 30.06.2012, cette rubrique présente un solde de 1.083.754 DT, contre un solde de 1.555.217 DT au 30.06.2011 se détaillant comme suit :

Libellé	30.06.2012	30.06.2011
Chèques à l'encaissement	692 048	415 242
Effets à l'encaissement	0	18 545
Banques	391 442	1 120 775
Caisse	264	655
Total	1 083 754	1 555 217

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS**8 - CAPITAUX PROPRES**

Le détail des capitaux propres au 30.06.2012 se présente comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.12	Solde au 31.12.11	Variation
Capital social	3 006 250	3 006 250	0
Actions propres	0	0	0
Réserves	14 681 042	11 131 042	3 550 000
Prime d'émission	1 676 563	1 676 563	0
Fonds social	766 824	674 473	92 350
Résultats reportés	2 889 900	3 763 621	-873 720
Effets des modifications comptables	0	-139 706	139 706
Total	23 020 579	20 112 243	2 908 336
Résultat net de l'exercice	2 368 866	3 757 735	-1 388 869
Total des capitaux propres avant affectation du résultat	25 389 445	23 869 979	1 519 466

Le résultat par action se présente, au 30.06.2012 comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.12	Solde au 30.06.11	Solde au 31.12.11
Résultat net	2 368 866	1 087 463	3 757 735
Nombre d'actions	3 006 250	3 006 250	3 006 250
Résultat par action	0,788	0,362	1,250

PASSIFS**9 - PASSIFS NON COURANTS**

Au 30.06.2012, ce poste présente un solde créditeur de 6.976.398 DT, contre 5.431.935 DT au 31.12.2011. La variation positive de 1.544.463 DT se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.12	Solde au 31.12.11	Variation
Emprunts	6 453 755	4 979 192	1 474 563
Provisions pour risques et charges	522 643	452 743	69 900
Total	6 976 398	5 431 935	1 544 463

La rubrique « provisions pour risques et charges » est destinée à couvrir les risques inhérents aux éventuelles réclamations des clients qui engendreraient des dépenses à la charge de la société ESSOUKNA. Ces provisions sont comptabilisées en même temps que les ventes.

10 - FOURNISSEURS & COMPTES RATTACHES

Au 30.06.2012, cette rubrique présente un solde créditeur de 4.209.073, contre un solde de 3.456.445 DT au 30.06.2011.

Désignation	Solde au 30.06.12	Solde au 30.06.11	Variation
Entrepreneurs	2 771 310	2 761 835	9 475
Autres fournisseurs	795 183	564 999	230 184
Factures non parvenues	642 580	129 612	512 968
Total	4 209 073	3 456 445	752 627

11- AUTRES PASSIFS COURANTS

Au 30.06.2012, cette rubrique présente un solde créditeur de 2.656.654 DT, contre un solde de 3.310.870 DT au 30.06.2011 se détaillant comme suit :

Libellé	30.06.2012	30.06.2011
Clients Avances	1 137 440	1 941 391
Personnel	393 651	198 789
Etat Impôts et Taxes	583 235	285 823
Jetons de présence	40 625	32 500
Dividendes à payer	538	538
Créditeurs divers	291 387	693 337
Organismes sociaux	168 284	156 825
Compte d'attente	40 514	0
Produits constatés d'avance	980	1 666
Total	2 656 654	3 310 870

12- CONCOURS BANCAIRES ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS

Au 30.06.2012 les concours bancaires et autres passifs financiers totalisent un montant de 8.235.340 DT et se détaillent comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.12
Échéances à moins d'un an sur emprunts	2 854 139
Banques	5 381 201
Total	8 235 340

CHARGES ET PRODUITS

13- PRODUITS D'EXPLOITATION

13-1- REVENUS

Au 30.06.2012, les revenus totalisent un montant de 13.880.161 DT contre un montant de 7.393.675 DT au 30.06.2011, enregistrant ainsi une variation positive de DT. Les ventes se détaillent comme suit :

Désignation	30.06.2012	30.06.2011	Variation
Ventes de logements	11 929 233	6 914 935	5 014 298
Ventes de magasins et de bureaux	1 880 374	394 268	1 486 106
Ventes de terrains lotis	70 555	84 473	-13 918
Total	13 880 161	7 393 675	7 393 675

Il est aussi à noter que la marge brute (différence entre le chiffre d'affaires et le coût des locaux vendus) est passée de 29,88 % en 2011 à 28,96 % au premier semestre de l'exercice 2012. Le détail par projet se présente comme suit :

Projet	CA au 30/06/2012	en % du CA total	Coût des ventes	Marge en % du CA	Participation Marge
--------	------------------	------------------	-----------------	------------------	---------------------

LOT HSC 10 NASR	4 935	0,04%	5 175	-4,86%	-0,01%
LOT HC 11 CUN	1 496 413	10,78%	1 063 851	28,91%	10,76%
LOTS CUD 48-50 NASR II	2 051 675	14,78%	1 340 463	34,66%	17,69%
LOT EHC 44 MOUROUJ V	488 019	3,52%	315 911	35,27%	4,28%
LOT EHC 17 MOUROUJ V	37 360	0,27%	25 786	30,98%	0,29%
LOT SOUKRA 2	426 895	3,08%	298 456	30,09%	3,19%
LOT EHC 42 MOUROUJ V	1 198 509	8,63%	809 670	32,44%	9,67%
LOT EHC 43 MOUROUJ V	1 278 087	9,21%	824 302	35,51%	11,29%
LOT EHC 61 AIN ZAGOUAN	3 437 119	24,76%	2 432 171	29,24%	25,00%
LOT EHSC 6-7 LAAOUINA	3 390 595	24,43%	2 691 826	20,61%	17,38%
TERRAIN SEDJOURMI	70 555	0,51%	52 724	25,27%	0,44%
Total	13 880 161	100,00%	9 860 335	28,96%	100,00%

13-2- PRODUITS DES PARTICIPATIONS

Les produits des participations totalisent au 30.06.12 un montant de 35.936 DT. Ils représentent les dividendes encaissés en 2012. Ces produits doivent être reclassés au niveau de la rubrique « produits des placements ».

14- CHARGES DU PERSONNEL

Au 30.06.2012, les charges du personnel totalisent un montant de 769.531 DT contre 498.492 DT au 30.06.2011. Elles se détaillent comme suit :

Désignations	30.06.2012	30.06.2011	31.12.2011
Appointements et salaires	453 383	389 982	743 790
Congés payés	178 737	9 361	16 783
Charges sociales légales	137 411	99 148	201 450
Total	769 531	498 492	962 024

Cette augmentation significative des charges de personnel s'explique essentiellement par le changement opéré au 30/06/2012 au niveau de la méthode de calcul de la provision pour congés payés. En effet, et jusqu'au 31/12/2011, la société utilisait comme base le dernier salaire brut. En 2012, la base retenue a été un salaire moyen sur l'année. Etant donné que le personnel reçoit plus que 12 salaires et des primes, le salaire moyen (total annuel/12) est largement supérieur au salaire mensuel brut d'où cette variation importante.

15- AUTRES GAINS ORDINAIRES

Au 30.06.2012, cette rubrique présente un solde de 118.104 DT qui se détaille comme suit :

Désignation	Solde au 30.06.12
Reprise en produits dépôts clients (Frais de titre foncier Syndic, Frais d'actes....)	55 000
Reprise provisions pour risques	20 763
Reprise provisions sur stocks	24 195
Reprise provisions titres	702
Plus value sur cession titres de participation	700
Plus value sur cession d'immobilisations corporelles	11 820
Autres	4 924
Total	118 104

**AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS ARRETES
AU 30 JUIN 2012**

En application des dispositions de l'article 21 de la loi N° 94/117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier tel que modifié par l'article 18 de la loi N° 2005/96 du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité financière, nous avons procédé à l'examen limité du bilan au 30 juin 2012 de la société ESSOUKNA, ainsi que de l'état de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période close à cette date. L'arrêté de ces états financiers relève de la responsabilité de la direction de la société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

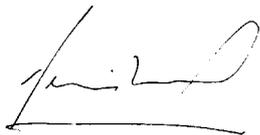
Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'audit applicables en Tunisie ; et notamment les normes de l'IFAC ISRE 2400 et ISRE 2410 (ex ISA 910) relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que les états financiers de la société ESSOUKNA arrêtés au 30 juin 2012 et annexés aux pages 2 à 5 du présent rapport ne sont pas sincères et réguliers et ne donnent pas une image fidèle dans tous leurs aspects significatifs, du résultat de la période ainsi que de la situation financière de la société conformément aux prescriptions du système comptable des entreprises.

Tunis, le 17 Août 2012

Union des Experts Comptables, Membre de Grant Thornton International

Mohamed FESSI



SANADETT SICAV**SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2012*****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 30 JUIN 2012***

En notre qualité de commissaire aux comptes et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la société SANADETT SICAV clos le 30 juin 2012 et aux vérifications spécifiques que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Les états financiers trimestriels clos le 30 juin 2012 annexés au présent rapport faisant apparaître un total actif de 283 443 751 dinars, un actif net de 283 200 114 dinars et une valeur liquidative de 105,450 dinars pour 2 685 644 actions, relèvent de la responsabilité de la direction de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états financiers trimestriels sur la base de notre examen limité.

Responsabilité de la direction dans l'établissement des états financiers

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers trimestriels, conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers trimestriels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du commissaire aux comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Cette norme requiert que l'examen soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Réserve

Les bons de Trésor assimilables sont évalués aux prix d'acquisition bien qu'ils aient fait l'objet de transactions à des prix différents. Cette situation est non conforme à la norme comptable tunisienne n° 17 relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM. Le montant des plus-values estimées au 30 juin 2012 sur la base de la courbe des taux publiée par le CMF au 30 juin 2012 s'élève à 413 141 dinars. Ainsi, la valeur liquidative au 30 juin 2012 se trouve minorée de 0,154 dinars soit 0,15% de la valeur liquidative affichée.

Opinion

Sur la base de notre examen limité et sous réserve du point mentionné au paragraphe précédant, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter d'une façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30 juin 2012 tels qu'annexés au présent rapport.

Informations complémentaires

Au 30 juin 2012, les taux d'emploi de l'actif de la société SANADETT SICAV se présentent comme suit :

Emplois	Montants en dinars	En % de l'actif
Titres OPCVM	13 245 692	4,67%
Obligations	135 866 667	47,94%
Bons de Trésor Assimilables	18 149 476	6,40%
Parts Fonds Commun de Créances	3 588 082	1,27%
Sous-Total 1	170 849 918	60,28%
Certificats de dépôts	69 714 078	24,60%
Sous-Total 2	69 714 078	24,60%
Placements à terme	31 263 327	11,03%
Avoirs en banque	11 583 354	4,09%
Sous-Total 3	42 846 681	15,12%
Créances d'exploitation	33 075	0,01%
Total actif	283 443 751	100,00%

La société n'a pas respecté de manière permanente le taux d'emploi maximum de 10% de ses actifs en titres émis ou garantis par un même émetteur comme exigé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif et le taux maximum de 20% en liquidité comme exigé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 31 juillet 2012

Le Commissaire aux Comptes

Cabinet MS Louzir - Membre de DTTL

Mohamed LOUZIR

BILAN
AU 30/06/2012
(Exprimé en dinars)

	Notes	30/06/2012	30/06/2011	31/12/2011
<u>ACTIF</u>				
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES	III.1	170 849 917	182 489 052	181 788 082
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		13 245 692	11 961 873	14 173 343
b- Obligations et valeurs assimilées		157 604 225	170 527 179	167 614 739
AC2- Placements monétaires et disponibilités	III.2	112 560 759	76 178 218	107 809 212
a- Placements monétaires		69 714 078	6 964 592	15 455 601
b- Disponibilités		42 846 681	69 213 626	92 353 611
AC3- Créances d'exploitation	III.3	33 075	33 075	33 075
TOTAL ACTIF		283 443 751	258 700 345	289 630 369
<u>PASSIF</u>				
PA1- Opérateurs créditeurs *		141 050	139 376	149 073
PA2- Autres créditeurs divers *		102 587	79 410	91 602
TOTAL PASSIF		243 637	218 786	240 675
<u>ACTIF NET</u>				
CP1- Capital	III.4	278 984 154	252 787 549	279 058 630
CP2- Sommes distribuables	III.5	4 215 960	5 694 010	10 331 064
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		1 854	8 791	9 687
b- Sommes distribuables de l'exercice		4 214 106	5 685 219	10 321 377
ACTIF NET		283 200 114	258 481 559	289 389 694
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		283 443 751	258 700 345	289 630 369

* Données retraitées pour les colonnes comparatives : la dette envers le gestionnaire et celle envers le dépositaire ont été maintenues en PA1-Opérateurs créditeurs, et le solde des dettes envers le commissaire aux comptes, retenues à la source et créditeurs divers a été reclassé en PA2-Autres créditeurs divers conformément à la norme NCT 16.

ETAT DE RESULTAT
DU 01/04/2012 AU 30/06/2012
(Exprimé en dinars)

	Notes	Période	Période	Période	Période	Période
		01/04/2012 30/06/2012	01/01/2012 30/06/2012	01/04/2011 30/06/2011	01/01/2011 30/06/2011	01/01/2011 31/12/2011
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	III.6	2 118 902	3 836 617	3 481 650	5 475 920	9 135 030
a- Dividendes		477 344	477 344	1 485 893	1 485 893	1 485 893
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées		1 641 558	3 359 273	1 995 757	3 990 027	7 649 137
PR 2- Revenus des placements monétaires	III.7	718 931	1 290 430	648 770	1 285 144	2 889 760
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		2 837 833	5 127 047	4 130 420	6 761 064	12 024 790
CH 1- Charges de gestion des placements	III.8	(427 762)	(829 057)	(397 001)	(786 664)	(1 673 735)
REVENU NET DES PLACEMENTS		2 410 071	4 297 990	3 733 419	5 974 400	10 351 055
PR 3- Autres produits		-	-	-	-	-
CH 2- Autres charges		(89 831)	(169 771)	(85 947)	(169 611)	(344 592)
RESULTAT D'EXPLOITATION		2 320 240	4 128 219	3 647 472	5 804 789	10 006 463
PR 5- Régularisations du résultat d'exploitation		12 361	85 887	203 020	(119 570)	314 915
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		2 332 601	4 214 106	3 850 492	5 685 219	10 321 378
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(12 361)	(85 887)	(203 020)	119 570	(314 915)
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(361 522)	(260 559)	(377 949)	(338 983)	(59 213)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		233 404	248 394	(823 954)	(607 790)	(331 916)
Frais de négociation		-	-	-	-	(2 407)
RESULTAT NET DE LA PERIODE	III.9	2 192 122	4 116 054	2 445 569	4 858 016	9 612 927

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
DU 01/01/2012 AU 30/06/2012
(Exprimé en dinars)

	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2012	Du 01/01/2012	Du 01/04/2011	Du 01/01/2011	Du 01/01/2011
	Au 30/06/2012	Au 30/06/2012	Au 30/06/2011	Au 30/06/2011	Au 31/12/2011
AN1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Résultat d'Exploitation	2 320 240	4 128 219	3 647 472	5 804 789	10 006 463
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(361 522)	(260 559)	(377 949)	(338 983)	(59 213)
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	233 404	248 394	(823 954)	(607 790)	(331 916)
d- Frais de négociation de titres	-	-	-	-	(2 407)
AN2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	(10 445 192)	(10 445 192)	(10 934 435)	(10 934 435)	(10 934 435)
AN3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
- Capital	120 231 548	240 213 724	158 706 048	254 821 545	540 771 063
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	60 419	144 430	384 479	521 487	1 111 363
- Régularisation des sommes distribuables	3 800 375	8 714 583	6 680 679	10 777 275	19 187 626
b- Rachats					
- Capital	(113 575 356)	(240 292 946)	(123 061 071)	(232 988 743)	(493 105 974)
- Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	(48 978)	(127 521)	(295 112)	(449 530)	(1 153 851)
- Régularisation des sommes distribuables	(3 422 702)	(8 512 712)	(4 262 245)	(9 243 242)	(17 218 211)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(1 207 764)	(6 189 580)	29 663 912	17 362 373	48 270 508
AN4- <u>ACTIF NET</u>					
a- en début de période	284 407 879	289 389 694	228 817 647	241 119 186	241 119 186
b- en fin de période	283 200 114	283 200 114	258 481 559	258 481 559	289 389 694
AN5- <u>NOMBRE D'ACTIONES</u>					
a- en début de période	2 621 567	2 686 400	2 095 528	2 228 185	2 228 185
b- en fin de période	2 685 644	2 685 644	2 438 120	2 438 120	2 686 400
VALEUR LIQUIDATIVE	105,450	105,450	106,017	106,017	107,724
AN6- TAUX DE RENDEMENT ANNUEL	2,97%	2,92%	3,60%	3,63%	3,39%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS**Arrêtés au 30 juin 2012**

(Unité : dinar tunisien)

I. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels au 30 juin 2012 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

II. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

II.1. Evaluation des placements

Les placements en obligations et valeurs assimilées demeurent évalués à leur prix d'acquisition ; il en est de même pour les placements monétaires.

Il est à noter qu'à partir du 12 décembre 2006, la société procède à l'amortissement de la surcote constatée lors de l'acquisition des BTA au prorata des intérêts courus de manière à respecter le principe de rattachement des charges aux produits.

II.2. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

III. NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**III.1. Portefeuille titres**

Au 30 juin 2012, le portefeuille titres se compose des titres OPCVM, de bons de Trésor assimilables, d'obligations de société et de parts FCC. Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2012 à 170 849 917 dinars détaillé comme suit :

a- Les titres OPCVM

Au 30 juin 2012, les titres OPCVM s'élèvent à 13 245 692 dinars et se détaillent comme suit :

Titres OPCVM	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% d'actif
AXIS TRESORERIE SICAV	16 260	1 729 376	1 706 666	0,60%
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	27 000	2 758 597	2 713 365	0,96%
SICAV ENTREPRISE	9 628	984 749	990 596	0,35%
SICAV L'EPARGNANT	10 000	1 030 830	1 004 140	0,35%
GO SICAV	7 885	805 730	787 499	0,28%
UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	9 100	947 464	932 623	0,33%
MAXULA INVEST SICAV	1 943	198 038	199 136	0,07%
TUNISO EMIRATIE SICAV	8 900	919 122	901 036	0,32%
PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	10 100	1 041 003	1 027 564	0,36%
FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	1 856	196 377	192 478	0,07%
FCP AXIS AAA	3 000	318 285	304 359	0,11%
FCP HELION MONEO	7 000	714 892	711 850	0,25%
FCP SALAMETT PLUS	100 000	1 068 100	1 029 000	0,36%
FCP SALAMETT CAP	60 000	732 540	745 380	0,26%
Total	272 672	13 445 103	13 245 692	4,67%

b- Obligations et valeurs assimilées

Au 30 juin 2012, les obligations et valeurs assimilées s'élèvent à 157 604 225 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% d'actif
Bons de Trésor assimilable	17 681	17 581 667	18 149 476	6,40%
Obligations de sociétés	1 759 700	133 210 648	135 866 667	47,94%
Fonds communs de créances	6 500	3 570 588	3 588 082	1,27%
Total	1 783 881	154 362 903	157 604 225	55,60%

b'- Les Bons de Trésor Assimilables

Au 30 juin 2012, les bons de Trésor assimilables (BTA) s'élèvent à 18 149 476 dinars et se détaillent comme suit :

BTA	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% d'actif
BTA 7.5% AVR 2014	2 200	2 230 335	2 258 905	0,80%
BTA 6,1% OCT 2013	13 481	13 413 684	13 889 514	4,90%
BTA 5.5% OCT 2018	2 000	1 937 648	2 001 057	0,71%
Total	17 681	17 581 667	18 149 476	6,40%

b''- Les obligations de sociétés

Au 30 juin 2012, les obligations de sociétés s'élèvent à 135 866 667 dinars et se détaillent comme suit :

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% d'actif
AIL 2007 6,875%	10 000	200 000	205 921	0,07%
AIL 2008 6.5%	10 000	400 000	415 628	0,15%
AIL 2011 /1	10 000	800 000	806 453	0,28%
AIL 2012/1	10 000	1 000 000	1 005 228	0,35%
AMEN BANK SUB 2009	20 000	1 733 300	1 779 404	0,63%
AMEN BANK 2006	30 000	1 500 000	1 523 100	0,54%
AMEN BANK SUB 2008 A	9 000	659 988	663 843	0,23%
AMEN BANK SUB 2008 B	10 000	800 000	805 032	0,28%
AMEN BANK SUB 2010	45 000	4 199 850	4 323 750	1,53%
AMEN BANK SUB 2011	20 000	2 000 000	2 055 800	0,73%
ATB 2007/1	50 000	4 000 000	4 018 084	1,42%
ATB SUB 2009	50 000	4 375 000	4 392 418	1,55%
ATL 2006/1 6.5%	30 000	600 000	601 368	0,21%
ATL 2007/1 6,5%	30 000	600 000	626 000	0,22%
ATL 2008/1 6.5%	30 000	600 000	602 735	0,21%
ATL sub 2008 7%	15 000	1 500 000	1 572 066	0,55%
ATL 2009 5.5%	30 000	1 200 000	1 208 245	0,43%
ATL 2009/2	20 000	2 000 000	2 064 262	0,73%
ATL 2009/3	30 000	1 800 000	1 830 405	0,65%
ATL 2010/1	75 000	6 000 000	6 185 479	2,18%
ATL 2010/2	35 000	3 500 000	3 564 400	1,26%
ATL 2011	30 000	3 000 000	3 056 967	1,08%
ATL 2012/1	25 700	2 570 000	2 580 739	0,91%
ATTIJARI LEASING SUB 2009	20 000	2 000 000	2 031 600	0,72%
ATTIJARI LEASING 2010	25 000	2 000 000	2 058 000	0,73%
ATTIJARI LEASING 2011	15 000	1 500 000	1 526 893	0,54%
ATTIJARI BANK 2010	40 000	3 428 560	3 482 375	1,23%

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% d'actif
BH SUB 2007	30 000	1 800 000	1 838 889	0,65%
BTE 2009	30 000	2 400 000	2 479 869	0,88%
BH 2009	40 000	4 000 000	4 070 000	1,44%
BNA SUB 2009	15 000	1 199 850	1 211 922	0,43%
BTK 2009 A	5 000	357 150	361 158	0,13%
BTK 2009 B	35 000	2 800 000	2 832 967	1,00%
BTK 2009 C	10 000	866 600	877 043	0,31%
BTE 2010	20 000	1 800 000	1 848 441	0,65%
BTE 2011	20 000	3 300 000	3 350 284	1,18%
CIL 2010/1	20 000	1 600 000	1 650 974	0,58%
CIL 2005/1 7% 7 ans	15 000	300 000	311 980	0,11%
CIL 2007/1	10 000	200 000	203 628	0,07%
CIL 2007/2 TMM+1.25%	5 000	100 000	101 371	0,04%
CIL 2008/1 6.5%	15 000	600 000	626 170	0,22%
CIL SUB 2008 7.25%	10 000	1 000 000	1 026 623	0,36%
CIL 2010/2	15 000	1 200 000	1 227 340	0,43%
CIL 2009/1	12 500	750 000	781 287	0,28%
CIL 2009/3	18 000	1 080 000	1 095 723	0,39%
CIL 2011/1	20 000	1 600 000	1 620 722	0,57%
CIL 2012/1	10 000	1 000 000	1 012 230	0,36%
CHO 2009	7 000	700 000	715 750	0,25%
EL MOURADI 2005	2 000	40 000	40 046	0,01%
EL WIFAK 2010	20 000	1 600 000	1 626 319	0,57%
HANNIBAL LEASE 2008/1	8 000	160 000	161 210	0,06%
HANNIBAL LEASE 2009	20 000	1 200 000	1 243 795	0,44%
HANNIBAL LEASE 2009/2	20 000	1 200 000	1 240 393	0,44%
HANNIBAL LEASE 2010/1	30 000	1 800 000	1 802 218	0,64%
HANNIBAL LEASE 2010/2	30 000	2 400 000	2 462 327	0,87%
STB 2008/1 CAT D	50 000	4 200 000	4 224 121	1,49%
STB 2008/2 6.5%	35 000	2 843 750	2 897 890	1,02%
STB 2010/1	60 000	4 800 000	4 844 975	1,71%
STB 2011 SUB	20 000	2 000 000	2 033 246	0,72%
MEUBLATEX 2008	10 000	1 000 000	1 036 354	0,37%
TUN LEASING 2007/1	10 000	200 000	205 314	0,07%
TUN LEASING 2007/2	10 000	200 000	204 404	0,07%
TUN LEASING 2008/1 6.5%	15 000	600 000	631 285	0,22%
TUN LEASING 2008/2 6.5%	10 000	400 000	412 332	0,15%
TUN LEASING 2008/3 6.5%	12 000	480 000	490 639	0,17%
TUN LEASING 2009/1 6.5%	7 500	300 000	305 172	0,11%
TUN LEASING SUB 2009	17 000	1 020 000	1 055 271	0,37%
TUN LEASING 2010/1	20 000	1 200 000	1 203 314	0,42%
TUN LEASING 2010/2	30 000	2 400 000	2 451 503	0,87%
TUN LEASING SUB 2010	20 000	1 600 000	1 620 274	0,57%
TUN LEASING 2011/1	10 000	800 000	801 648	0,28%
TUN LEASING 2011/2	30 000	3 000 000	3 077 833	1,09%
TUN LEASING 2011/3	30 000	3 000 000	3 049 734	1,08%
TUN LEASING 2012/1	20 000	2 000 000	2 007 703	0,71%
UNIFACTOR 08 6.5%	10 000	200 000	203 106	0,07%
UNIFACTOR 2010	1 000	80 000	81 184	0,03%
UTL2005/1 7% 7 ans	15 000	300 000	312 623	0,11%

Obligations des sociétés	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% d'actif
UIB 2009/1 5.5%	10 000	866 600	903 066	0,32%
UIB 2009/1 5.85%	50 000	4 500 000	4 701 393	1,66%
UIB 2011	20 000	2 000 000	2 062 000	0,73%
UIB 2011/2	20 000	2 200 000	2 243 409	0,79%
Total	1 759 700	133 210 648	135 866 667	47,94%

b'''- Les parts en fonds communs de créances

Les parts en Fonds communs de créances s'élèvent à 3 588 082 dinars au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

Fonds communs de créances	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% d'actif
FCC BIAT Credimmo1 PP2	1 500	1 340 858	1 347 608	0,48%
FCC BIAT Credimmo2 PP1	2 800	29 730	29 858	0,01%
FCC BIAT Credimmo2 PP2	2 200	2 200 000	2 210 616	0,78%
TOTAL	6 500	3 570 588	3 588 082	1,27%

III.2. Placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et disponibilités s'élèvent à 112 560 759 dinars au 30 juin 2012 et se détaillent comme suit :

a- Les certificats de dépôt

Les certificats de dépôt s'élèvent au 30 juin 2012 à 69 714 078 DT et se détaillent par émetteur comme suit :

Certificats de dépôt	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2012	% d'actif
CD 4.15% 10j	9 990 790	9 992 632	3,53%
CD 4.3% 30j	19 942 860	19 946 669	7,04%
CD 4.45% 40j	19 921 280	19 925 216	7,03%
CD 4.6% 60j	9 939 140	9 941 169	3,51%
CD 4.74% 90j	9 906 310	9 908 392	3,50%
TOTAL	69 700 380	69 714 078	24,60%

b- Les disponibilités

Les disponibilités s'élèvent au 30 juin 2012 à 42 846 681 dinars et se détaillent comme suit :

b'- Les placements à terme

Les placements à terme s'élèvent au 30 juin 2012 à 31 263 327 dinars.

Placements à terme	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/12	% d'actif
Placement à terme ATB	30 000 000	31 263 327	11,03%
TOTAL	30 000 000	31 263 327	11,03%

b''- Les avoirs en banque

Les disponibilités comprennent des avoirs de la société en compte ATB qui s'élèvent au 30 juin 2012 à 11 583 354 dinars.

III.3. Créances d'exploitation

La société Houria n'a pas honoré la dernière échéance de l'emprunt HH 2000 fixée pour le 1er juin 2011. La créance relative à cette souscription portant sur 2 500 obligations au taux de 7,3% s'élève à 33 075 dinars. Cette créance est classée parmi les créances d'exploitation.

III.4. Capital

Les mouvements sur le capital de la société enregistrés courant le trimestre se détaillent ainsi :

Capital au 31/03/2012

Montant	272 444 639
Nombre de titres	2 621 567
Nombre d'actionnaires	684

Souscriptions réalisées

Montant	120 231 548
Nombre de titres émis	1 157 430
Nombre d'actionnaires nouveaux	53

Rachats effectués

Montant	(113 575 356)
Nombre de titres rachetés	1 093 353
Nombre d'actionnaires sortants	44

Autres effets sur capital

Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	233 404
Régularisation des sommes non distribuables	11 441
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	(361 522)

Capital au 30/06/2012

Montant	278 984 154
Nombre de titres	2 685 644
Nombre d'actionnaires	693

III.5. Sommes distribuables de l'exercice

Les sommes distribuables de l'exercice s'élèvent au 30 juin 2012 à 4 214 106 dinars se rattachant à la période allant du 1^{er} janvier 2012 au 30 juin 2012.

III.6. Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres au cours du 2^{ème} trimestre 2012 s'élèvent à 2 118 902 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2012 Au 30/06/2012	Du 01/01/2012 Au 30/06/2012	Du 01/04/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 Au 31/12/2011
Revenus des titres OPCVM	477 344	477 344	1 485 893	1 485 893	1 485 893
Revenus des obligations et fonds communs de créances	1 310 844	2 608 524	1 524 635	3 053 518	5 793 802
Revenus des bons de Trésor assimilables	330 714	750 749	471 122	936 509	1 855 335
TOTAL	2 118 902	3 836 617	3 481 650	5 475 920	9 135 030

III.7. Les revenus de placements monétaires

Les revenus trimestriels des placements monétaires s'élèvent au cours du 2^{ème} trimestre 2012 à 718 931 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2012 au 30/06/2012	Du 01/01/2012 au 30/06/2012	Du 01/04/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 Au 31/12/2011
Revenus des billets de trésorerie	8 319	88 491	35 473	59 463	360 782
Revenus des autres placements monétaires	381 603	766 159	449 791	913 117	1 655 221
Revenus des certificats de dépôt	13 698	13 698	-	-	-
Intérêts des comptes de dépôt	315 312	422 082	163 506	312 564	873 757
TOTAL	718 931	1 290 430	648 770	1 285 144	2 889 760

III.8. Charges de gestion des placements

La gestion de la société est confiée à l'AFC qui se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations fournies, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% HT l'an calculée sur la base de l'actif net quotidien. Le montant de ces honoraires au titre de la période trimestrielle close au 30 juin 2012 s'est élevé à 427 468 dinars TTC.

La fonction de dépositaire est confiée à l'ATB qui perçoit une rémunération de 1 180 dinars l'an en TTC. Durant le trimestre clos le 30 juin 2012, les charges de gestion se sont élevées à 427 762 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation	Période	Période	Période	Période	Période
	Du 01/04/2012 au 30/06/2012	Du 01/01/2012 au 30/06/2012	Du 01/04/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 au 30/06/2011	Du 01/01/2011 Au 31/12/2011
Honoraires du gestionnaire	427 468	828 469	396 707	786 079	1 672 555
Honoraires du dépositaire	294	588	294	585	1180
TOTAL	427 762	829 057	397 001	786 664	1 673 735

III.9. Résultat par action

Désignation	Période	Période
	Du 01/01/2012 Au 30/06/2012	Du 01/01/2011 Au 30/06/2011
Revenus des placements	5 127 047	6 761 064
Charges de gestion des placements	(829 057)	(786 664)
Revenu net des placements	4 297 990	5 974 400
Autres charges	(169 771)	(169 611)
Résultat d'exploitation	4 128 219	5 804 789
Régularisation du résultat d'exploitation	85 887	(119 570)
Sommes distribuables de la période	4 214 106	5 685 219
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	(85 887)	119 570
Frais de négociation	-	-
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	(260 559)	(338 983)
Plus ou Moins Values réalisées sur cession de titres	248 394	(607 790)
Résultat net de la période	4 116 054	4 858 016
Nombre d'actions	2 685 644	2 438 120
Résultat par Action	1,533	1,993